Quatre-vingt-huitième année. — N° 189. Le Numéro : 15 francs. Mercredi 15 Août 1956.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063-13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

En vente:

AVIS AUX IMPORTATEURS ET AUX EXPORTATEURS

Avis aux importateurs et aux exportateurs et avis n° 483 de l'office des changes relatif aux importations et aux exportations de marchandises en provenance et à destination de l'étranger. (Modification aux annexes I, II et V publiées au *Journal officiel* des 4 janvier 1951 et 7 mars 1954.) (*Journal officiel* du 4 août 1956.)

(Fascicule n° **56-100 S.** — Prix : **15 F.**)

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P.* 9063-13 *Paris*].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêtés portant détachements :

Administration préfectorale (p. 7822).

Personnel du cadre des préfectures (p. 7822).

Sûreté nationale (p. 7822).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Arrêté du 25 juillet 1956 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 7822).

Arrêté du 4 août 1956 portant organisation de l'enseignement technique des travaux maritimes (p. 7822).

Arrêté du 30 juillet 1956 portant institution d'une régie d'avances (p. 7823).

Arrêté portant nomination de membres du conseil de perfectionnement de l'institut des hautes études de défense nationale (p. 7823).

(1 f.)

Arrêtés portant inscriptions à des tableaux d'avancement, promotions, nominations et modifiant des dispositions de précédents arrêtés (commissariat et santé de la marine et techniciens d'études et de fabrications [guerre]) (p. 7823).

Décision portant nomination de sous-officiers des troupes coloniales (active) (p. 7825).

Tableau d'avancement supplémentaire de 1956 des sous-officiers des troupes coloniales (rectificatif) (p. 7830).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Arrêtés portant promotion et détachement (inspection générale de l'économie nationale et institut national de la statistique et des études économiques) (p. 7830).

Travaux publics, transports et tourisme.

Décret du 14 août 1956 portant nomination d'un directeur honoraire de l'institut géographique national (p. 7830).

Arrêté du 2 août 1956 fixant les modalités des concours pour le recrutement des secrétaires comptables de la trésorerie générale, des fondés de pouvoir des trésoreries des invalides de la marine et des préposés des invalides de la marine (p. 7830).

Arrêté du 7 août 1956 fixant l'assiette, le taux et le mode de recouvrement des taxes destinées à assurer le financement du comité professionnel des importateurs des produits de la pêche maritime (p. 7832).

Arrêtés portant inscription à un tableau d'avancement, promotions et détachement (administrateurs civils et météorologie) (p. 7832).

Industrie et commerce.

Décret du 10 août 1956 portant remplacement d'un membre du conseil d'administration des Houillères du bassin de Lorraine (p. 7832).

Arrêtés portant promotions et détachements :

Administration centrale (p. 7832).

Administrateurs civils (p. 7832).

Ecole nationale supérieure des mines (p. 7832).

Agriculture.

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 7833).

Arrêté du 7 août 1956 déterminant le contingent d'importation en exemption des droits de douane des graines de lin de semence (p. 7833).

Arrêtés portant détachement et rectificatifs (eaux et forêts et répression des fraudes) (p. 7833).

Reconstruction et logement.

Arrêté du 28 juillet 1956 portant création d'une zone de compensation (p. 7833).

Arrêté du 31 juillet 1956 déclarant d'urgence les opérations prévues au projet de reconstruction et d'aménagement de la commune de Fleury-les-Aubrais (Loiret) (p. 7833).

Arrêté du 7 août 1956 délimitant les terrains favorables à la création d'une zone d'habitation (p. 7833).

Postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté portant détachement (services extérieurs) (p. 7833).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté portant radiation des cadres (administration centrale) (p. 7833).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Arrêté portant détachement d'un sous-directeur de l'agence de la France d'outre-mer auprès du ministère des affaires étrangères (haut commissariat de France au Maroc) (p. 7834).

Arrêtés portant inscription à un tableau d'avancement, promotions, détachements, mises en position de mission et de congé de longue durée et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté :

Administrateurs (p. 7834).

Enseignement (p. 7834).

Géologues (p. 7834).

Magistrature (p 7834).

Postes et télécommunications (p. 7834).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Travail et sécurité sociale.

Arrêtés des 7 et 9 août 1956 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 7839).

Arrêté du 9 août 1956 fixant la composition des commissions administratives paritaires de la caisse nationale de sécurité sociale (p. 7839).

Arrêté du 10 août 1956 approuvant des modifications aux statuts d'une caisse de retraite (p. 7839).

Décision portant homologation de scies circulaires pour le travail du bois et des matières similaires (rectificatif) (p. 7839).

Liste de sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice de la loi du 13 juillet 1928 (p. 7839).

Liste de sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice du décret du 1er octobre 1931 (p. 7843).

Santé publique et population.

Arrêté portant admission à la retraite (inspection de la population et de l'aide sociale) (p. 7848).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux importateurs de matériels d'équipement, de demi-produits, de petit outillage, d'ouvrages en métaux et de pièces détachées originaires et en provenance des Etats-Unis et du Canada (p. 7848).

Ministère de la France d'outre-mer.

Avis de délibérations du 8 juin 1956 du conseil général de la Nouvelle-Calédonie (p. 7849).

Annonces (p. 7850).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Administration préfectorale.

Par arrêté du 10 août 1956, M. Simon (Henri), sous-préfet de 3e classe, est placé dans la position de service détaché, en qualité de chargé de mission contractuel de la protection civile pour le département de la Gironde.

Le présent arrêté aura effet pendant une période de cinq années au maximum, à compter du 1er août 1953.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 10 août 1956, M. Ernest Fechter, agent de service de 2e catégorie, 1e échelon (préfecture du Bas-Rhin), est placé en position de service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 1953, auprès du département du Bas-Rhin, pour exercer les fonctions de conducteur d'automobiles.

Sûreté nationale.

Par arrêté du 10 août 1956, le détachement de M. Christ (Roger), inspecteur de police de la sûreté nationale de Meurthe-et-Moselle, auprès du ministre de la France d'outre-mer (haut commissariat de l'Afrique équatoriale française) est renouvelé pour une durée de trois ans, à compter du 1er février 1956.

Par arrêté du 10 août 1956, M. Brunet (René), officier de police de 7e échelon de la sûreté nationale à la direction générale de la sûreté nationale, est placé, en la même qualité, dans la position de détachement auprès de la présidence du conseil (commissariat à l'énergie atomique), pour une période de cinq ans, à compter du 1er juin 1956.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Fonds de concours.

Par arrêté ministériel en date du 25 juillet 1956, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, un crédit de payement d'un montant de 1.637.950.387 F applicable au chapitre 53-71 : « Constructions neuves de la flotte » de la section Marine du budget de la défense nationale et des forces armées, pour l'exercice 1956.

Organisation de l'enseignement technique des travaux maritimes.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 4 juillet 1956 :

1° Les examens probatoires d'admission aux écoles techniques des travaux maritimes ont lieu, en principe, chaque année, dans le courant du mois de juin.

L'examen probatoire à l'école technique élémentaire des transmissions a lieu aux dates fixées par le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones pour l'admission à l'école des contrôleurs des installations électromécaniques;

2° Les épreuves des examens pour l'admission à l'école technique élémentaire des travaux maritimes portent sur les matières ci-après :

MATIÈRES	TEMPS accordé.	COEFFICIENT
1° Dictée	1/2 heure.	2
2° Ecriture courante jugée sur la dictée		1
3° Composition française	2 heures 1/2.	2
4° Géométrie	2 heures.	7
5° Algèbre et trigonométrie	1 heure 1/2.	6
6° Physique	2 heures.	7
Total		25

3° Les épreuves des examens pour l'admission à l'école technique supérieure des travaux maritimes portent sur les matières ci-après:

MATIÈRES	TEMPS accordé.	COEFFICIENT
1° Dictée	1/2 heure.	2
2° Ecriture courante sur la dictée		1
3° Composition française	2 heures 1/2.	2
4° Arithmétique	1 heure.	3
5° Géométrie	2 heures	4
6° Trigonométrie	1 heure.	3
7° Algèbre	1 heure.	3
8° Cinématique	1 heure.	3
9° Physique et chimie	3 heures.	4
Total		25

4° Les épreuves des examens pour l'admission à l'école technique élémentaire des transmissions portent sur les matières ci-après:

MATIÈRES	TEMPS accordé.	COEFFICIENT
1° Dictée	1/2 heure.	2
2° Composition française	2 heures 1/2.	3
3° Géométrie	1 heure.	2
4° Algèbre et trigonométrie	2 heures 1/2.	5
5° Mécanique	1 heure.	3
6° Electricité	3 heures.	7
7° Croquis à main levée	1 heure 1/2.	3
Total		25

5° Les programmes des matières énumérées aux articles 2, 3 et 4 ci-dessus sont donnés en annexe au présent arrêté (1);

6° En vue de l'application des dispositions de l'article 15 du décret du 21 février 1948, modifié, le directeur central des travaux immobiliers et maritimes délivre aux ayants droit les brevets ou attestations prévus par ledit décret (modèles A, B, C, annexés au présent arrêté);

7° L'arrêté ministériel du 12 mai 1948 portant organisation de l'enseignement technique dans le service des travaux maritimes est abrogé.

(1) Annexe insérée au *Bulletin officiel* de la marine.

Régies d'avances.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) et le ministre des affaires économiques et financières,

Vu l'arrêté du 9 janvier 1948 portant réorganisation de la régie d'avances de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air);

Vu le décret n° 48-682 du 14 avril 1948 relatif à l'organisation de l'administration centrale du secrétariat d'Etat à l'air, modifié;

Vu le décret n° 54-135 du 5 février 1954 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant les taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents,

Arrêtent:

Art. 1er — Il est institué auprès de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) une régie d'avances pour le payement des dépenses ci-après:

Salaires et accessoires de salaires du personnel ouvrier de l'administration centrale;

Salaires du personnel auxiliaire de l'administration centrale entrant ou quittant le service au cours du mois;

Avances sur frais de mission, lorsque le règlement de ces dépenses ne peut être assuré avant le départ en mission selon la procédure de l'ordonnancement préalable et frais de mission, lorsqu'il n'a pas été consenti d'avances sur ces frais;

Menues dépenses de matériel n'excédant pas 10.000 F par opération et dépenses de matériel urgentes dont le montant ne dépasse pas la limite autorisée pour les achats sur simple facture ou mémoire.

Art. 2. — Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur d'avances est fixé à sept millions de francs (7.000.000 de francs).

Les pièces justificatives des dépenses payées au moyen de l'avance doivent être remises à l'ordonnateur dans le délai d'un mois à compter de la date de payement.

Art. 3 — Le régisseur, nommé par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), est assujetti à un cautionnement qui peut être constitué en numéraire, en rentes sur l'Etat ou remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée et perçoit une indemnité de responsabilité. Le montant de ce cautionnement et de cette indemnité est fixé dans les conditions prévues par l'arrêté du 12 septembre 1952.

Art. 4. — L'arrêté du 9 janvier 1948 est abrogé.

Art. 5. — Le directeur du contrôle et de la comptabilité générale au secrétariat d'Etat aux forces armées (air) et le directeur de la comptabilité publique au ministère des affaires économiques et financières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française

Paris, le 30 juillet 1956.

Le ministre des affaires économiques et financières,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
DEVAUX.

Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées (air)
et par délégation:
Le chef du cabinet,
ALPHONSE DUFOUQUET.

Conseil de perfectionnement de l'inspection des hautes études de defense nationale.

Par arrêté du 3 août 1956, M. le général de corps d'armée Besançon, M. le général de division aérienne Challe et M. le général de division Guerin sont nommés membres du conseil de perfectionnement de l'institut des hautes études de défense nationale, en remplacement de M. le général d'armée Carpentier, de M. le général de corps d'armée Vernoux et de M. le général de corps d'armée Bergeron.

Commissariat et santé de la marine.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 2 août 1956, est nommé dans le corps des techniciens d'études et de fabrications du commissariat et de la santé de la marine, pour compter du 23 juillet 1956, à l'emploi de technicien d'études et de fabrications, 1er échelon (spécialité « métallurgiste »), 3e tour concours:

M. Miquelot (Jean), ouvrier dessinateur à la direction des constructions et armes navales de Cherbourg.

Techniciens d'études et de fabrications (guerre).

TRAVAUX SPECIAUX DU SERVICE DE L'INTENDANCE ET DU SERVICE DE SANTE

TABLEAU D'AVANCEMENT POUR L'ANNÉE 1954

Par décision du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) en date du 21 juillet 1956, sont inscrits au tableau d'avancement pour la classe exceptionnelle du grade de technicien chef et pour le grade de technicien chef de travaux d'études et de fabrications du corps des travaux spéciaux du service de l'intendance et du service de santé, valable pour l'année 1954:

Pour la classe exceptionnelle du grade de technicien chef.

1 M. Chevallier (Pierre), 6e région, service de l'intendance.

Pour le grade de technicien chef.

MM.

1 Canet (Pierre), 1re région, service de l'intendance.
2 Deledicque (Pierre), 2e région, service de l'intendance.
3 Beurier (Louis), 1re région, service de santé.
4 Givord (Antoine), 6e région, service de l'intendance.

PROMOTIONS

Par arrêté du 21 juillet 1956, les fonctionnaires dont les noms suivent sont promus aux grades ci-après:

Technicien chef de travaux d'études et de fabrications de classe exceptionnelle (1er échelon).

(A compter du 1er janvier 1954.)

M. Chevallier (Pierre), technicien chef de travaux d'études et de fabrications, 3e échelon, 6e région, service de l'intendance.

Technicien chef de travaux d'études et de fabrications (1er échelon).

(A compter du 1er janvier 1954.)

MM.

Canet (Pierre), technicien d'études et de fabrications, 7e échelon, 1re région, service de l'intendance.

Deledicque (Pierre), technicien d'études et de fabrications, 6e échelon, 2e région, service de l'intendance.

Beurier (Louis), technicien d'études et de fabrications, 6e échelon, 1re région, service de santé.

Givord (Antoine), technicien d'études et de fabrications, 6e échelon, 6e région, service de l'intendance.

MODIFICATIF A L'ARRÊTÉ DU 12 MAI 1954 (« JOURNAL OFFICIEL » DES 5 ET 6 JUILLET 1954) MODIFIÉ PAR L'ARRÊTÉ DU 19 JANVIER 1956 (« JOURNAL OFFICIEL » DU 29 JANVIER 1956) PORTANT INTÉGRATION DANS LES GRADES DU CORPS DE TECHNICIENS D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS DES TRAVAUX MÉCANIQUES DES SERVICES DES TRANSMISSIONS, DE L'INTENDANCE, DU GÉNIE, DU MATÉRIEL ET DE LA SANTÉ

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment son article 2;

Vu le décret du 31 janvier 1929 réglant la situation des agents de maîtrise des établissements militaires du ministère de la guerre soumis au régime de retraite fixé par la loi du 14 avril 1924;

Vu le décret du 29 avril 1933 fixant le statut des personnels civils soumis précédemment au régime du décret du 11 mai 1907;

Vu le décret n° 53-1221 du 8 décembre 1953 portant règlement d'administration publique et fixant le statut commun des corps de techniciens d'études et de fabrications des arsenaux, établissements et services du ministère de la défense nationale;

Vu le décret n° 53-1222 du 8 décembre 1953 portant règlement d'administration publique fixant les dispositions statutaires complémentaires pour les corps des techniciens d'études et de fabrications régis par le décret n° 53-1221 du 8 décembre 1953 ainsi que les mesures transitoires d'intégration et de reclassement dans ces corps au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre);

Vu la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 relative au statut des personnes contraintes au travail obligatoire, et notamment son article 7;

Vu la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952 relative à l'amélioration de la situation d'anciens combattants et victimes de la guerre;

Vu le décret n° 54-138 du 28 janvier 1954 portant règlement d'administration publique pour l'application des dispositions de l'article 6 de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952 relative à l'amélioration de la situation d'anciens combattants et victimes de la guerre,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 12 mai 1954 paru au *Journal officiel* du 6 juillet 1954, page 6367, modifié par l'arrêté du 19 janvier 1956 paru au *Journal officiel* du 29 janvier 1956, page 1195, sont abrogées et remplacées par les suivantes en ce qui concerne les personnels de la direction du matériel dont les noms suivent; leur classement d'intégration et l'ancienneté dans l'échelon au 1er janvier 1954 s'établissent comme il suit:

Au 3e échelon.

M. Mace (Edgard), 1 an 11 mois 28 jours.

Au 2e échelon.

M. Lefevre (Carmen), 2 ans 9 mois 12 jours dont 1 mois 2 jours de services militaires et assimilés.

Art. 2. — Le directeur du matériel est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juillet 1956.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
R. GHISLAIN.

TRAVAUX MECANIQUES DES SERVICES DES TRANSMISSIONS, DE L'INTENDANCE, DU GENIE, DU MATERIEL ET DE LA SANTE

TABLEAU D'AVANCEMENT ÉTABLI AU TITRE DE L'ANNÉE 1954

Pour la classe exceptionnelle du grade de technicien chef.

MM.

1 Tual (Pierre), 1re région, service du matériel.
2 Guillou (François), 3e région, service du matériel.
3 Geraudie (Baptiste), 4e région, service du matériel.
4 Poirier (Henri), 1re région, service de l'intendance.
5 Laborne (Georges), 1re région, service du génie.
6 Caussin (Georges), 6e région, service du matériel.
7 Riguet (Jean), 1re région, service des transmissions.
8 Bernard (Lucien), 7e région, service du matériel.
9 Laurencin (Joseph), Maroc, service du matériel.
10 Genova (Joseph), Tunisie, service du matériel.
11 Drouault (Georges), 1re région, service du matériel.
12 Lardin (Maurice), 4e région, service du matériel.
13 Vanderhaegen (Edmond), 1re région, service du matériel.
14 Courbière (André), 1re région, service du matériel.

Pour le grade de technicien chef.

MM.

1 Thiblet (Marc), 6e région, service du matériel.
2 Troussier (Gabriel), 8e région, service du matériel.
3 Gastaud (Gustave), 9e région, service du matériel.
4 Vallée (Julien), 1re région, service du matériel.
5 Aumeunier (Raoul), 1re région, service de santé.
6 Gerne (Georges), 6e région, service du matériel.
7 Lajeanne (Roger), 1re région, service du matériel.
8 Diverres (Joseph), 1re région, service du génie.
9 Marchand (Albert), 1re région, service des transmissions.
10 Blot (Noël), 6e région, service du matériel.
11 Baumard (René), 1re région, service du matériel.
12 Dejoux (André), 10e région, service de santé.
13 Fancon (André), 1re région, service du matériel.
14 Piédelièvre (Charles), 1re région, service du matériel.
15 Lonchamp (Henri), 10e région, service des transmissions.

PROMOTIONS

Par arrêté du 21 juillet 1956, les fonctionnaires dont les noms suivent sont promus aux grades ci-après:

Technicien chef de travaux d'études et de fabrications de classe exceptionnelle (1er échelon).

(A compter du 1er janvier 1954.)

MM.

Tual (Pierre), technicien chef de travaux d'études et de fabrications, 3e échelon, 1re région, service du matériel.
Guillou (François), technicien chef de travaux d'études et de fabrications, 3e échelon, 3e région, service du matériel.
Geraudie (Baptiste), technicien chef de travaux d'études et de fabrications, 3e échelon, 4e région, service du matériel.
Poirier (Henri), technicien chef de travaux d'études et de fabrications, 3e échelon, 1re région, service de l'intendance.
Laborne (Georges), technicien chef de travaux d'études et de fabrications, 3e échelon, 1re région, service du génie.
Caussin (Georges), technicien chef de travaux d'études et de fabrications, 3e échelon, 6e région, service du matériel.
Riguet (Jean), technicien chef de travaux d'études et de fabrications, 3e échelon, 1re région, service des transmissions.
Bernard (Lucien), technicien chef de travaux d'études et de fabrications, 3e échelon, 7e région, service du matériel.
Laurencin (Joseph), technicien chef de travaux d'études et de fabrications, 3e échelon, Maroc, service du matériel.
Genova (Joseph), technicien chef de travaux d'études et de fabrications, 3e échelon, Tunisie, service du matériel.
Drouault (Georges), technicien chef de travaux d'études et de fabrications, 3e échelon, 1re région, service du matériel.
Lardin (Maurice), technicien chef de travaux d'études et de fabrications, 3e échelon, 4e région, service du matériel.
Vanderhaegen (Edmond), technicien chef de travaux d'études et de fabrications, 3e échelon, 1re région, service du matériel.
Courbière (André), technicien chef de travaux d'études et de fabrications, 3e échelon, 1re région, service du matériel.

Technicien chef de travaux d'études et de fabrications (1er échelon).

(A compter du 1er janvier 1954.)

MM.

Thiblet (Marc), technicien d'études et de fabrications, 7e échelon, 6e région, service du matériel.

Troussier (Gabriel), technicien d'études et de fabrications, 7e échelon, 8e région, service du matériel.

Gastaud (Gustave), technicien d'études et de fabrications, 7e échelon, 9e région, service du matériel.

Vallée (Julien), technicien d'études et de fabrications, 6e échelon, 1re région, service du matériel.

Aumeunier (Raoul), technicien d'études et de fabrications, 7e échelon, 1re région, service de santé.

Gerne (Georges), technicien d'études et de fabrications, 7e échelon, 6e région, service du matériel.

Lajeanne (Roger), technicien d'études et de fabrications, 7e échelon, 1re région, service du matériel.

Diverres (Joseph), technicien d'études et de fabrications, 7e échelon, 1re région, service du génie.

Marchand (Albert), technicien d'études et de fabrications, 7e échelon, 1re région, service des transmissions.

Blot (Noël), technicien d'études et de fabrications, 7e échelon, 6e région, service du matériel.

Baumard (René), technicien d'études et de fabrications, 7e échelon, 1re région, service du matériel.

Dejoux (André), technicien d'études et de fabrications, 7e échelon, 10e région, service de santé.

Faucon (André), technicien d'études et de fabrications, 7e échelon, 1re région, service du matériel.

Piedelièvre (Charles), technicien d'études et de fabrications, 7e échelon, 1re région, service du matériel.

Lonchamp (Henri), technicien d'études et de fabrications, 6e échelon, 10e région, service des transmissions.

MODIFICATIF A L'ARRÊTÉ DU 12 MAI 1954 (« JOURNAL OFFICIEL » DU 6 JUILLET 1954) PORTANT INTÉGRATION DANS LES GRADES DU CORPS DE TECHNICIENS D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS DES TRAVAUX SPÉCIAUX DU SERVICE DE L'INTENDANCE ET DU SERVICE DE SANTÉ

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires et notamment son article 2;

Vu le décret du 31 janvier 1929 réglant la situation des agents de maîtrise des établissements militaires du ministère de la guerre, soumis au régime de retraite fixé par la loi du 14 avril 1924;

Vu le décret du 29 avril 1933 fixant le statut des personnels civils soumis précédemment au régime du décret du 11 mai 1907;

Vu le décret n° 53-1221 du 8 décembre 1953 portant règlement d'administration publique et fixant le statut commun des corps de techniciens d'études et de fabrications des arsenaux, établissements et services du ministère de la défense nationale;

Vu le décret n° 53-1222 du 8 décembre 1953 portant règlement d'administration publique et fixant les dispositions statutaires complémentaires pour les corps de techniciens d'études et de fabrications régis par le décret n° 53-1221 du 8 décembre 1953, ainsi que les mesures transitoires d'intégration et de reclassement dans ces corps au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre);

Vu la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952 relative à l'amélioration de la situation d'anciens combattants et victimes de guerre;

Vu le décret n° 54-138 du 28 janvier 1954 portant règlement d'administration publique pour l'application des dispositions de l'article 6 de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952 relative à l'amélioration de la situation d'anciens combattants et victimes de guerre,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 12 mai 1954, paru au *Journal officiel* du 6 juillet 1954, page 6366, sont abrogées et remplacées par les suivantes, en ce qui concerne M. Le Bars (Yves), de la direction des services de santé des armées; son classement d'intégration et son ancienneté dans l'échelon au 1er janvier 1954 s'établit comme suit:

7e échelon: 2 mois 29 jours de services militaires et assimilés

Art. 2. — Le directeur des services de santé des armées est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 juillet 1956.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le directeur du cabinet,

R. GHISLAIN.

TROUPES COLONIALES

NOMINATIONS. — SOUS-OFFICIERS. — ACTIVE

Par décision du 6 août 1956, sont promus aux grades ci-après les sous-officiers dont les noms suivent:

(Pour prendre rang du 1er août 1956.)

MILITAIRES DE STATUT GENERAL

Infanterie.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Famel (Louis-Pierre-Marie).
Delant (Jean-Maurice).
Moulin (Roger-Louis).
Desarnaud (André).
Thiebaud (Raphaël-Henri).
Gaag (François).
Stier (Pierre-Emile).
Delias (Gérard).
Zie-Me (Paul-Jacques-Henri).
Prat (Bernard).
Faure (Roger).
Jouvencel (Victor-Julien).
Volfart (André-Amédée).
Benardeau (René-Eugène-Marcel).
Caussalieres (René).
Palmier (Edouard).
Valin (Daniel).
Bocket (Raymond-Jules-Charles)
Lestain (René-Léon).
Periou (Pierre-Marie).
Ginestet (Raymond).
Mas (Robert).
Cazaubon (François).
Corcuff (René).
Parlouar (François).
Pibrac (Lucien-Hervé).
Pouilhe (Michel).
Poujade (Paul-Roger).
Gravet (Paul).
Roche (Jean).
Nobili (Ange-Pierre).
Gaumont (Roger-Henri-André).
Mejean (Marcel).
Gaussens (Marcel).
Zanoty (Gilbert-Auguste-Xavier).
Siarras (Edouard-Arthur-Barnabé).
Fievet (Lucien).
Pie (Albert).
Doublet (Paul).
Brun (Adrien-Léonce-Clément).
Ferrandiz (Joseph).
Tonneau (Gervais-Paul-Cornil).
Engel (Pierre-Nicolas).
Ceret (Jean-Etienne).
Sibi (Alphonse).
Chollet (Yves).
Roger (Yvon-Jean-Baptiste).
Legens (Roger).
Gerardin (Charles).
Le Moullec (Henri).
Darricau (Maurice).
Philippot (Paul).
Purel (Georges).
Michel (Adolphe-François).
Guillaumie (Jacques).
Griebel (Charles).
Heraud (Marcel).
Seynaeve (Jean).
Deckeur (Pierre).
Pantalacci (Michel-Claude-Henri).
Perdriaud (Louis-Marie-Jacques).
Martinetti (Jean-Pierre).
Piellard (Roger-René-Maurice).
Tanchis (François).
Peroz (Jean).
Camilleri (Georges-Henri).
Tosello (Antoine).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors et sergents-chefs:

1er tour (choix). Polin (Gilbert-Georges).
2e tour (choix). Leclerc (André-Edmond).
3e tour (choix). Pujol (Robert-François).
4e tour (ancienneté). Marin (Michel-Charles-Gustave-Louis), 25 mai 1924.
1er tour (choix). Henniquaux (Marcel).
2e tour (choix). Chivot (Jacques).
3e tour (choix). Tremlet (René-Raymond).
4e tour (ancienneté). Bachelet (Roger-Jean), 4 décembre 1924.
1er tour (choix). Babaud (Guy-René).
2e tour (choix). Brevet (Louis).
3e tour (choix). Cenatiempo (Antoine).
4e tour (ancienneté). Beaumont (Julien-René-Alexis), 17 juillet 1921.
1er tour (choix). Braunecker (Armand).
2e tour (choix). Pousserot (Marcel).
3e tour (choix). Allegre (René-Armand-Auguste).
4e tour (ancienneté). Fillol (Roger-Paul), 10 septembre 1921.
1er tour (choix). Terranova (Robert).
2e tour (choix). Alibert (François-Pierre).
3e tour (choix). Duchniak (Michel).
4e tour (ancienneté). Delmet (Maurice-Charles), 6 février 1924.
1er tour (choix). Cardon (Agénor).
2e tour (choix). Dominguez (Emile).
3e tour (choix). Litoiff (Charles-Wilfrid).
4e tour (ancienneté). Aragon (André-Marie), 21 juillet 1917.
1er tour (choix). Callec (Léon).
2e tour (choix). Diallo, dit Frédéric (Robert).
3e tour (choix). Billaud (Paul-Gilbert).
4e tour (ancienneté). Hansel (Jean-Julien), 10 novembre 1924.
1er tour (choix). Peeters (Guy).
2e tour (choix). Grzelak (Alphonse-Jean).
3e tour (choix). Peyronnet (André).
4e tour (ancienneté). Bourdet (Gérard-Frantz), 19 décembre 1925.
1er tour (choix). Le Marrec (Roger).
2e tour (choix). Zocchetti (Georges-Désiré-Lucien).
3e tour (choix). Alvarez (Gilbert).
4e tour (ancienneté). Pecout (Jacques), 3 janvier 1923.

1er tour (choix). Le Corno (Rémy-Aimé).
2e tour (choix). Abric (Gilbert-Arthur).
3e tour (choix). Charlot (Alphonse).
4e tour (ancienneté). Augustin (René), 12 mai 1923.
1er tour (choix). Saint-Julien (Roland-Joseph-André).
2e tour (choix). Delannoy (Edouard).
3e tour (choix). Nowak (Sylvestre).
4e tour (ancienneté). Lambert (Paul-Georges), 30 avril 1926.
1er tour (choix). Pinasseau (René).
2e tour (choix). Le Cann (Hervé).
3e tour (choix). Bourbigot (Robert-Marcel).
4e tour (ancienneté). Clain (Frédéric), 20 janvier 1922.
1er tour (choix). Fer (François).
2e tour (choix). Lhostis (Adrien-Alexis).
3e tour (choix). Ladoue (Raymond).
4e tour (ancienneté). Waltequant (Emile-Auguste), 19 novembre 1921
1er tour (choix). Joly (Roland-Paul-Jacques).
2e tour (choix). Girerd (Henri).
3e tour (choix). Etienne (Jean-Alfred).
4e tour (ancienneté). Sittler (Joseph), 9 décembre 1923.
1er tour (choix). Vernat (Maurice).
2e tour (choix). Jaouanet (Ernest).
3e tour (choix). Escaich (Louis).
4e tour (ancienneté). Diffemback (René), 5 septembre 1926.
1er tour (choix). Rieux (Robert).
2e tour (choix). Reinoiville (Abel).
3e tour (choix). Kandin (Marcel).
4e tour (ancienneté). Guillot (Joseph-Henri), 20 mai 1924.
1er tour (choix). Masquet (Henri-Paul-Yves).
2e tour (choix). Kerbrat (José-Robert).
3e tour (choix). Lievres (Louis-François).
4e tour (ancienneté). Lecannelie (Guy-Auguste), 8 avril 1926.
1er tour (choix). Bizet (Guy-Robert).
2e tour (choix). Bara (Jean).
3e tour (choix). Coupet (Joseph-Yvon).
4e tour (ancienneté). Tensorer (Marcel-Sébastien), 23 novembre 1923.
1er tour (choix). Blanchet (Gérard).
2e tour (choix). Loyer (André-Henri).
3e tour (choix). Villard (Pierre-Léon).
4e tour (ancienneté). Lamande (Roger-André), 17 janvier 1923.
1er tour (choix). Rerat (Gabriel-Jean).
2e tour (choix). Dupouy (Jacques).
3e tour (choix). Larroque (Henri-Pierre).
4e tour (ancienneté). Metou (Frédéric), 20 février 1922.
1er tour (choix). Velly (Jean-Marie).
2e tour (choix). Joly (Raymond).
3e tour (choix). Depalemacker (Henri).
4e tour (ancienneté). Berardi (Jean-Baptiste), 5 février 1918.
1er tour (choix). Bioteau (Emile-Jean-Marcel-François).
2e tour (choix). Varenne (Georges-Jean).
3e tour (choix). Dupart (Charles).
4e tour (ancienneté). Paume (Maurice-Jean-Albert), 15 novembre 1927.
1er tour (choix). Canguilhem (Paul-Marcel).
2e tour (choix). Pré (René-Raymond).
3e tour (choix). Duret (Maurice-Louis).
4e tour (ancienneté). Richard (Eugène-José-Louis), 20 février 1921.
1er tour (choix). Medigue (Louis-Emile).
2e tour (choix). Olin (Lucien-Georges).
3e tour (choix). Rose (Roger-Jean).
4e tour (ancienneté). Jehan (Pierre), 13 janvier 1919.
1er tour (choix). Breton (Antoine).
2e tour (choix). Rollini (Frédéric-Joseph).
3e tour (choix). Boulard (Pierre).
4e tour (ancienneté). Boulbet (René-Antoine), 4 juillet 1925.
1er tour (choix). Carrel-Billard (Joseph-Claude).
2e tour (choix). Jegouic (Yves).
3e tour (choix). Vlody (Jean-Baptiste-Franck).
4e tour (ancienneté). Masse (Jean), 6 mars 1927.
1er tour (choix). Colombani (Alfred-Maurice).
2e tour (choix). Duquerroy (Jean).
3e tour (choix). Balmer (Julien-Edouard-Juvenal).
4e tour (ancienneté). Foucher (Jean-Noël-Paul), 10 mars 1923.
1er tour (choix). Marti (Emile-Antoine).
2e tour (choix). Savinien (André-Pierre-Julien).
3e tour (choix). Lamiable (Roland-Eugène-Emile-Jules).
4e tour (ancienneté). Chabrut (Pierre-Michel), 29 juin 1923.
1er tour (choix). Brel (Marcel-Louis).
2e tour (choix). Fournier (Jean-Armand-Edmond).
3e tour (choix). Pichard (Jean).
4e tour (ancienneté). Poirier (Marcel), 21 mai 1917.
1er tour (choix). Courbet (Albert-Edouard).
2e tour (choix). Bergeret (François-Louis).
3e tour (choix). Lassus (Xavier).
4e tour (ancienneté). Actif (Roger-François), 9 avril 1925.
1er tour (choix). Marquet (Marc).
2e tour (choix). Ruamps (Philippe).
3e tour (choix). Ducos (Michel).
4e tour (ancienneté). Pourret (Camille-Charles), 23 juin 1923.
1er tour (choix). Beaugrand (Gilbert).
2e tour (choix). Zeiller (André-Charles).
3e tour (choix). Naudin (Georges-Jean).
4e tour (ancienneté). Boerenz (Jean-Adolphe), 27 avril 1918.
1er tour (choix). Archimbaud (Jacques).
2e tour (choix). Ponsart (Adrien-René).
3e tour (choix). Couzinier (Gilbert-Alfred).
4e tour (ancienneté). Alphonse (Marie-Joseph), 21 août 1922.
1er tour (choix). Glacon (Ernest).
2e tour (choix). Dufau (Jean-Baptiste).
3e tour choix). Faugeres (Pierre-Jean).
4e tour (ancienneté). Martinez (Maurice-Gustave), 18 octobre 1922.
1er tour (choix). Muriel (Jean).
2e tour (choix). Pappellesso (René-Christian-Fernand).
3e tour (choix). Evrard (René-Jean).
4e tour (ancienneté). Weidmann (Marcel), 6 juillet 1922.

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs et sergents:

Faye (Bilal).
Le Groignec (Jean-Pierre).
Verdalle (Christian).
Roignant (Gabriel-Marie).
Besse (Pierre-Elie).
Jacquet (René).
Boutan (André).
Orsini (Quilicus).
Lacourt (Pierre-Vincent-Gabriel).
Le Boles (Henri-François-Eugène).
Roy (Marcel-Jean-Joseph).
Montangs (Maurice).
Fort (Raoul).
Samb Amadou.
Poulet (Joseph-Serge).
Barbier (Bernard-Jean).
Metley (Edouard-Edmond).
Travers (Robert-Henri).
Lagant (Maurice-André).
Echard (Serge-Roger).
Thioune Mohamedou.
Kuhn (Jean-Jacques).
Chassain (Franck).
Clugnac (Maurice).
Carrara (François).
Bachellerie (André).
Bonnemain (Bernard-Marcel).
Martin (Guy-Pierre-Paul).
Bourée (Edmond-Henri).
Moreau (Robert-Pierre).
Abeille (Lucien-Edouard).
Turbelier (Gérard-François).
Renault (André-Albert).
Deschamps (Robert-Jean-Marie).
Regniau (Paul).
M'Baye El Hadj Malic.
Letoublon (Valère-Georges-Alphonse).
Letoublon (Pierre).
Pechard (Henri-Albert-Jules).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

1er tour (choix). Hartmans (Hubert-Marie-Alphonse).
2e tour (choix). Bores (Ernest).
3e tour (choix). Chaveaux (Jules-Albert).
4e tour (ancienneté). Leoni (Marie-Antoine), 15 février 1930.
1er tour (choix). Bernard (Raymond).
2e tour (choix). Golik (Jean).
3e tour (choix). Sivager (Valéry-Emile-Ernest).
4e tour (ancienneté). Hoareau (Joseph-Alfred-Jules), 14 avril 1928.
1er tour (choix). Ricousse (Vincent).
2e tour (choix). André (Fernand-Louis).
3e tour (choix). D'Alleine (Cyrille-Maurice-Augustin).
4e tour (ancienneté). Cararo (René), 16 décembre 1925.
1er tour (choix). Cadet (Joseph-Léon).
2e tour (choix). Deversin (René).
3e tour (choix). Blary (François-Joseph).
4e tour (ancienneté). Laraque (Jean-Marie-André), 4 décembre 1925.
1er tour (choix). Marquet (Alphonse).
2e tour (choix). Frelezeaux (Marcel-Henri).
3e tour (choix). Sadier (Georges-Jules-Albert).
4e tour (ancienneté). Seck Babakar, 27 mars 1927.
1er tour (choix). Payet (Gonzague).
2e tour (choix). Henry (Gilbert-André-Maurice).
3e tour (choix). Foye (Marcel-Paul-Victor).
4e tour (ancienneté). Dubois (Lucien-Fernand-Robert), 2 février 1929).
1er tour (choix). Pierre (Antoine).
2e tour (choix). Tual (Roger-Louis-Auguste).
3e tour (choix). Guitteau (Jules-Albert).
4e tour (ancienneté). Gruet (Guy), 7 septembre 1929.
1er tour (choix). Guery (Pierre).
2e tour (choix). Jan (Eugène-Joseph-Marie).
3e tour (choix). Tafani (Augustin).
4e tour (ancienneté). Thibaut (Jean), 8 février 1930.
1er tour (choix). Le Mentec (Paul).
2e tour (choix). Deu (Pierre).
3e tour (choix). Pelerin (Marcel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Delaunay (Jean).
2e tour (choix). De Smet (Louis-Emile).
3e tour (choix). Levillain (Roland-André).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Friant (Maurice-Philippe).
2e tour (choix). Ripoll (Raymond).
3e tour (choix). Lheureux (Marcel-Fernand).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Toulat (Marcel-Roger).
2e tour (choix). Poepeng (André-Maurice).

3e tour (choix). Surre (Louis).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Buisson (Jean).
2e tour (choix). Raupujare (Robert).
3e tour (choix). Hammerer (Gaston-Louis).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Dubo (Fernand-Eugène).
2e tour (choix). Gambotti (Don-Pierre).
3e tour (choix). Roche (Raymond-Gaston).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Montauban (Marcel-Joseph).
2e tour (choix). Bestel (René).
3e tour (choix). Barranque (Paul-Pierre-Léon).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Camara (Pierre).
2e tour (choix). Papinot (Pierre).
3e tour (choix). Kovalski (Richard).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Besnard (Raymond).
2e tour (choix). Armand (Joseph-Antonin).
3e tour (choix). Hamon (Maurice-Ernest-Roger).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Simon (Alexandre-Jules).
2e tour (choix). Brehant (Robert).
3e tour (choix). July (Lucien-Raymond).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Bourdon (René).
2e tour (choix). Fontaine (Lucien-Raymond-Jacques-René).
3e tour (choix). Berthet (Marcel-Antoine).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Segui (Marcel-François).
2e tour (choix). Porta (André-Henri).
3e tour (choix). Lagache (Charles-René).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Cambay (André).
2e tour (choix). Curlier (Roger-Maurice-André).
3e tour (choix). Rioux (Maurice-Louis-Adrien).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Mattei (Marquez-Henri).
2e tour (choix). Rigollet (Robert).
3e tour (choix). Ortscheid (Joseph).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Ruault (Michel).
2e tour (choix). Josselin (Gupta).
3e tour (choix). Damiani (Roland-Pierre).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Pellegrin (Jean-Marie-Gustave).
2e tour (choix). Michel (Jacques-Etienne).
3e tour (choix). Herbin (Antoine).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Firmin (André-Camille).
2e tour (choix). Pierre (Henri).
3e tour (choix). Collin (André-Jean).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). N'Doye (Jean).
2e tour (choix). Rousse (Jules-Maximilien-Raymond).
3e tour (choix). Volff (Jacques).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Bonpapa (Djéarayalan-Lucien).
2e tour (choix). Renouf (Jean-François-Louis).
3e tour (choix). Pelletier (Serge).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Baccon (Alfred-Jean).
2e tour (choix). Thomazeau (Fernand).
3e tour (choix). Sourimant (Francis-Louis).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Saudrais (François-Adrien).
2e tour (choix). Laout (Maurice-Lucien-Emile).
3e tour (choix). Villedieu (Roland).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Damour (Raymond).
2e tour (choix). Boistault (Henri).
3e tour (choix). Rapaud (Robert-Emile).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Aguilar (Claude-Joseph).
2e tour (choix). Guehennec (Louis-François-Joseph).
3e tour (choix). Giry (Gilbert).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Hentzel (Charles).
2e tour (choix). Grepier (Camille).
3e tour (choix). Ruez (Paul).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Garnichey (Jules-Charles).
2e tour (choix). Laurens (Georges).
3e tour (choix). Ruthon (Maurice-Louis).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Lemiere (Paul-René).
2e tour (choix). Masselin (Michel-Jean-Pierre).
3e tour (choix). Ripol (Hubert-Marcel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Dewasmes (André).
2e tour (choix). Murat (Louis-Marcel).
3e tour (choix). Zimmermann (Georges-Marcel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Elie-Joseph (Raphaël).
2e tour (choix). Collomb (Maurice).
3e tour (choix). Baquier (Daniel-Alfred-Antoine).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Jeannette (Camille-Olivier).
2e tour (choix). Santos (René-Lucien).
3e tour (choix). Charpentier (René-Gaston).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Charles (Honoré-Julien).
2e tour (choix). Sautron (Jean-Baptiste).
3e tour (choix). Chopin (Marcel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Saint-Aime (Ignace-Florent).
2e tour (choix). Mouton (Robert).
3e tour (choix). Allegrini (Mathieu).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Verley (René-Jules-Julien).
2e tour (choix). Bertranne (Abel).
3e tour (choix). Menage (Pierre-Narcisse).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Raimbault (René).
2e tour (choix). Lefol (René-Abel).
3e tour (choix). Arsac (Jean-Louis).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Dedella (Lourdemarianadin).
2e tour (choix). Durrieu (Raymond).
3e tour (choix). Gutierrez (Joachim).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Hugon (Robert-Paul).
2e tour (choix). Ruriack (Charles-Paul-Auguste).
3e tour (choix). Cabanac (Robert-Raoul).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Currat (René-Raoul).
2e tour (choix). Watrin (Gaston-Louis).
3e tour (choix). Latargère (Max).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Maillot (Sylvio-Augustin).
2e tour (choix). Jaffrain (Francis).
3e tour (choix). Escolivet (Guy).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Henry (André).
2e tour (choix). Rivière (Raymond-Hervé-Maurice).
3e tour (choix). Goarin (Jean-Noël).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Laurent (Georges).
2e tour (choix). Vandevoorde (Jacques).
3e tour (choix). Deurveilher (Luc-Rosaire).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Goldschmidt (Pierre-Henry).
2e tour (choix). Lanche (Albert).
3e tour (choix). Marie (Marcel-Albert-François).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Vendome (Raymond-Georges).
2e tour (choix). Guichard (Noël-Valmir).
3e tour (choix). Hoarau (Laurent-Marie-Roger).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Guion (Jacques).
2e tour (choix). Jucla (Pierre-Jean).
3e tour (choix). Héry (Lucien-Georges).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Poubeau (Lucien-Fernand).
2e tour (choix). Julien (Henri).
3e tour (choix). Albert (Marcel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Gicquel (Maurice).
2e tour (choix). Burlaud (Paul-Alphonse-Louis).
3e tour (choix). Bejorano (Florian).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Blaze (Roger-Louis).
2e tour (choix). Lefort (Jean-Charles).
3e tour (choix). Ollivier (Pierre).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). L'Horset (Roger-Marie).
2e tour (choix). Illiade (Noël-François).
3e tour (choix). Verson (Claude-Robert-Georges).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Colombani (Césaire).
2e tour (choix). Giacobbi (Vincent).
3e tour (choix). Perrin (Gérard-François).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Bondon (Guy-Maurice).
2e tour (choix). Mouret (Alain).
3e tour (choix). Gane (Norbert-Marcel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Jean-Bart (Georges-Gaston).
2e tour (choix). Maillet (Claude).
3e tour (choix). Barbe (Jacques).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Roger (Jean-Marie).
2e tour (choix). Kone (Amady).
3e tour (choix). Berti (Dominique).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Mortelecque (Florentin).
2e tour (choix). Rusterholz (Georges-William).
3e tour (choix). Duroc (Michel-Joseph).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Salaun (Edouard-François).
2e tour (choix). Tabard (Maurice-René).
3e tour (choix). Schott (Léon-Georges).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Pape (Pierre).
2e tour (choix). Jalabert (Martial-Louis).
3e tour (choix). Cavarec (François).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Booten (Willy).
2e tour (choix). Nolibois (Paul).
3e tour (choix). Dubrocq (Gaston).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Helias (Roger).
2e tour (choix). Touzard (Michel-Pierre).
3e tour (choix). Alikoff (Michel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Coyaud (Jacques).
2e tour (choix). Hector (Jacques-François-Robert).
3e tour (choix). Alias (Robert-Elie).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Drumel (Albert-Joseph-Marie).
2e tour (choix). Venner (Etienne-Raymond).
3e tour (choix). Delbende (Georges).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Stvolinsky (Michel).
2e tour (choix). Mangenot (Lucien).
3e tour (choix). Bieganski (Casimir).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Poirier (Paul-Pierre).

2e tour (choix). Fernizon (Roger).
3e tour (choix). Miossec (Albert).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Dary (Noël).
2e tour (choix). Barbet (Georges).
3e tour (choix). Giraut (Marcel-Germain).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Berthier (Gilbert-Noël).
2e tour (choix). Castandet (Claudius).
3e tour (choix). Deconihout (Guy-Roger-Ferdinand).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Mangin d'Hermantin (Yves).
2e tour (choix). Boittier (Emmanuel-Ernest).
3e tour (choix). Kordek (Tadek).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Giovannini (Joseph-Corado-Toussaint).
2e tour (choix). Pontillo (Robert-Pierre).
3e tour (choix). Foucher (Bernard-René)
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Schneider (Jacky-Julien).
2e tour (choix). Rocher (André-Robert).
3e tour (choix). Larrive (André).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Héry (Guy).
2e tour (choix). Olivier (Jean-André).
3e tour (choix). Colas (Louis).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Zemb (Joseph).
2e tour (choix). Sapin (Roland-Germain).
3e tour (choix). Mouliets (Laurent-Jean).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Ory (Maurice).
2e tour (choix). Delacour (Pierre).
3e tour (choix). Magner (Jean).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Reine-Adelaïde (Clotaire-Paul).
2e tour (choix). Chabrier (Yves-Jacques-Eugène).
3e tour (choix). Cléret (Antoine-Michel).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Collin (Georges-Marcel).
2e tour (choix). Cunac (Justin-Albert-André).
3e tour (choix). Soyer (Marc-Henri).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Kosorog (Bernard).
2e tour (choix). Boissac (Jean-Maurice-Marcel).
3e tour (choix). Landler (Alphonse).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Poulot (Gaston-Henri).
2e tour (choix). Delaplace (Christian).

Artillerie.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Vicaire (Michel-Paul).
Peyrisse (Clément-Louis).
Dick (Albert).
Klein (LouisMarcel).
Jesko (Stanislas).
Parisse (André-Constant-Joseph).
Chamonal (Alfred).
Lecourtier (Maurice).
Naudo (Maurice).
Innocenti (Louis).
Couturier (Paul).
Le Honzec (René-Noël-Joseph-Marie).
Pereira (Carlos).
Lagaron (Denis-Camille).
Bonin (Joseph-Constantin).
Jaeger (Luce).
Gauthier (Edmond-Louis).
De Rosario (Roger-Yves).

Au grade d'adjudant.

Les maréchaux des logis-majors et chefs:

1er tour (choix). Duvoy (Georges-Emile).
2e tour (choix). Ruelle (Marcel).
3e tour (choix). Lenallio (Henri).
4e tour (ancienneté). Sauvage (Gilbert-Henri), 3 septembre 1922.
1er tour (choix). Lebrun (Henri).
2e tour (choix). Biagetti (René-Sylvio-Oreste).
3e tour (choix). Somny (Raymond-Lucien-Ferdinand).
4e tour (ancienneté). Gorlier (Gérard), 26 avril 1924.
1er tour (choix). Cligny (Jacques-Célestin-Alexandre).
2e tour (choix). Grondein (Léopold).
3e tour (choix). Lecunff (Marcel-Louis).
4e tour (ancienneté). Peignot (Robert), 19 octobre 1926.
1er tour (choix). Gauthier (Georges).
2e tour (choix). Simoni (Don-André).
3e tour (choix). Duvaut (Albert-Louis).
4e tour (ancienneté). Lacorne (Roger-Ernest), 21 novembre 1926.
1er tour (choix). Bourraqui (Guy-Fernand).
2e tour (choix). Valgresy (Stéphane-Gabriel).
3e tour (choix). Berthiot (Jean-Antoine-Marcel).
4e tour (ancienneté). Pichand (Paul), 10 mars 1923.
1er tour (choix). Le Lec (Omer-Edouard-Donation).
2e tour (choix). Angles (Maurice-Jean).
3e tour (choix). Murtin (Paul).
4e tour (ancienneté). Defernez (Charley), 31 janvier 1924.

Au grade de maréchal des logis-major.

Le maréchal des logis chef Nowak (Jean).

Au grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis:

3e tour (choix). Garnero (Charles).
4e tour (ancienneté). Vaxelaire (André-Paul-Alphonse), 18 août 1928.
1er tour (choix). Skaff (Chafic).
2e tour (choix). N'Diaye Samba.
3e tour (choix). Belcram (Nestor-Gérard-Donald).
4e tour (ancienneté). Cuvier (Pierre-Marie), 1er novembre 1930.
1er tour (choix). Rakotovelo (Georges).
2e tour (choix). Richard (Jean-Claude).
3e tour (choix). Bazart (René-Gilles-Victor).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Prudon (Jack-Lucien).
2e tour (choix). Terentjew (Stéphan).
3e tour (choix). Houssier (Edmond).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Balin Mourouguessane.
2e tour (choix). Besseau (Abel-Stéphane-Marcellin).
3e tour (choix). Trehalag (Claude-Sosthène-Paul).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Pauljean (Eugène).
2e tour (choix). Lorrain (Gabriel).
3e tour (choix). Thiebault (Roger-René).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Malac (Clémenceau).
2e tour (choix). Kerboul (François).
3e tour (choix). Tardieu (Henri).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Grondin (Jacques-Marcel).
2e tour (choix). Legrand (Edmond-Florentin).
3e tour (choix). Guyomarch (Louis-Yves).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Gicquel (André-Marie).
2e tour (choix). Roy (Etienne).
3e tour (choix). Fae (Sylvain).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Moullec (Jean).
2e tour (choix). Buisson (Jean-Maurice).
3e tour (choix). Clement (André).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Montanera (André-Rossino).
2e tour (choix). Roblot-Coulange (Max).
3e tour (choix). Komare (Jacques).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Buisson (Marcel-Emile).
2e tour (choix). Boyrie (Blaise-Bernard).
3e tour (choix). Arnould (Roger Auguste).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Querbel (Rémi-René).
2e tour (choix). Boyadjian (Mihrant).
3e tour (choix). Barreau (Pierre-Gustave).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Seureau (Germain).
2e tour (choix). Arnut (Philippe-Louis).
3e tour (choix). Vuillaume (Jean-Louis).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Esteve (Roger-Emile).
2e tour (choix). Clevidy (Jean-Jules).
3e tour (choix). Philip (Roger).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Pernaud (Pierre-Paul).
2e tour (choix). Tafani (Baptiste)
3e tour (choix). Leveder (Jean).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Berthez (Louis).
2e tour (choix). Rosnoblet (Jacques-Maurice).
3e tour (choix). Pistolozzi (François).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Kleinen (Jean-Joseph).
2e tour (choix). Bernard (André).
3e tour (choix). Hamelin (Joseph-Maurice).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Cilas (Jean-Antoine-Mario).
2e tour (choix). Evain (Amédée).
3e tour (choix). Pastore (Serge).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Sghinolfi (Mérico).
2e tour (choix). Loye (Bernard).
3e tour (choix). Loge (Eugène).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Pasirnak (Félix).
2e tour (choix). Vellutini (Félix-Lucien).
3e tour (choix). Langlois (Pierre René).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Planelle (Pierre-Jean-François).
2e tour (choix). Boussard (Marcel-Gérard-Léonard).
3e tour (choix). Dalmas (Victor).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Barate (Irénée).
2e tour (choix). Greiller (Marius).
3e tour (choix). Rousseau (Georges).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Eppe (Lucien).
2e tour (choix). Pouenat (Pierre).
3e tour (choix). Millot (Guy).
4e tour (ancienneté).
1er tour (choix). Gutter (Pierre).
2e tour (choix). Carandina (Tonino).
3e tour (choix). Carlos (Théliam-Bertin).
4e tour (ancienneté).

SPECIALISTES

Télégraphistes.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Marcelino (Marcel).
Galante (Angélo).
Rovaris (Raymond).
Parent (Raymond-Yves).
Ducos (Jean).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-chefs:

2e tour (choix). Baeyens (Roger), figure au tableau d'avancement au titre I. C.
3e tour (choix). Bertrand (Jean-Raymond).
4e tour (ancienneté). Damas (Bernard), 20 août 1922.
1er tour (choix). Grimaldi (Antoine-Georges).
2e tour (choix). Delpech (Denis-Philippe).
3e tour (choix). Baffard (Marcel).
4e tour (ancienneté). Cornaert (Michel), 20 octobre 1918.
1er tour (choix). Brel (René-Jean-Henri-Joseph).
2e tour (choix). Thomas (Pierre).
3e tour (choix). Sarrand (Gaston-Louis).
4e tour (ancienneté). Owen (Pierre-François), 27 mars 1920.
1er tour (choix). Valois (Michel).
2e tour (choix). De Montaigne (Gérard-Pierre-Paul).
3e tour (choix). Boutrois (Jean).
4e tour (ancienneté). Sudre (Robert), 7 février 1926.
1er tour (choix). Ruckebusch (Jean-Baptiste).
2e tour (choix). Saffache (Raphaël-Hubert).
3e tour (choix). Didier (Jean).
4e tour (ancienneté). Deluge (Lionel-Jean), 1er avril 1923.
1er tour (choix). Garreau (Jean-Marie-Paul).
2e tour (choix). Malderez (André-Adolphe).
3e tour (choix). Noblecourt (Jean).
4e tour (ancienneté). Caille (Rémi), 20 octobre 1926.
1er tour (choix). Vosgien (Pierre-Ernest-Gaston).
2e tour (choix). Uguen (André).
3e tour (choix). Gaumichon (Raymond).
4e tour (ancienneté). Lefevre (Yvon-Henri-Eugène), 19 décembre 1919.
1er tour (choix). Rousseau (Jean-Jacques).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

3e tour (choix). Moreau (Louis-Michel).
4e tour (ancienneté). Seigneur (André), 8 août 1921.
1er tour (choix). Rechou (André-Raoul).
2e tour (choix). Tanguy (André-Joseph-Marie).
3e tour (choix). Monjol (Lello-Léonce).
4e tour (ancienneté). Gavens (Marcellin), 4 février 1923.
1er tour (choix). Gringoz (Marcel).
2e tour (choix). Viennet (Michel).
3e tour (choix). Cheraud (Francis).
4e tour (ancienneté). Mercier (Raymond), 19 juillet 1926.
1er tour (choix). Lepart (Paul-Jean-Marie).
2e tour (choix). Faget (François-André).
3e tour (choix). Charre (Auguste-Henri).
4e tour (ancienneté). Basso (Louis-Jean-Philippe), 5 mars 1927.
1er tour (choix). Lavenant (Guy).
2e tour (choix). Rival (Maurice).
3e tour (choix). Lachaize (Pierre).
4e tour (ancienneté). Boyer (Roger-Georges), 23 décembre 1927.
1er tour (choix). Roux-Guisto (Jean-Claude).
2e tour (choix). Hamon (Claude-Henri).
3e tour (choix). Benoit (Raymond-André).
4e tour (ancienneté). Poulain (Raymond), 10 juin 1929.
1er tour (choix). Brunette (Victor).
2e tour (choix). Soref (Maurice).
3e tour (choix). Lagoute (André-Henri).
4e tour (ancienneté). Emelie (Alexandre), 24 juillet 1927.
1er tour (choix). Ribal (Edouard-Louis).
2e tour (choix). Bouleau (Jacques-Félix).
3e tour (choix). Gobin (André-Robert).
4e tour (ancienneté). Flusin (Roger-Francis), 25 juin 1925.
1er tour (choix). Douguet (Adrien-René).
2e tour (choix). Franchet (Roger-André).
3e tour (choix). Pagnier (Léon-Joseph).
4e tour (ancienneté). Planchette (Marie-Joseph), 13 septembre 1931.
1er tour (choix). Pendant (Gérard).
2e tour (choix). Myre (Max-Rigobert).
3e tour (choix). Kerdraon (André).
4e tour (ancienneté). Blanchard (René-Emile), 13 mai 1930.
1er tour (choix). Bargain (Ernest).
2e tour (choix). Faure (Pierre-Amédée).
3e tour (choix). Durel (Jean-Auguste).
4e tour (ancienneté). Richelot (Gesner), 18 avril 1928.
1er tour (choix). Schmid (Claude-Albert).

Fanfare.

Au grade d'adjudant-chef, chef de fanfare.

L'adjudant, chef de fanfare, Maurice (René-Paul-Jacques).

Clairons.

Au grade d'adjudant-chef, tambour-major.

L'adjudant tambour-major Pierrot (Gilbert).

Au grade d'adjudant tambour-major.

1er tour (choix). Le sergent-chef Beaudin (Michel-Guy-Paul).

Au grade de sergent-chef.

1er tour (choix). Le sergent Charron (Georges-Onérice).

SERVICES GENERAUX ET PARTICULIERS DE L'ARMEE

Chancellerie.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Knieriemen (Guillaume-Jean).
Foliot (Marie-Joseph).

Au grade d'adjudant.

1er tour (choix). Le sergent-major Pauley (Wilson).

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

3e tour (choix). Fretay (Jean-Marie).
4e tour (ancienneté). Dudouit (Robert-Emile), 10 décembre 1925.

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

3e tour (choix). Albertini (Jean-Baptiste).
4e tour (ancienneté).
1e tour (choix). Forens (Robert).

Agents des corps de troupe.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Martignene (Robert-Louis-Georges).
Le Cochonnec (Gabriel).
Sorin (Maximilien).
Lagalla (Lucien).

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors:

3e tour (choix). Caniquit (Edmond-Georges).
4e tour (ancienneté). Langevin (Georges-Louis), 14 janvier 1914).
1er tour (choix). Lesgards (André-Gustave).
2e tour (choix). Aydamouni Salim.
3e tour (choix). Ferran (Paul).
4e tour (ancienneté). Couturier (Rodolphe-Christian), 18 octobre 1918.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Au grade d'adjudant-chef.

L'adjudant Frabel (Marcel).

Au grade d'adjudant.

Les maréchaux des logis-majors:

1er tour (choix). Pamard (Victorius Reinette).
2e tour (choix). Agostini (Ange).

Au grade de maréchal des logis-major.

Les maréchaux des logis chefs:

3e tour (choix). Ericher (Georges-Bernard).
4e tour (ancienneté). Laverne (André-Marius); 17 mars 1927.
1er tour (choix). Champonnois (Louis-Robert).
2e tour (choix). Lecomte (Henri-Clément).
3e tour (choix). Ladoucette (Pol).
4e tour (ancienneté). Bonnaire (Achille-Pierre-Charles), 28 mars 1917.

Au grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis:

1er tour (choix). Jullian (André-Jean).
2e tour (choix). Piton (Louis-Joseph).
3e tour (choix). Ach (Gabriel-François).
4e tour (ancienneté). Rault (Roland), 16 août 1926.
1er tour (choix). Colombani (Charles).

Cadre des commis et ouvriers militaires de l'intendance.

Au grade d'adjudant-chef.

L'adjudant Germont (Julien-Georges).

Au grade d'adjudant.

2e tour (choix). Le sergent-major Robert (Rodolphe-Gabriel).

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:
1er tour (choix). Crestor (Cyprien).
2e tour (choix). Floderer (Georges).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:
2e tour (choix). Charbonnel (Roger-Louis).
3e tour (choix). Dardanne (Raymond-Jean).
4e tour (ancienneté)

Cadre des infirmiers militaires.

Au grade d'adjudant-chef.

L'adjudant Biraud (Joseph-Paul).

Au grade d'adjudant.

2e tour (choix). Le sergent-major Machetti (Paul-Jacques).

Au grade de sergent-major.

1e tour (choix). Le sergent-chef Dufrène (Joseph-Marie).

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:
2e tour (choix). Casanoves (André-Louis).
3e tour (choix). Hamon (Henri-Marcel).
4e tour (ancienneté). Donchez (René), 24 avril 1929.

Tableau d'avancement supplémentaire de 1956 des sous-officiers des troupes coloniales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 août 1956:

I. — Infanterie.

Pour le grade de sergent-chef.

Page 7347, *a*) au lieu de: « 126 Gutierez (Joachim), 1er janvier 1928 », lire: « 126 Gutierrez (Joachim), 1er janvier 1928 »; *b*) au lieu de: « 146 Guichard (Noël-Vladimir), 4 janvier 1924 », lire: « 146 Guichard (Noël-Valmir), 4 janvier 1924 ».

II. — Artillerie.

Pour le grade d'adjudant.

Page 7347, au lieu de: « 6 Somny (Raymond-Lucien-Fernand), 21 novembre 1925 », lire: « 6 Somny (Raymond-Lucien-Ferdinand), 21 novembre 1925 ».

Pour le grade de maréchal des logis chef.

Page 7348, au lieu de: « 72 Carandina (Tonino), 17 janvier 1925 », lire: « 72 Carandina (Tonino), 17 janvier 1923 ».

III. — Télégraphistes.

Pour le grade d'adjudant.

Page 7348, au lieu de: « 11 Ruckerbusch (Jean-Baptiste) », lire: « 11 Ruckebusch (Jean-Baptiste), 24 septembre 1922 ».

(Le reste sans changement.)

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Inspection générale de l'économie nationale.

Par arrêté en date du 2 août 1956, MM. Vieugue (Raymond) et Weber (Jean-Marie), inspecteurs de l'économie nationale, ont été, à compter du 12 juin 1956, promus respectivement aux 5e et 3e échelons de leur grade.

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 10 août 1956:

Est rapporté, en ce qui concerne Mlle Grunberg (Jany), l'arrêté interministériel du 15 mai 1953 portant détachement auprès du ministère de la France d'outre-mer d'attachés adjoints à l'institut national de la statistique et des études économiques.

Mlle Grunberg (Jany), attaché adjoint à l'institut national de la statistique et des études économiques, est placée, en cette qualité, dans la position de détachement auprès du ministère de la France d'outre-mer pour une période maximum de cinq ans, à compter du 26 novembre 1952, pour être mise à la disposition: 1° du service de la statistique générale du Cameroun du 26 novembre 1952 au 16 mars 1955; 2° du service de la statistique générale de l'Afrique équatoriale française du 17 mars 1955 au 25 novembre 1957.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Décret du 14 août 1956 portant nomination d'un directeur honoraire de l'institut géographique national.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,

Vu le décret du 23 juillet 1956;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Hurault (Louis-Ariste-Alexandre), inspecteur général géographe, 3e échelon, directeur de l'institut géographique national, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 8 août 1956, est nommé directeur honoraire.

Art. 2. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 août 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.
Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.
Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,
AUGUSTE PINTON.

Modalités des concours pour le recrutement des secrétaires comptables de la trésorerie générale, des fondés de pouvoir des trésoreries des invalides de la marine et des préposés des invalides de la marine.

Le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 52-779 du 1er juillet 1952 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des fonctionnaires des trésoreries des invalides de la marine;

Sur le rapport du directeur de l'établissement national des invalides de la marine,

Arrête:

Art. 1er. — Les concours pour le recrutement des secrétaires comptables de la trésorerie générale, des fondés de pouvoir des trésoreries des invalides de la marine et des préposés des invalides de la marine sont ouverts par arrêté du ministre chargé de la marine marchande et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et font l'objet, deux mois au moins avant leur organisation, d'un avis publié au *Journal officiel* de la République française et notifié en particulier aux services centraux de la marine marchande, aux directeurs et chefs de quartier de l'inscription maritime, ainsi qu'au trésorier général et aux trésoriers des invalides de la marine.

Art. 2. — Les dossiers d'inscription doivent parvenir complets, un mois au moins avant l'ouverture des épreuves, à l'administration centrale de l'établissement national des invalides de la marine (bureau du personnel).

Ils doivent comprendre, pour tous les candidats, une demande sur papier libre, mentionnant les nom, prénoms et adresse. Les intéressés y indiquent, sous réserve des dispositions de l'article 3 ci-dessous, l'endroit où ils désirent subir les épreuves; ils ont, en

outre, la latitude d'y énumérer par ordre de préférence, selon le cas, soit les diverses trésoreries des invalides de la marine — y incius la trésorerie générale — soit les divers préposats, où ils désireraient être nommés en qualité de secrétaire comptable, de fondé de pouvoir ou de préposé; mais, sous réserve des dispositions prévues aux deuxièmes alinéas des articles 23 et 24 du décret n° 52-779 du 1er juillet 1952 en faveur des candidats déjà en fonctions dans une trésorerie ou un préposat où une vacance est ouverte, ils doivent explicitement s'engager à accepter n'importe quel emploi de l'espèce que les nécessités du service pourraient amener à leur attribuer.

Les candidats non fonctionnaires ou non agents des services centraux ou extérieurs de l'administration de la marine marchande ou de l'établissement national des invalides de la marine doivent fournir en outre:

Un extrait de l'acte de naissance ayant moins de trois mois de date;

Un certificat de nationalité française délivré par le juge de paix du domicile;

Un certificat de bonne vie et mœurs ayant moins de trois mois de date;

Une copie des diplômes, certifiée conforme;

Un *curriculum vitæ*;

Des pièces faisant apparaître la situation militaire et notamment, s'il y a lieu, un état signalétique et des services mentionnant l'octroi du certificat de bonne conduite, à moins que l'intéressé ne se trouve dans l'un des cas où la délivrance dudit certificat n'est pas prévue par les règlements militaires;

Une déclaration indiquant la situation de famille et précisant, le cas échéant, le nombre et la date de naissance des enfants.

Les fonctionnaires ou agents des services centraux ou extérieurs de l'administration de la marine marchande ou de l'établissement national des invalides de la marine auront à produire un certificat administratif attestant leur date de naissance, leur qualité et le détail de leurs services publics.

Le directeur de l'établissement national des invalides de la marine arrête les listes des candidats autorisés à subir les épreuves et fait prévenir les intéressés du jour et du lieu où ils auront à se présenter à cette fin.

Art. 3. — Les épreuves écrites sont subies:

Au siège de la trésorerie générale pour les candidats de la Seine et de Seine-et-Oise et, sur leur demande, pour ceux des départements de l'intérieur;

Au siège des trésoreries des invalides de la marine pour les candidats des départements maritimes et, sur leur demande, pour ceux des départements de l'intérieur.

Elles ont lieu sous la surveillance:

A Paris, du trésorier général des invalides de la marine et du chef du bureau du personnel de l'établissement national des invalides de la marine ou de leurs représentants;

Dans les ports, sièges d'une trésorerie, du trésorier des invalides de la marine ou de son représentant et d'un autre fonctionnaire de la trésorerie ou du quartier.

Les épreuves orales ont lieu à Paris.

Art. 4. — Le jury commun aux concours est composé comme suit:

Le directeur de l'établissement national des invalides de la marine, ou son représentant, président;

Le trésorier général des invalides de la marine, ou son représentant;

Le chef du bureau du personnel de l'établissement national des invalides de la marine;

Deux membres, en activité ou honoraires, de l'enseignement supérieur ou du second degré, l'un d'ordre littéraire, l'autre d'ordre scientifique.

Art. 5. — Les deux concours distincts prévus à l'article 11 du décret du 1er juillet 1952 précité, pour l'accès à l'emploi de secrétaire comptable de la trésorerie générale ou de fondé de pouvoir des trésoreries des invalides de la marine, comportent les épreuves suivantes, écrites et orales, du niveau du baccalauréat de l'enseignement secondaire.

A. — *Epreuves écrites.*

a) Epreuves communes.

N° 1. Dissertation sur un sujet d'ordre général, de nature économique, financière ou sociale (durée: quatre heures; coefficient: deux).

N° 2. Résumé ou analyse d'un texte d'ordre général (durée: trois heures; coefficient: un).

N° 3. Composition sur deux sujets, l'un de droit administratif, l'autre de droit financier (durée: quatre heures; coefficient: deux);

b) Epreuve spéciale pour les candidats non fonctionnaires ou non agents des services centraux ou extérieurs de l'administration de la marine marchande ou de l'établissement national des invalides de la marine.

N° 4. Solutions de deux problèmes, l'un d'arithmétique, l'autre d'algèbre (durée: deux heures; coefficient: un);

c) Epreuve spéciale pour les fonctionnaires ou agents des services centraux ou extérieurs de l'administration de la marine marchande ou de l'établissement national des invalides de la marine.

N° 4 *bis*. Solution de deux problèmes d'arithmétique (durée: deux heures; coefficient: un).

B. — *Epreuves orales (communes).*

N° 5. Interrogation sur la législation, l'organisation et l'administration propres au ministère de la marine marchande.

N° 6. Interrogation sur le rôle de l'établissement national des invalides de la marine, sur son organisation administrative et financière.

N° 7. Interrogation sur une question de service courant ou d'ordre pratique portant, au choix du candidat, sur la comptabilité générale ou sur la comptabilité spéciale à l'établissement national des invalides de la marine.

Chacune de ces trois interrogations dure environ dix minutes et est affectée du coefficient un.

Les matières des épreuves écrites nos 3, 4 et 4 *bis* et des épreuves orales figureront sur un programme annexé à l'arrêté portant ouverture des concours.

Art. 6. — Les épreuves écrites et orales énumérées à l'article précédent sont notées de 0 à 20.

Toute note inférieure à quatre attribuée à une épreuve écrite est éliminatoire.

Le nombre minimum des points afférents aux quatre épreuves écrites, pour être déclaré admissible aux épreuves orales, est de soixante, après application des coefficients.

Le nombre minimum des points afférents à l'ensemble des épreuves écrites et orales, exigé pour être classé dans l'un ou l'autre des deux concours en question, est de quatre-vingt-dix, après application des coefficients.

Art. 7. — Les deux concours distincts prévus à l'article 22 du décret du 1er juillet 1952 précité, pour l'accès à l'emploi de préposé des trésoreries des invalides de la marine, comportent les épreuves écrites suivantes, du niveau du brevet du premier cycle du second degré:

a) Epreuves communes.

N° 1. Rédaction sur un sujet d'ordre général (durée: trois heures; coefficient: un).

N° 2. Dictée d'une quarantaine de lignes (durée: quarante minutes; coefficient: un).

N° 3. Confection d'un tableau d'après les éléments fournis aux candidats (durée: deux heures; coefficient: un).

N° 4. Exposé succinct sur deux questions, l'une relative à l'organisation et à l'administration propres au ministère de la marine marchande, l'autre à l'organisation administrative et financière de l'établissement national des invalides de la marine (durée: deux heures; coefficient: un).

b) Epreuve spéciale pour les candidats non fonctionnaires ou non agents des services centraux ou extérieurs de l'administration de la marine marchande ou de l'établissement national des invalides de la marine.

N° 5. Solution de deux problèmes, l'un d'arithmétique, l'autre d'algèbre (durée: deux heures; coefficient: deux).

c) Epreuve spéciale pour les candidats fonctionnaires ou agents des services centraux ou extérieurs de l'administration de la marine marchande ou de l'établissement national des invalides de la marine.

N° 5 *bis*. Solution de deux problèmes d'arithmétique, ou d'un problème d'arithmétique et d'un exercice de comptabilité (durée: deux heures; coefficient: deux).

Les matières de l'épreuve N° 4 figureront sur un programme annexé à l'arrêté portant ouverture des concours.

Art. 8. — Les épreuves énumérées à l'article précédent sont notées de 0 à 20.

Toute note inférieure à 4 est éliminatoire.

Le nombre minimum des points afférents à l'ensemble des épreuves exigé pour être classé dans l'un ou l'autre des deux concours en question est de soixante, après application du coefficient deux à l'épreuve N° 5 ou 5 *bis*.

Art. 9. — Les candidats admis et qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire ou d'agent de l'Etat doivent préalablement à leur nomination subir les examens médicaux prévus à l'article 10 du décret n° 47-1456 du 5 août 1947.

Ces examens ont lieu sur convocation adressée par les soins, selon le cas, du bureau du personnel des invalides à Paris ou des trésoriers des invalides de la marine intéressés.

Les honoraires des praticiens sont à la charge de l'administration.

Art. 10. — Les candidats nommés à un poste et qui ne le rejoignent pas dans le délai d'un mois à compter de la notification de leur nomination sont définitivement rayés de leur liste.

Les candidats admis comme ayant réuni respectivement le minimum de quatre-vingt-dix points prévu à l'article 6 ou celui de soixante points prévu à l'article 8, et qui, faute de vacances, n'auront pu être nommés, seront portés sur une liste complémentaire et pourront être appelés à remplacer, nombre pour nombre, des candidats admis qui refuseraient leur nomination.

Art. 11. — Le directeur de l'établissement national des invalides de la marine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 août 1956.

ROGER DUVEAU.

Assiette, taux et mode de recouvrement des taxes destinées à assurer le financement du comité professionnel des importateurs des produits de la pêche maritime.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques, le secrétaire d'Etat au budget et le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande,

Vu la loi du 11 mai 1951 complétant la réglementation du commerce d'importation des produits de la pêche maritime;
Vu la loi du 25 juillet 1953 comportant aménagements fiscaux, et notamment son article 4;
Vu l'article 26 de la loi de finances n° 55-722 du 27 mai 1955;
Vu le décret du 2 mai 1953 sur l'exercice de la profession d'importateur desdits produits, modifié par le décret du 1er février 1954;
Vu l'arrêté du 26 avril 1954 fixant le taux et le mode de recouvrement des taxes destinées à assurer le financement du comité professionnel des importateurs des produits de la pêche maritime;
Vu l'arrêté n° 2605 du 5 juin 1956 fixant l'assiette, le taux et le mode de recouvrement des taxes destinées à assurer le financement du comité professionnel des importateurs des produits de la pêche maritime;
Vu les délibérations du 8 décembre 1955 du comité professionnel des importateurs des produits de la pêche maritime,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le droit de validation annuelle des cartes professionnelles d'importateur de produits de la pêche maritime visé à l'article 21 du décret du 2 mai 1953 est fixé, à compter du 1er janvier 1956, à 3.000 F.
Ce droit sera recouvré directement par les soins du comité professionnel des importateurs de produits de la pêche maritime.

Art. 2. — Le directeur des pêches maritimes et le directeur de la coordination économique et des entreprises nationales sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 août 1956.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RENÉ LARRE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
JEAN MASSON.

Le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande,
ROGER DUVEAU.

Administrateurs civils.

TABLEAU D'AVANCEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 1956

Par arrêté du 28 juillet 1956, le tableau d'avancement de classe des administrateurs civils pour l'année 1956 est fixé comme suit:

Pour l'avancement à la 1re classe.

Mme Coutant, M. Van Den Besselaer.

Pour l'avancement à la classe exceptionnelle.

M. Charton, Mme Liger, Mlle Gex, M. Rocca.

PROMOTIONS

Par arrêté du 10 août 1956, les avancements suivants sont accordés, aux dates ci-après indiquées, aux administrateurs civils désignés ci-dessous de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme:

Administrateur civil de 1re classe promu à la classe exceptionnelle.

M. Charton, à compter du 21 janvier 1956.

Administrateur civil de 2e classe promu à la 1re classe.

Mme Coutant, à compter du 21 janvier 1956.

Météorologie.

Par arrêté du 10 août 1956, M. Le Quinio (Robert), ingénieur adjoint des travaux météorologiques, est détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 15 juillet 1956, auprès du commissariat à l'énergie atomique, pour y exercer les fonctions d'ingénieur au service des accélérateurs.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Décret du 10 août 1956 portant remplacement d'un membre du conseil d'administration des Houillères du bassin de Lorraine.

Par décret en date du 10 août 1956, est nommé membre du conseil d'administration des Houillères du bassin de Lorraine, en raison de sa compétence en matière industrielle et financière:

M. Sylvain (Jean-Louis), président du conseil d'administration des Houillères du bassin du Dauphiné, en remplacement de M. Engel (Emile), élu à l'Assemblée nationale.

Administration centrale.

Par arrêté du 10 août 1956:

M. Haimet (Bernard), agent supérieur de 1re classe, 4e échelon, est nommé agent supéreur hors classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1956.

M. Mando (Jean), agent supérieur de 2e classe, 3e échelon, est nommé agent supérieur de 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1956.

Mme Mac-Gregor (Thérèse), agent supérieur de 2e classe, 3e échelon, est nommée agent supérieur de 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1956.

Administrateurs civils.

Par arrêté du 10 août 1956:

Mlle Izaure (Marcelle), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, est nommée administrateur civil de classe exceptionnelle, à compter du 1er janvier 1956.

M. Drujon (Pierre), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, sous-directeur à l'administration centrale, est nommé administrateur civil de classe exceptionnelle, à compter du 1er février 1956.

M. Nayrolles (Raymond), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, est nommé administrateur civil de classe exceptionnelle, à compter du 1er février 1956.

M. Lavenant (Louis), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, sous-directeur à l'administration centrale, est nommé administrateur civil de classe exceptionnelle, à compter du 7 février 1956.

M. Lenoir (André), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, est nommé administrateur civil de classe exceptionnelle, à compter du 7 février 1956.

M. Decelle (Hubert), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, sous-directeur à l'administration centrale, est nommé administrateur civil de classe exceptionnelle, à compter du 7 février 1956.

Mme Rapin (Claire), administrateur civil de 2e classe, 7e échelon, en service détaché, est nommée administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, en service détaché, à compter du 1er janvier 1956.

Mme Delafontaine (Madeleine), administrateur civil de 2e classe, 7e échelon, est nommée administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1956.

Mme Sartin (Pierrette), administrateur civil de 2e classe, 7e échelon, en service détaché, est nommée administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, en service détaché, à compter du 1er février 1956.

Mme Prudon (Julienne), administrateur civil de 2e classe, 7e échelon, est nommée administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er février 1956.

M. Bourdon (Léon), administrateur civil de 2e classe, 7e échelon, en service détaché, est nommé administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, en service détaché, à compter du 28 février 1956.

M. Vavasseur (André), administrateur civil de 2e classe, 7e échelon, est nommé administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, à compter du 25 juillet 1956.

Par arrêté du 10 août 1956, M. Duret (André), administrateur civil de 3e classe, 2e échelon, du secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce, est détaché auprès du centre national de la cinématographie française en qualité d'agent sur contrat, pour la période du 26 mars 1952 au 31 décembre 1955.

Ecole nationale supérieure des mines.

Par arrêté du 10 août 1956, M. Parsy (Robert), aide technique de laboratoire à l'école nationale supérieure des mines de Paris, est placé en service détaché pour cinq ans auprès de la présidence du conseil (commissariat à l'énergie atomique), pour occuper les fonctions d'aide technique au bureau d'études générales.
La présente mesure prend effet à compter du 1er septembre 1956.

AGRICULTURE

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 août 1956:

Page 7550, 2e colonne, 1re ligne, au lieu de: « Par décrets en date du 28 juillet », lire: « Par décrets en date du 23 juillet »; 2e colonne, 60e ligne, au lieu de: « La fédération des syndicats du Nord », lire: « La fédération des syndicats agricoles du Nord ».

Page 7551, 2e colonne, 37e ligne, au lieu de: « M. Gros (Louis-Joseph-Félix) », lire: « M. Cros (Louis-Joseph-Félix) ».

Contingent d'importation en exemption des droits de douane des graines de lin de semence.

(N° 12-01 F, *a*, du tarif.)

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 55-1612 du 9 décembre 1955, et notamment son article 1er, portant fixation du tarif des droits de douane d'importation à compter du 1er janvier 1956;

Vu le tarif des droits de douane d'importation annexé audit décret, et notamment la position n° 12-01 F, *a*, portant fixation d'un contingent annuel de graines de lin de semence admissible en franchise de droits;

Vu l'arrêté du 28 juin 1951,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 28 juin 1951 susvisé est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 1er. — Le contingent de graines de lin de semence (n° 12-01 F, *a*, du tarif) admissible en exemption des droits de douane est fixé à 70.000 quintaux bruts pour le deuxième semestre 1956 et le premier semestre 1957 ».

Art. 2. — Le troisième alinéa de l'article 3 de l'arrêté du 28 juin 1951 est ainsi modifié:

« Les certificats d'exonération seront valables jusqu'au 30 juin 1957 pour l'importation du contingent susvisé ».

(Le reste sans changement.)

Art. 3. — Le directeur de la production agricole, l'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes, et le chef du service des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, et en accord avec le directeur général des douanes et droits indirects, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 août 1956.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le conseiller technique,
HENRI FERRU.

Eaux et forêts.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 juillet 1956: page 6693, au lieu de: « M. Ronin (Jean), à Sainte-Croix (Drôme), 25 février 1956 », lire: « M. Ronin (Jean), à Fourcinet (Drôme), 25 février 1956 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 juillet 1956: page 6848, 21e ligne, au lieu de: « 16e conservation: MM. Faffianelli (Philippe-Zénobius), etc. », lire: « 16e conservation: MM. Faggianelli (Philippe-Zénobius), etc. », au lieu de: « 29e conservation: M. Deschasseaux (Yvan-Léon-Paul-René) », lire: « 29e conservation: M. Deschaseaux (Yvan-Léon-Paul-René) »; 21e ligne, au lieu de: « M. Albert (Joseph), à Saint-Agnan-en-Vercors (Drôme), triage n° 15, inspection des eaux et forêts de Valence, est affecté à Roybon (Isère), maison forestière du Camp-de-Chambaran, triage n° 96 de l'inspection des eaux et forêts de Grenoble-Est », lire: « M. Albert (Joseph), à Saint-Agnan-en-Vercors (Drôme), triage n° 15, inspection des eaux et forêts de Valence, est affecté à Roybon (Isère), maison forestière de Camp-de-Chambaran, triage n° 96 de l'inspection des eaux et forêts de Grenoble-Ouest »; au lieu de: « M. Sulzer (Robert), à Essey-Maizerais (Meurthe-et-Moselle), triage n° 27, inspection des eaux et forêts de Birey, est affecté, etc. », lire: « M. Sulzer (Robert), à Essey-Maizerais (Meurthe-et-Moselle) triage n° 27, inspection des eaux et forêts de Briey, est affecté, etc. ».

Répression des fraudes.

Par arrêté du 10 août 1956, est renouvelé pour trois ans, à compter du 1er janvier 1956, le détachement de M. Vanhoutte (René), inspecteur de la répression des fraudes auprès de la confédération nationale des industries et des commerces en gros des vins, cidres, sirops spiritueux et liqueurs de France, en qualité d'inspecteur pour l'application, en ce qui concerne ces produits, des lois et règlements sur la répression des fraudes et falsifications.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

Création d'une zone de compensation.

Par arrêté concerté du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement et du secrétaire d'Etat au budget en date du 28 juillet 1956, pris en application des articles 10 et 20 de la loi des 11 octobre 1940-12 juillet 1941 modifiée, notamment par l'ordonnance du 8 septembre 1955, est déclarée d'utilité publique et urgente la création d'une zone de compensation sur le territoire de la commune de Paray-Vieille-Poste (Seine-et-Oise).

Déclaration d'urgence des opérations prévues au projet de reconstruction et d'aménagement de la commune de Fleury-les-Aubrais (Loiret).

Par arrêté concerté du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement et du secrétaire d'Etat au budget en date du 31 juillet 1956, pris en application de l'article 10 de la loi des 11 octobre 1940-12 juillet 1941, modifiée notamment par l'ordonnance du 8 septembre 1945, les opérations prévues au projet de reconstruction et d'aménagement de la commune de Fleury-les-Aubrais (Loiret) sont déclarées urgentes.

Délimitation de terrains favorables à la création d'une zone d'habitation.

Par arrêté en date du 7 août 1956, pris en application des articles 79 à 81 du code de l'urbanisme et de l'habitation et du décret n° 55-121 du 20 janvier 1955 relatifs au fonds national d'aménagement du territoire, les terrains sis sur le territoire de la commune de Marignane (Bouches-du-Rhône), délimités au plan annexé audit arrêté, sont reconnus favorables à la création d'une zone d'habitation.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêté du 10 août 1956, est détaché, dans les conditions prévues à l'article 99 (§ 5) de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946, à compter du 1er juin 1956 et pour une durée maximum de cinq ans, auprès de l'Union des syndicats confédérés Force ouvrière de la région parisienne pour remplir les fonctions de secrétaire trésorier permanent, M. Patoux (Raymond), contrôleur principal des postes, télégraphes et téléphones à Paris-Bourse.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Administration centrale.

Par arrêté du 10 août 1956, M. Dumay (Raymond), agent supérieur, précédemment en disponibilité, est rayé du cadre des agents supérieurs du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports à compter du 25 avril 1956.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Détachement d'un sous-directeur de l'agence de la France d'outre-mer auprès du ministère des affaires étrangères (haut commissariat de France au Maroc).

Par arrêté du 10 août 1956:

Il est mis fin, pour compter du 11 novembre 1955, au détachement de M. Berard (Jean-Pierre), sous-directeur de l'agence de la France d'outre-mer, auprès du ministère de l'intérieur, pour exercer les fonctions de directeur adjoint du cabinet du préfet de police.

M. Berard (Jean-Pierre), sous-directeur de 1re classe de l'agence de la France d'outre-mer, est placé en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour exercer les fonctions de directeur du cabinet du haut commissaire de France au Maroc, pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 12 novembre 1955.

Administrateurs.

Par arrêté du 10 août 1956, M. Le Breton (Jean-Marie), administrateur adjoint, 3e échelon, de la France d'outre-mer, est placé dans la position de service détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour servir à l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale en qualité de secrétaire des commissions, à compter du 15 avril 1956 et pour une durée maximum d'un an renouvelable.

Enseignement.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 10 juillet 1956, sont rapportées, en ce qui concerne Mlle Michel, les dispositions de l'article 1er de l'arrêté n° 419 du 18 mars 1955.

Mlle Michel (Charlotte), adjointe d'enseignement du cadre métropolitain, est, pour compter du 1er janvier 1953, classée pendant son détachement dans le corps des adjoints d'enseignement du cadre général et rangée, à la même date, au 7e échelon de son grade.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 27 juillet 1956, M. Chabanne (Pierre), instituteur de la Seine, en service au Cameroun en qualité d'inspecteur de la jeunesse et des sports, est placé en position de mission dans la métropole du 20 septembre au 1er octobre 1955.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 3 août 1956, M. Vion (Bernard), professeur d'éducation physique et sportive, en service à Madagascar, est placé en position de mission dans la métropole du 18 mai au 2 juin 1956.

Géologues.

Par arrêté du 10 août 1956, M. Dormois, géologue de la France d'outre-mer, détaché auprès du Bureau minier de la France d'outre-mer, est réintégré dans son cadre pour compter du 18 octobre 1954.

Pour compter de la même date, M. Dormois est détaché, pour une période de deux ans, auprès du commissariat à l'énergie atomique.

Magistrature.

Par arrêté en date du 3 août 1956, M. Ta Trung Nhang, conseiller à la cour d'appel de Brazzaville à la suite, est placé dans la position de congé de longue durée à compter de la date du présent arrêté.

Durant son absence, M. Ta Trung Nhang sera rétribué sur le budget de l'Etat (ministère de la France d'outre-mer, chapitre 33-91, art. 5).

Postes et télécommunications.

TABLEAU D'AVANCEMENT DU PERSONNEL DU CADRE GÉNÉRAL DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR L'ANNÉE 1956

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 7 août 1956, les fonctionnaires du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer dont les noms suivent ont été inscrits au tableau d'avancement de l'année 1956:

I. — PERSONNEL SUPERIEUR

A. — BRANCHE ADMINISTRATIVE

Pour la 1re classe du grade de directeur.

M. Bouchon (Henry).

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur principal.

M. Naudit (Louis).

Pour le grade d'inspecteur principal.

(Branches administrative et technique.)

MM. Nicolet (Jean), Guimbal (Georges) Bouerat (Constant), Derenty (Gérard), Moreau (Hubert), Puy (Joseph), Pagesy (Gérard), Chappé (Marcelin), Métayer (Raymond).

Pour la 1re classe du grade de chef de section des services administratifs.

M. Mandou (Marcel).

Pour la 2e classe du grade de chef de section des services administratifs.

M. Terracher (Jean).

Pour le grade de chef de section de 2e classe des services administratifs.

M. Salagnac (Roger).

Pour la hors-classe du grade d'inspecteur rédacteur.

MM. Morère (Georges), Lambert (André), Chappé (Marcelin).

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur rédacteur.

MM. Roy (Michel), Kernaleguen (Jean), Maitre (René), Stienhault (Victor).

Pour la 2e classe du grade d'inspecteur rédacteur.

MM. Soula (Jules), Billaud (Louis), Montaut (Jean).

B. — DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Pour la classe exceptionnelle d'ingénieur en chef.

M. Jeudy (Marcel).

Pour la 1re classe du grade d'ingénieur en chef.

M. Lalung-Bonnaire (Paul).

Pour le grade d'ingénieur en chef.

MM. Chemarin (Auguste), Mercier (Michel), Guibert (Louis), pour compter du 1er juillet 1956.

Pour la 1re classe du grade d'ingénieur principal.

M. Aubry (Jacques).

Pour la 2e classe du grade d'ingénieur principal.

MM. Armange (Claude), Baudras-Chardigny (Albert), Béraud (Robert).

Pour la classe exceptionnelle du grade d'ingénieur.

M. Lureau (Jean), pour compter du 1er juillet 1956.

Pour la 1re classe du grade d'ingénieur.

M. Gwinner (Paul).

Pour la 2e classe du grade d'ingénieur.

M. Ozil (Charles).

Pour la 3e classe du grade d'ingénieur.

MM. Battesti (Jean), Pagesy (Gérard).

Pour le grade d'ingénieur de 4e classe.

M. Mas (Robert).

C. — Branche de l'exploitation postale

Pour la hors-classe du grade de receveur supérieur.

MM. Castex (Maurice), Champion (Hubert), Yves (André), Gilles (Henri), Charlat (Marcel), Bois (Joseph).

Pour la 1re classe du grade de receveur supérieur.

MM. Crouzet (Louis), Salles (Alphonse).

Pour le grade de receveur supérieur.

MM. Richaud (Paul), Saulot (Fernand), Kermel (Laurent), Delhom (Urbain), Begue (Serge), Orue (Louis), Seguin (Gaston), Capronnier (Marcel), Ferron (René), Lanata (Dominique), Martin (Jules), Bartoli (Antoine).

Pour la 1re classe du grade de chef de section de l'exploitation postale.

MM. Lagrange (André), Hombert (Charles), Bénézet (Jean), Ravel (Victor), Pietri (Joseph), Audigié (Joseph), Taddei (Hyacinthe), Normand (Henri), Saunier (André), d'Emmerez de Charmoy (Henri), Delanoue (Robert), Le Lann (Hervé).

Pour la 2e classe du grade de chef de section.

MM. Theau (Marcel), San Remo (Marcel), Begaud (Marcel), Canton (René), Ferré (Georges), Bourrust (Raymond), Fromageond (Pierre).

Pour le grade de chef de section.

MM. Dietlin (Gabriel), Marro (Paul), Begue (Richard), Caffoz (Antoine), Le Du (Jean), Cheval (Henri), Drouillet (Michel), Coste (Louis), Goudet (Victor), Vial (Roger), Nguyen Tan Thinh, Razafimbelo Andriambelo, Raffalovitch (Wladimir), Urvoas (René), Chardenot (Pierre), Jeamblanc (Albert), Iliou (Louis), Gradwohl (Albert), Feliciaggi (Pancrace).

Pour la hors-classe du grade d'inspecteur.

MM. Lacrampe (Robert), Blondeaux (Raymond), Bouthemy (Emile), Mercier (Robert), Grazaiœuil (Charles), Levenard (Paul).

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur.

MM. Seguenot (Robert), Barrere (Louis), Clement (Maurice), Bougues (Jean), Lebois (Maurice), Escalier (Pierre), Garrigo (Jean), Boulile (Raymond), Legros (Léon), Lavail (Léon), Larroque (René), Urcun (Pierre), Claverie (André), Boudy (Marcel), Guillemin (Pierre), Gobart (Henri), Peccard (Simon) (pour compter du 1er octobre 1956), Rolland (Jules) (pour compter du 1er octobre 1956), Vesseron (Guy) (pour compter du 1er octobre 1956), Dubourg (Ismaël).

Pour le grade d'inspecteur de 2e classe.

MM. Milachon (Lucien), Smadja (Edouard), Peyrouse (Daniel), Benamar Madani, Barats (Jacques), Arnoux (Jacques), Briard (André), Migné (Camille), Corbin (Emile) (pour compter du 1er juillet 1956), Boiteux (Hubert), Salgas (Louis), Briand (René), Gane (Guy).

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint.

MM. Noel (Claude), Faury (Jacques).

Pour la 2e classe du grade d'inspecteur adjoint.

MM. Whilhelm (Eddy), Cailloux (Paul).

D. — Branche radioélectrique

a) Exploitation.

Pour la hors-classe du grade de chef de centre supérieur radioélectricien.

M. Chanjou (Henri).

b) Installations radioélectriques.

Pour la 1re classe du grade de chef de centre supérieur des installations radioélectriques.

MM. Beucher (Charles), Chalonnet (René).

Pour le grade de chef de centre supérieur des installations radioélectriques.

MM. Saunier (Charles), Aubouy (Charles).

Pour la 1re classe du grade de chef de section des installations radioélectriques.

MM. Pottier (Henri), Merckel (Armand).

Pour la 2e classe du grade de chef de section des installations radioélectriques.

MM. Le Palec (Robert), Schwab (Georges).

Pour le grade de chef de section des installations radioélectriques.

MM. Leclercq (Henri), Durrieu (Jean).

Pour la hors-classe du grade d'inspecteur des installations radioélectriques.

MM. Collen (André), Delottre (Marcel), Cloche (André), Pieffet (Adrien), Cloche (Gilbert), Lescaret (Roger), Langlais (Lucien), Baillet (François), Burelle (Jean).

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur des installations radioélectriques.

MM. Dupont (Emile), Caminondo (Charles), Pelissier (Jean), Cleret (Robert), Candau (Antoine), Ternier (Fernand), Guillemin (René), Delpech (Marc).

Pour le grade d'inspecteur des installations radioélectriques.

MM. Lerov (Jean), Penangue (Henri), Hoctus (Robert), Carrasco (Charles), Moreau (Paul), Thoby (Jacques), Coutant (Louis), Glenat (André).

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint des installations radioélectriques.

MM. Roulier (Roger), Hourtane (Louis), Serrand (Jean), Piloyan (Jean), Dedieu (Jean), Leclercq (Louis), Farre (Louis), Baqué (Jean), Dupuy (Bernard), Cristofol (Albert).

Pour la 2e classe du grade d'inspecteur adjoint des installations radioélectriques.

MM. Ritz (Raymond), Lagoutte (Jean).

E. — Branche des centraux.

Pour la 1re classe du grade de chef de section des centraux.

M. Guillaud (Paul).

Pour le grade de chef de section des centraux télégraphiques et téléphoniques.

MM. Arrago (Gilbert), Garidelli de Quincenet (Fernand), Haon (Théodore), Poncet-Montange (Henri).

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur des centraux.

MM. Tagliavini (Georges), Budes (Eugène), Pinochet (Jean).

Pour le grade d'inspecteur de 2e classe des centraux.

MM. Laurent (Jean), Redier (Christian) (pour compter du 1er juillet 1956), Andrieux (Jean), Lacombe (Jean), Pellois (Maxime), Milliot (Roger), Devos (Stéphane), Lenormand (Yves).

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint des centraux.

MM. Gardet (André), Dambourges (Gérard), Weis (Gaëtan).

F. — Branche des installations techniques

Pour le grade d'inspecteur de 2e classe des installations techniques.

M. Soulie (Emile).

II. — PERSONNEL DE CONTROLE ET DE MAITRISE.

A. — Branche radioélectrique

Pour la 1re classe du grade de chef de centre radioélectricien.

MM. Vinay (Guy), Joannard (Jean), Barbier (Louis).

Pour le grade de chef de centre radioélectricien.

MM. Barry (Djibril), Mahy (Gilbert), Lenair (Pierre), Robinson (Charles), Migniard (Alcibiade).

Pour la classe exceptionnelle du grade de chef de poste radioélectricien.

MM. Gazeau (Roger), Gabianne (Roland), Fischer (Eugène).

Pour la 1re classe du grade de chef de poste radioélectricien.

M. Banabila Mohamed.

Pour le grade de chef de poste de 3e classe.

M. Modock (Richard).

B. — Branche des installations.

Pour la 1re classe du grade de contrôleur des installations.

M. Pieuchot (Jean).

Pour la 1re classe du grade de conducteur des installations.

MM. Hervos (Maurice), Thomas (Lucien), Hourdin (André), Hette (Roger).

Pour la 1re classe du grade de vérificateur principal des installations.

M. Legat (Pierre).

Pour le grade de vérificateur principal de 4e classe des installations.

M. Le Scour (Jean).

Pour la 1re classe du grade de vérificateur des installations.

MM. Desmeules (Henri), Thuin (Ernest), Fournel (Aimé), Leprince (Louis).

Pour la 2e classe du grade de vérificateur des installations.

MM. Cayeux (Guy), Cagnol (Gilbert), Badey (André), Viviant (Marc), Appelhauser (Edmond).

C. — Branches des lignes

Pour la classe exceptionnelle du grade de contrôleur des lignes.

MM. Fotius (Alix), Leplat (Jean).

Pour le grade de contrôleur des lignes.

MM. Cauvin (Jean), Fromage (André).

Les fonctionnaires susnommés, à l'exception de ceux pour lesquels une date d'effet de l'inscription est spécifiée, seront promus pour compter des dates auxquelles ils réuniront les conditions statutaires, compte tenu des vacances d'emploi.

Promotions

(Premier semestre.)

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 7 août 1956, les fonctionnaires du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer dont les noms suivent ont été promus pour compter des dates indiquées ci-après, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, au titre du premier semestre de l'année 1956:

I. — PERSONNEL SUPERIEUR

A. — Branche administrative

A la 1re classe du grade de directeur.

(Pour compter du 28 février 1956.)

M. Bouchon (Henry), R. S. M. épuisés.

A la 1re classe du grade d'inspecteur principal.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Naudit (Louis).

Au grade d'inspecteur principal.

a) De 1re classe.

(Pour compter du 10 mars 1956.)

M. Nicolet (Jean), majoration conservée: 10 mois 13 jours.

(Pour compter du 2 mai 1956.)

M. Bouerat (Constant).

b) De 2e classe.

(Pour compter du 2 juin 1956.)

M. Derenty (Gérard).

A la 2e classe du grade de chef de section.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Terracher (François).

Au grade de chef de section de 2e classe des services administratifs.

(Pour compter du 10 mars 1956.)

M. Salagnac (Roger).

A la hors-classe du grade d'inspecteur rédacteur.

(Pour compter du 21 avril 1956.)

M. Morere (Georges), majoration épuisée.

A la 1re classe du grade d'inspecteur rédacteur.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Roy (Michel).

A la 2e classe du grade d'inspecteur rédacteur.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Soula (Jules).

(Pour compter du 9 mai 1956.)

M. Billaud (Louis).

B. — Direction des services techniques

A la 1re classe du grade d'ingénieur en chef.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Lalung-Bonnaire (Paul).

Au grade d'inspecteur principal de 1re classe après trois ans

(Pour compter du 7 avril 1956.)

M Guimbal (Georges).

(Pour compter du 20 juin 1956.)

M. Moreau (Hubert).

A la 1re classe du grade d'ingénieur.

(Pour compter du 11 mai 1956.)

M. Gwinner (Paul).

A la 2e classe du grade d'ingénieur.

(Pour compter du 15 avril 1956.)

M. Ozil (Charles).

A la 3e classe du grade d'ingénieur.

(Pour compter du 28 juin 1956.)

M. Battesti (Jean).

C. — Branche de l'exploitation postale

A la hors-classe du grade de receveur supérieur.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Castex (Maurice). R. S. M. conservés: 4 mois 16 jours non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons.

M. Champion (Hubert). R. S. M. conservés: 4 mois 27 jours non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons; majoration conservée: 2 mois 22 jours.

M. Yven (André). R. S. M. conservés: 5 mois 27 jours non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons; majoration conservée: 8 mois 11 jours.

M. Gilles (Henri).

M. Charlat (Marcel). R. S. M. conservés: 1 mois non utilisable pour les franchissements automatiques d'échelons.

A la 1re classe du grade de receveur supérieur.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Crouzet (Louis).
M. Salles (Alphonse). R. S. M. conservés: 3 mois 26 jours non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons.

Au grade de receveur supérieur.

a) De 1re classe après 3 ans.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Santot (Fernand). R. S. M. conservés: 3 mois 14 jours non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons; majoration conservée: 2 mois 13 jours.
M. Kermel (Laurent), majoration conservée: 1 an 11 mois 17 jours.
M. Begue (Serge). R. S. M. conservés: 14 jours non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons.

b) De 1re classe avant 2 ans.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Richaud (Paul).

c) De 2e classe après 2 ans.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Delhom (Urbain). Majoration conservée: 4 mois 22 jours.
M. Orue (Louis).
M. Seguin (Gaston).
M. Cayronnier (Marcel). Majoration conservée: 4 mois 27 jours.

(Pour compter du 14 février 1956.)

M. Ferron (René). Majoration conservée: 4 mois 23 jours.

(Pour compter du 12 mars 1956.)

M. Lanata (Dominique). R. S. M. conservés: 26 jours non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons.

(Pour compter du 1er mai 1956.)

M. Martin (Jules).

(Pour compter du 25 juin 1956.)

M. Bartoli (Antoine). R. S. M. conservés: 1 an 5 jours non utilisables pour les franchissement automatiques d'échelons.

A la 1re classe du grade de chef de section.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Lagrange (André). Majoration conservée: 1 an 8 mois 10 jours.
M. Hombert (Charles). R. S. M. conservés: 3 mois 18 jours non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons.

(Pour compter du 6 janvier 1956.)

M. Benezet (Jean). Majorations épuisées.

(Pour compter du 20 février 1956.)

M. Ravel (Victor).

(Pour compter du 14 mai 1956.)

M. Pietri (Joseph).

A la 2e classe du grade de chef de section.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

MM. Theau (Marcel), San-Remo (Marcel), Begaud (Marcel).

(Pour compter du 22 mai 1956.)

M. Canton (René). R. S. M. épuisés.

Au grade de chef de section.

a) De 2e classe.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Dietlin (Gabriel). R. S. M. conservés: 1 mois 19 jours non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons.
M. Marro (Paul). Majoration conservée: 4 mois 27 jours.
M. Begue (Richard). R. S. M. conservés: 7 mois 28 jours non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons; majoration conservée: 6 mois 6 jours.
M. Caffoz (Antoine). Majoration conservée: 3 mois 29 jours.
M. Raffalovitch (Wladimir). R. S. M. conservés: 6 mois 28 jours non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons; majoration conservée: 1 an 9 mois 29 jours.

(Pour compter du 14 février 1956.)

M. Urvoas (René).

(Pour compter du 12 mars 1956.)

M. Chardenot (Pierre).

b) De 3e classe.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

MM. Ledu (Jean), Drouillet (Michel), Cos'e (Louis), Goudet (Victor), Vial (Roger), N'Guyen-Tan-Thinh, Razafimbelo Andriambelo.

(Pour compter du 1er mai 1956.)

M. Jeamblanc (Albert).

A la hors-classe du grade d'inspecteur.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Lacrampe (Robert). R. S. M. conservés: 1 an 9 mois non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons.

(Pour compter du 29 janvier 1956.)

M. Blondeaux (Raymond). Majoration épuisée.

(Pour compter du 1er juin 1956.)

M. Bouthemy (Emile). R. S. M. épuisés.

A la 1re classe du grade d'inspecteur.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

MM. Seguenot (Robert), Barrère (Louis), Clément (Maurice), Bougues (Jean), Lebois (Maurice), Escalier (Pierre), Garrigo (Jean), Bonille (Raymond) (majoration conservée: 3 mois 1 jour), Legros (Léon), Lavall (Léon).

(Pour compter du 12 janvier 1956.)

M. Larroque (René).

(Pour compter du 6 mars 1956.)

M. Urcun (Pierre).

(Pour compter du 11 mai 1956.)

M. Claverie (André).

(Pour compter du 11 juin 1956.)

M. Boudy (Marcel).

Au grade d'inspecteur de 2e classe.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

MM. Milachon (Lucien), Smadja (Edouard) (R. S. M.: 1 an 4 mois 9 jours).

(Pour compter du 29 janvier 1956.)

M. Peyrouse (Daniel).

(Pour compter du 17 mars 1956.)

M. Benamar (Madani).

(Pour compter du 4 mai 1956.)

M. Barats (Jacques).

(Pour compter du 21 mai 1956.)

M. Arnoux (Jacques).

(Pour compter du 16 juin 1956.)

M. Briard (André).

(Pour compter du 27 juin 1956.)

M. Migne (Camille).

A la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Noël (Claude).

A la 2e classe du grade d'inspecteur adjoint.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Wilhelm (Eddy). R. S. M. conservés: 4 ans 8 mois 12 jours.
M. Cailloux (Paul).

D. — Branche radioélectrique

a) Exploitation.

A la hors-classe du grade de chef de centre supérieur radioélectricien.

M. Chanjou (Henri). R. S. M. conservés: 1 an 2 mois 15 jours non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons.

b) Installations radioélectriques.

A la 1re classe du grade de chef de centre supérieur des installations radioélectriques.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

MM. Beucher (Charles), Chatonnet (René).

Au grade de chef de centre supérieur des installations radioélectriques.

a) De 1re classe après 3 ans.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Aubouy (Charles). R. S. M. conservés: 2 ans 11 mois 17 jours non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons.

b) De 2e classe après 2 ans.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Saunier (Charles-Raphaël).

A la 2e classe du grade de chef de section des installations radioélectriques.

(Pour compter du 18 février 1956.)

M. Le Palec (Robert). R. S. M. épuisés.

(Pour compter du 1er avril 1956.)

M. Schwab (Georges). R. S. M. épuisés.

Au grade de chef de section de 2e classe des installations radioélectriques.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Leclercq (Henri). R. S. M. conservés: 1 an 3 mois 3 jours non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons.

M. Durrieu (Jean).

A la hors-classe du grade d'inspecteur des installations radioélectriques.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Collen (André). R. S. M. conservés: 5 ans 10 mois 7 jours, dont 4 ans non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons. Majoration épuisée.

M. Delottre (Marcel). R. S. M. conservés: 3 ans 7 mois 23 jours non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons.

A la 1re classe du grade d'inspecteur des installations radioélectriques.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Dupont (Emile).

(Pour compter du 11 février 1956.)

M. Caminondo (Charles).

(Pour compter du 25 février 1956.)

M. Pelissier (Jean). R. S. M. épuisés.

(Pour compter du 26 avril 1956.)

M. Cleret (Robert).

(Pour compter du 21 juin 1956.)

Au grade d'inspecteur de 2e classe des installations radioélectriques.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

MM. Leroy (Jean), Penanguer (Henri), Hectus (Robert).

(Pour compter du 27 janvier 1956.)

M. Carrasco (Charles). R. S. M. épuisés.

(Pour compter du 24 mars 1956.)

M. Moreau (Paul).

A la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint des installations radioélectriques.

(Pour compter du 3 janvier 1956.)

M. Roulier (Roger).

(Pour compter du 10 janvier 1956.)

M. Hourtane (Louis).

A la 2e classe du grade d'inspecteur adjoint des installations radioélectriques.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Ritz (Marcel).

(Pour compter du 3 juin 1956.)

M. Lagoutte (Jean).

E. — Branche des centraux

Au grade de chef de section de 2e classe des centraux télégraphiques et téléphoniques.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

MM. Arrago (Gilbert), Garidelli de Quincenet (Fernand), Haon (Théodore).

A la 1re classe du grade d'inspecteur des centraux.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

MM. Tagliavini (Georges), Budes (Eugène).

Au grade d'inspecteur de 2e classe des centraux.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Laurent (Jean).

(Pour compter du 16 février 1956.)

M. Andrieux (Jean).

(Pour compter du 27 juin 1956.)

M. Lacombe (Jean).

A la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint des centraux.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

MM. Gardet (André), Dambourges (Albert), Weiss (Gaëtan).

F. — Branche des installations techniques

Au grade d'inspecteur de 2e classe des installations.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Soulie (Emile).

II. — PERSONNEL DE CONTROLE ET DE MAITRISE

A. — Branche radioélectrique

A la 1re classe du grade de chef de centre radioélectricien

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Vinay (Guy).

Au grade de chef de centre radioélectricien de 2e classe.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Barry (Djibril), R. S. M. conservés: 4 mois 17 jours non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons.

M. Lenair (Pierre).

M. Robinson (Charles).

M. Migniard (Alcibiade).

(Pour compter du 16 juin 1956.)

M. Mahy (Gilbert).

A la classe exceptionnelle du grade de chef de poste radioélectricien.

(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Gazeau (Roger), R. S. M. conservés: 5 mois non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons.

M. Gabianne (Roland).

M. Fischer (Eugène). R. S. M. conservés: 3 ans 5 mois 20 jours dont 3 ans non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons.

Au grade de chef de poste de 3e classe.
(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Modock (Richard), R. S. M. conservés: 1 an 6 mois; majoration conservée: 4 mois 27 jours.

B. — Branche des installations

A la 1re classe du grade de contrôleur des installations.
(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Pienchot (Jean), R. S. M. conservés: 3 ans 10 jours dont 3 ans non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons.

Au grade de vérificateur principal de 1e classe des installations.
(Pour compter du 1er mars 1956.)

M. Le Scour (Jean).

A la 1re classe du grade de vérificateur des installations.
(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Desmeules (Henri).

A la 2e classe du grade de vérificateur des installations.
(Pour compter du 6 janvier 1956.)

M. Cayeux (Guy).

(Pour compter du 26 avril 1956.)

M. Gagnol (Gilbert).

C. — Branche des lignes

A la classe exceptionnelle du grade de contrôleur des lignes.
(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Folius (Alexandre), R. S. M. conservés: 7 mois 8 jours.
M. Leplat (Jean).

Au grade de contrôleur de 2e classe.
(Pour compter du 1er janvier 1956.)

M. Cauvin (Jean).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Sociétés mutualistes.

Département du Finistère

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 9 août 1956, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste dite: Le Sou de la veuve des ateliers du Plateau, de l'artillerie navale et de la pyrotechnie de Saint-Nicolas, n° 29-262, à Brest, résultant de la fusion des sociétés mutualistes respectivement dites: 1° Sou de la veuve et de l'orphelin, n° 29-111, à Brest; 2° Société mutualiste en cas de décès de l'atelier des machines, fonderie et électricité, n° 29-72, à Brest.

Département de la Gironde

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 7 août 1956, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société de secours mutuels de Saint-Aignan union et persévérance n° 33-520, à Espiet, avec la société mutualiste dite Société de secours mutuels d'Espiet, n° 33-689, à Espiet.

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 9 août 1956, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: De Saint-Pierre, n° 33-419, à Saint-Pierre-de-Bât, avec la société mutualiste dite: Saint-Romain de Targon, n° 33-349, à Targon.

Composition des commissions administratives paritaires de la caisse nationale de sécurité sociale.

Par arrêté du 9 août 1956, les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 5 juillet 1952 fixant la composition des commissions administratives paritaires de la caisse nationale de sécurité sociale compétentes à l'égard:

Des adjoints administratifs et secrétaires sténodactylographes;
Des sténodactylographes;
Des agents de bureau;
Du personnel du service intérieur;

sont modifiées comme suit:

COMMISSIONS paritaires compétentes à l'égard de:	NOMBRE de représentants de l'administration.	GRADES REPRÉSENTÉS	DÉLÉGUÉS titulaires.	DÉLÉGUÉS suppléants.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .	. . . .
3° Des agents de bureau.....	3	Aide-commis.....	1	1
		Employés de bureau et employés de bureau dactylographes.....	2	2

Caisses de retraites et institutions de prévoyance.

Par arrêté du 10 août 1956, ont été approuvées des modifications aux articles 3 et 5 des statuts de la Caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile, 87, rue Saint-Lazare, Paris.

Homologation de scies circulaires pour le travail du bois et des matières similaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 août 1956 (décision du 16 juillet 1956): page 7329, 1re colonne, article 8, 4e ligne, ajouter: « Fait à Paris, le 16 juillet 1956 ».

Liste de sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice de la loi du 13 juillet 1928.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 3 août 1956, ont été inscrites sur la liste des sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice de l'article 38 de la loi du 13 juillet 1928, établissant un programme de construction d'habitations à bon marché et de logements, les sociétés dont la désignation suit.

Sous réserve des radiations qui pourraient survenir ultérieurement, ces inscriptions sont valables jusqu'au 31 août 1957.

AISNE

3 La Saint-Quentinoise, entreprise de bâtiment, 25, rue de Florimond, à Saint-Quentin.
10 La Carrière, la Route, le Bâtiment, à Fontaine-lès-Vervins.

ALPES (BASSES-)

2 La Bas-Alpine (travaux publics et particuliers), avenue Gaston-Boyer, à Digne.

ARIEGE

5 Coopérative ouvrière du bâtiment, 25, rue Frédéric-Soulié, à Pamiers.

AUBE

3 Société troyenne de menuiserie, 1, rue Cloître-Saint-Etienne, à Troyes.
4 Les Maçons de Troyes, 5, rue Geoffroy-de-Villehardouin, à Troyes.

AUDE

3 Les Ouvriers spécialistes de l'aviation légère et du yachting (O. S. A. L. Y.), 5, rue de Dunkerque, à Castelnaudary.

AVEYRON

1 Coopérative ouvrière d'ameublement et menuiserie, 12, avenue de Calès, à Millau.

BOUCHES-DU-RHONE

8 L'Entreprise électrique, 1, rue d'Anthoine, à Marseille (2e).
11 Société coopérative ouvrière de plâtrerie (S. C. O. P.), 16, avenue du Prado, à Marseille.
49 L'Entreprise générale, 93, boulevard Camille-Flammarion, à Marseille. Bureaux: 24, rue Edouard-Delanglade, à Marseille (6e).
28 Sud-Travaux, bâtiment, 4, cours Pierre-Puget, à Marseille (6e).
31 La Concorde, construction et travaux publics, 58, avenue de la Timone, à Marseille (10e).
32 Les Coopérateurs du Sud-Est, travaux publics et bâtiments, 16, rue Berlioz, à Marseille.
33 Coopérative de travaux industriels, 113, boulevard de Paris, à Marseille (2e).
44 Coopérative marseillaise des charpentiers de Haute-Futaie, 22-24, avenue Roger-Salengro, à Marseille (3e).
54 C. O. C. I. (coopérative ouvrière de construction immobilière), 11, rue Briffaut, à Marseille (5e).
58 C. O. M. A. D. (coopérative ouvrière de menuiserie, ameublement, décoration), 26, rue des Abeilles, à Marseille.
65 Société coopérative ouvrière provençale du bâtiment et de travaux publics, 10, boulevard Chave, à Marseille.
70 Coopérative des techniciens de la radio et ouvriers réunis (C. O. T. O. R.), 2, rue Chevalier-Roze, à Marseille.
71 Entreprise générale de travaux de peinture industriels et maritimes, 22, rue Méry, à Marseille.
77 Le Bâtiment moderne, bâtiment et travaux publics, 11, rue Briffaut, à Marseille (5e).
81 Entreprise générale coopérative du bâtiment (E. G. C. B.), 14, chemin de Pont-de-Vivaux, à Saint-Tronc, Marseille (10e).
82 Entreprise coopérative moderne, bâtiment et travaux publics, 26, cours Franklin-Roosevelt, à Marseille.
83 Société de travaux métalliques, 18, boulevard du Progrès, à Marseille (14e).
86 Société coopérative ouvrière du Sud-Est du bâtiment et des travaux publics, 84, boulevard Rabatau, à Marseille (8e).
87 Coopérative d'entreprise générale de peinture du Midi, 1, rue du Bon-Pasteur, à Marseille.
89 Coopérative de peinture et travaux annexes « Coptra », 32, cours Honoré-d'Estienne-d'Orves, à Marseille (1er), bureaux: 7, route du Commandant-Lamy, à Marseille (7e).

CANTAL

1 L'Union ouvrière, bâtiment et travaux publics, route des Camisières, à Aurillac.

CHARENTE-MARITIME

4 Coopérative rochelaise, charpente et menuiserie, 11, avenue Coligny, à la Rochelle.

CORSE

1 Coopérative d'entreprise générale du bâtiment et des travaux publics, à Propriano.

COTE-D'OR

2 Société française des nouvelles carrières de Comblanchien, à Comblanchien.
13 La Constructive, bâtiment et travaux publics, chemin Saint-Martin, impasse des Plantes, à Fontaine-lès-Dijon.
14 Les Peintres de Bourgogne réunis, 6, rue des Grands-Champs, à Dijon.

COTES-DU-NORD

6 La Perrosienne, bâtiment et travaux publics, à la Clarté-Ploumanach. Bureaux: 7, rue Jules-Favre, à Brest (Finistère).
7 Entreprise générale de bâtiment et travaux publics des Côtes-du-Nord, 35, rue La Fayette, à Saint-Brieuc.

CREUSE

4 Société des granits de la Creuse, 39, rue de Londres, à Guéret.
6 Entreprise générale du bâtiment, 72, avenue du Docteur-Manouvrier, à Guéret.

DORDOGNE

4 Les Peintres plâtriers de la Dordogne, à Thenon.

DOUBS

10 Société coopérative de zinguerie, plomberie et couverture, 9, rue Pasteur, à Besançon.

DROME

4 Coopérative montilienne du bâtiment, 31, rue Saint-Gaucher, à Montélimar.

EURE

1 Travaux routiers coopératifs, 2, rue des Saules, à Saint-Just, par Vernon.

FINISTERE

2 L'Ameublement et le bâtiment, 5, place Cornic, à Morlaix.
3 L'Union des ouvriers couvreurs, 39, rue Ange-de-Guernisac, à Morlaix.
5 La Fraternelle, plâtrerie, fumisterie, ciment, 55 et 57, rue de Brest, à Morlaix.
6 La Laborieuse, peinture, vitrerie, 27, place des Halles, à Morlaix.
10 La Fourmillière, zinguerie, plomberie, 11, rue de Brest, à Morlaix.
18 Aux Ouvriers réunis, bâtiment et travaux publics Kerelle, au Grand-Kerzu, route de Pontanezen, à Brest.
19 Chauffage et ventilation, rue Albert-Louppe (Prat Ar Raty), à Brest.

GARD

9 Société coopérative ouvrière de production Entreprise et bâtiment, 22, rue de la Treille, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE-)

10 Les Plâtriers de Toulouse, 8, rue Quilméry, à Toulouse.
15 Le Cadre, encadrement, miroiterie, 6, rue Kléber, à Toulouse.
16 L'Union générale électrique, 12, rue des Amidonniers, à Toulouse.
20 L'Avenir du bâtiment, 97, rue Bonnat, à Toulouse.
26 L'Union des peintres, 25, rue Pargaminières, à Toulouse.
27 Les Parqueteurs et replanisseurs réunis, 76, chemin Saint-Roch (Saint-Agne), à Toulouse. Bureaux: 34, chemin de la Flambère, à Toulouse (Purpan).
30 La Construction économique, 57, avenue Honoré-Serres, à Toulouse.
35 Société coopérative des grands travaux du Languedoc, 16, rue de Châteaudun, à Toulouse. Bureaux: 70, chemin du Sang-de-Serp, à Toulouse.
36 Les Spécialistes du carrelage, 74, avenue Etienne-Billières, à Toulouse.
40 Coopérative ouvrière carbonnaise du bâtiment et des travaux publics, à Carbonne.
42 Les Peintres réunis, 15, rue Palaprat, à Toulouse.
43 Les Bois ouvrés, menuiserie, charpente, escaliers, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
44 Languedoc-Matériaux, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
45 Les Constructeurs modernes, bâtiment et travaux publics, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
46 Le Fer, serrurerie, sanitaire, chauffage central, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
48 Les Plombiers, couvreurs, zingueurs de Toulouse, 23, rue Danielle-Casanova, à Toulouse.

GERS

2 Gers-Construction, bâtiment et travaux publics, rue de l'Amiral-Bugard, à Auch.

GIRONDE

15 L'Entreprise générale, à Hourtin. Correspondance: rue de Bretagne, à Bretteville-sur-Odon (Calvados).
18 La Construction moderne française, 88, rue Judaïque, à Bordeaux.

HERAULT

13 Coopérative ouvrière de reconstruction et d'urbanisme, 11, rue Sérane, à Montpellier.
14 Société coopérative ouvrière de la Mare, bâtiment, Saint-Gervais-sur-Mare.
15 Société ouvrière méridionale de construction, villa « Val-Marie », avenue Xavier-de-Ricard, à Montpellier.

ILLE-ET-VILAINE

1 Association coopérative des ouvriers menuisiers et ébénistes, 22, rue de Mauconseil, à Rennes.
7 L'Avenir, carrières, à Louvigné-du-Désert.
13 La Construction dinardaise, 59, rue des Vergers, à Dinard.
29 L'Abeille, charpente, menuiserie, serrurerie, 22, boulevard Gambetta, à Saint-Malo.
31 L'Aurore malouine, bâtiment et travaux publics, rue Waldeck-Rousseau, à Saint-Malo.
36 L'Espérance (carrières, bâtiment et travaux publics), à la Fontenelle.

INDRE

3 La Concorde des ouvriers maçons et similaires de Châteauroux, à Deols.
6 Association des ouvriers carriers et terrassiers, à Dun-le-Poëlier.
7 Les Travailleurs, travaux publics et bâtiment, place de l'Eglise, à Chabris.
8 Grands travaux du centre, travaux publics et travaux particuliers, chemin de Vernusse, à Châteauroux.

INDRE-ET-LOIRE

6 Coopérative générale d'entreprise du bâtiment et de travaux publics, 155, rue du Rempart, à Tours.

LOIRE

14 L'Aurore, bâtiment et travaux publics, 55, rue Jean-Allemane, à Saint-Etienne.

LOIRE-INFERIEURE

1 La Fraternelle, déchargement, manutention, bâtiment, centre commercial maritime, quai Pereire, à Saint-Nazaire.
6 Routes et bâtiments de l'Ouest, 26, rue Louis-Blanc, à Nantes.
7 Nantes-installations, menuiserie, charpente, mobilier et installations, 12 *bis*, rue La Tour-d'Auvergne, à Nantes.
9 Les Chantiers de l'Ouest, bâtiment, quai Pereire, à Saint-Nazaire.
13 Les Ouvriers du bâtiments réunis, avenue Jeanne-d'Arc, à Saint-Brevin-les-Pins (Loire-Inférieure). Bureaux: 484, rue de Courbevoie, à Nanterre (Seine).
15 La Régionale électrique, 41, avenue de Beauséjour, à Saint-Herblain.
16 Menuisiers et charpentiers nantais, avenue des Champs-Renaudin, à Pont-Rousseau.

LOIRET

5 Le Bâtiment de Pithiviers, bâtiment et travaux publics, 1 *bis*, boulevard Pasteur, à Pithiviers.

MAINE-ET-LOIRE

4 Les Travailleurs angevins réunis, bâtiment et travaux publics, 59, rue Lionnaise, à Angers.
5 Construction-fer, charpente en fer, serrurerie, menuiserie métallique, 16, rue du Vieux-Pont, à Châlonnes-sur-Loire.
6 Les O. R. B. (Ouvriers réunis du bâtiment), 79, rue Sadi-Carnot, à Cholet.

MANCHE

1 La Fraterne le, menuiserie, charpente, ébénisterie, 1, rue des Banques, à Saint-Lo.

MARNE

1 L'Emancipatrice du bâtiment, 151, avenue du Général-Sarrail, à Châlons-sur-Marne.
8 Entreprise générale de travaux publics de la Champagne, 27, rue Boucher-de-Perthes, à Reims.
12 Enseignes, décoration, peintures, drain, 50 et 52, rue Croix-Saint-Marc, à Reims.

MARTINIQUE

1 Unité des ouvriers en bâtiment, rive droite, rivière Levassor, à Fort-de-France.

MEUSE

2 Coopérative ouvrière de construction de Verdun, rue de Souville, à Verdun.

MOSELLE

3 Est-construction, 24, rue des Jardins, à Clouange.

NORD

3 L'Union des menuisiers, 131, rue du Luxembourg, à Roubaix.
6 Le Projet, entreprise générale de peinture, 22, boulevard de l'Egalité, à Tourcoing.
8 Les Carreleurs réunis, 2, rue de la Vigne, à Tourcoing.
9 La Laborieuse, charpente, menuiserie, 146, rue Jules-Lebleu, à Armentières.
11 La Renaissance, peinture, décors, vitrerie, 3 bis, rue de Flandre, à Roubaix.
26 Société coopérative de peinture, 146, rue de la Mitterie, à Lommelès-Lille. Bureaux: 16, rue Philippe-de-Comines, à Lille.
33 Coopérative ouvrière de constructions et réparations de bateaux, charpentes et menuiserie du bâtiment, rue du Fay, à Cambrai.
36 La Menuiserie industrielle lilloise, 1, rue de Châteaubriand, à Lille.
41 Coopérative ouvrière de menuiserie, ébénisterie, charpente (C. O. M. E. C.), 72, rue du Général-de-Gaulle, à Merville.

OISE

4 La Victorieuse, entreprise générale, 55, rue de Paris, à Ribécourt.
5 A la Bastille, installations intérieures, comptoirs, 25, avenue des Déportés, à Clermont-de-l'Oise.
6 Construction de l'Oise picarde, rue Adrien-Maître, à Breteuil-sur-Noye.

PAS-DE-CALAIS

5 La Coopération ouvrière, bâtiment, travaux publics, menuiserie, ameublement, 191, route Nationale, à Billy-Montigny.
6 Fer-Art, 18, rue de l'Abattoir, à Béthune.
9 La Route artésienne, 16, rue Outrebon, à Béthune.
10 Routes et bâtiments du Nord, 40, rue de Doullens, à Frévent.
11 S. C. O. B. A. T., société coopérative ouvrière du bâtiment, 8, quai du Commerce, à Saint-Omer.
15 Coopérative des ouvriers réunis (C. O. O. P. D. O. R.), menuiserie, charpente, 30, rue des Communes, à Calais.

PUY-DE-DOME

7 Consortium électrique du Centre, 32, rue Balainvilliers, à Clermont-Ferrand.

RHIN (BAS-)

5 Coopouv, bâtiment, 9 *bis*, route des Romains, à Strasbourg-Kœnigshoffen.
6 Coopcouv, couverture, 5, rue Zellenberg, à Strasbourg-Neudorf.

RHIN (HAUT-)

1 L'Alsacienne, entreprise de bâtiment et de travaux publics, rue de l'Ecluse, à Mulhouse-Bourtzwiller.
2 L'Effort alsacien, bâtiment et travaux publics, 92, rue de Nambsheim, à Balgau.

RHONE

15 Union des charpentiers du Rhône, 69, cours Richard-Vitton, à Lyon.
16 Les Menuisiers du Rhône, 34 *bis*, cours de la République, à Villeurbanne.
18 L'Avenir, maçonnerie et travaux publics, 2, rue de l'Ordre, à Lyon (3e).
21 Union des travailleurs de la pierre et du marbre, 207, avenue Berthelot, à Lyon.
22 Les Plombiers-zingueurs réunis, 4, rue Molière, à Lyon.
25 Le Roc, construction et travaux publics, 71, rue Francis-de-Pressensé, à Villeurbanne.
26 L'Electricité, 100, rue Henri-Rolland, à Villeurbanne.
27 Les Serruriers de Lyon, 75, boulevard Stalingrad, à Villeurbanne.
28 Association typographique lyonnaise, 85 *bis*, cours Tolstoï, à Villeurbanne.
29 Les plâtriers-peintres réunis, 6, rue Molière, à Lyon.
31 Les Carreleurs de Lyon, 2 *bis*, rue Riboud, à Lyon (3e).
33 Les Transporteurs lyonnais, 387, rue Garibaldi, à Lyon.
34 Les Asphalteurs réunis, 124, rue des Culattes, à Lyon.
42 Association des techniciens en téléphonie et signalisation, 68, rue Pierre-Corneille, à Lyon.
45 L'Habitat, bâtiment, 23, rue François-Peissel, à Caluire. Bureaux: 16, avenue Pierre-Terrasse, à Caluire.
47 Les Charpentiers de Lyon, 7, avenue Platon, à Villeurbanne.
50 Geberbois (menuiserie, charpente), 16, avenue Pierre-Terrasse, à Caluire. Bureaux: 91, rue Bataille, à Lyon.

SARTHE

6 L'Avenir du bâtiment, 30, rue des Vieux-Ponts, à Connerré.

SAVOIE

4 L'Avenir savoyard, bâtiment et travaux publics, 90, faubourg de la Madeleine, à Moutiers.
5 Société coopérative chambérienne de construction, 9, rue Sommeiller, à Chambéry.

SEINE (PARIS)

1 Société générale des ouvriers ferblantiers réunis, Vallette et Cie, 15, rue des Trois-Bornes, à Paris (11e).
3 Association corporative des ouvriers tapissiers, 60, rue Joseph-de-Maistre, à Paris (18e).
7 Association des ouvriers plombiers, couvreurs, zingueurs (A. O. P. C. Z.), 2 *bis*, quai de la Seine, à Paris (19e).
8 La Mécanique générale du bois, 13, rue des Pavillons, à Paris (20e).
9 L'Avenir du bâtiment, entreprise de serrurerie, 239, avenue Daumesnil, à Paris (12e).
12 Association des ouvriers en instruments de précision (A. O. I. P.), 8 à 14, rue Charles-Fourier, à Paris (13e).
14 La Lutèce, couverture, plomberie, 67, rue de Buffon, à Paris (5e).
16 Association des ouvriers grillageurs, 45, rue des Poissonniers, à Paris (18e).
19 Boulangerie ouvrière La Fraternelle, 33 *bis*, rue Doudeauville, à Paris (18e).
21 Société ouvrière d'entreprise, stuc, maçonnerie, staff, 283, rue Lecourbe, à Paris (15e).
23 Les Charpentiers français, 28, rue des Peupliers, à Paris (13e).
40 Union des ouvriers souffleurs de verre, 32, rue des Rosiers, à Paris (4e).
44 Les Poseurs spécialistes et carreleurs marbriers de Paris, 41, boulevard Henri-IV, à Paris (4e).
59 La Française entreprise générale, 56 *bis*, rue Eugène-Carrière, à Paris (18e).
60 L'Essor, entreprise générale de peinture, vitrerie, 194, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris (10e).
64 Le travail mécanique du bois, 80, rue Léon-Frot, à Paris (11e).
72 Les Compagnons menuisiers réunis, 158, rue de Tolbiac, à Paris (13e)
74 L'Hirondelle, bâtiment et travaux publics, 19, rue du Renard, à Paris (4e).
75 Les puisatiers réunis, 87, rue du Théâtre, à Paris (15e).
102 Le Travail, peinture, 8, rue Leibnitz, à Paris (18e).
105 Les Plombiers-Fontainiers de Paris, 14, rue du Saint-Gothard, à Paris (14e).
109 La Collaboratrice, service des porteurs, gare Montparnasse (annexe), à Paris (15e).
112 L'Arc-en-Ciel, entreprise générale de peinture, 327, rue de Belleville, à Paris (19e).
116 Les Charpentiers de Paris, 24, rue Labrouste, à Paris (15e); correspondance: 15, rue Saint-Amand, à Paris (15e).
129 Union technique ouvrière, couverture, plomberie, électricité et chauffage central, 26, boulevard Beaumarchais, à Paris (11e).
134 Urbaine carrelage, 26, rue de Chazelles, à Paris (17e).
143 Entreprise de travaux coopératifs, bâtiment, 26, rue de Chazelles, à Paris (17e).
181 Coopérative de travaux publics de l'Ile-de-France, 11, rue Edmond-Roger, à Paris (15e).
191 Technique et pratique réunies, bâtiment et travaux publics, 106, rue de l'Abbé-Groult, à Paris (15e).
192 G. F. M., grès, faïence, mosaïque, 35, rue de Mouzaïa, à Paris (19e).
213 A. T. O. S. et Energie électrique réunies, 15, rue de Malte, à Paris (11e).
216 Enduitoit, couverture, plomberie, 14, boulevard Edgar-Quinet, à Paris (14e).
220 Les Couvreurs réunis, 161 *bis*, rue Marcadet, à Paris (18e); bureaux: 11, rue Ausone, à Metz (Moselle).
225 Aux Nettoyeurs-Encaustiqueurs réunis, 9, rue Alfred-Stevens, à Paris (9e).
242 La Sanitaire, bâtiment, plomberie, 6, rue Louis-Thuillier, à Paris (5e).
243 Société de travaux publics et d'entreprises électriques, 14, rue Saint-Georges, à Paris (9e).
254 Paris-Peinture, 143, rue de Charonne, à Paris (11e).
265 Art et menuiserie, 38, rue des Blancs-Manteaux, à Paris (4e).
274 Société française du bâtiment et des travaux publics, 6, boulevard de Reuilly, à Paris (12e).
278 Union des plombiers, couvreurs, monteurs (U. P. C. M.), 5, rue de la Mouzaïa, à Paris (19e).
262 La Productrice du bâtiment, France et colonies, 12, rue Blanche, à Paris (9e).
283 La Familiale, entreprise générale, 2, cité d'Austerlitz, à Paris (5e).
287 Chantiers et constructions, 174, rue Lecourbe, à Paris (15e).
290 Société nouvelle des entreprises électriques « Coopélec » (S. N. E. E. C.), 46 *ter*, rue Saint-Didier, à Paris (16e).
291 L'Equipement technique moderne (chauffage central et industriel, plomberie, sanitaire, fumisterie, ventilation, tôlerie, électricité), 14, rue Emile-Lepeu, à Paris (11e).
292 Le Bâtiment et Voies ferrées, 38, quai de la Marne, à Paris (19e).
293 Les Techniciens associés du bâtiment, T. A. B. (bureau d'études techniques de construction), 12, rue Lagarde, à Paris (5e).

SEINE (COMMUNES)

11 Union des charpentiers, 143, avenue Gallieni, à Bagnolet.
31 Les Maçons parisiens, 167 *bis*, avenue Aristide-Briand, à Cachan.
32 L'Union des électriciens, 4, rue Franklin, à Bagnolet.
35 Ateliers de serrurerie de la Seine, 151, rue de Paris, à Bobigny.
42 Construire, entreprise générale, 10, rue de l'Alouette, à Saint-Mandé.
45 Le Carrelage, 19, rue Aristide-Briand, à Vanves.
51 Société ouvrière d'entreprise du bâtiment, S. O. E. B., 10, rue des Capucines, à Villemomble. Bureaux: 67, allée Colonel-Fabien, aux Pavillons-sous-Bois.
58 Les Spécialistes réunis, couverture, plomberie, électricité, chauffage central, 49, rue des Meuniers, à Bagneux.
71 L'Union des paveurs, 3, rue des Oeillets, à Saint-Denis.
76 La Productrice, travaux publics, 18 à 24, rue du Parc prolongée, à Saint-Ouen.
79 Entreprise économique maçonnerie, 176, rue des Champarons, à Colombes. Correspondance: 72, rue des Sazières, à Colombes.
80 Les Travaux publics réunis, 22, rue Pierre-Sémart, à Châtillon-sous-Bagneux.
83 Association professionnelle du bâtiment, 2, rue des Huissiers, à Neuilly-sur-Seine.
90 Société M. A. F. C. A. (Manufacture de coussins, sièges et matelas à ressorts), 31 à 35, rue Arago, à Puteaux.
94 L'Avenir de Drancy, bâtiments et travaux publics, 17, rue Ambroise-Croizat, à Drancy; correspondance: 35, rue de l'Espérance, à Drancy.
97 Les Professionnels du bâtiment réunis, 26, rue Nungesser, à Montreuil-sous-Bois. Bureaux: rue de l'Asile-Maritime, à Berck-Plage (Pas-de-Calais)
99 Etudes et travaux de constructions métalliques, chemin des Petits-Marais, à Gennevilliers.
100 Les Techniciens du bâtiment, 91, rue Camille-Groult, à Vitry-sur-Seine.
102 La Rénovatrice, bâtiment et travaux publics, 21, avenue Pasteur, à Cachan.
113 Société ouvrière nogentaise bâtiment, 6 *bis*, rue Pasteur, à Nogent-sur-Marne.
115 L'Union-Travaux, entreprise de travaux publics et constructions, 121, avenue d'Alsace-Lorraine, à Noisy-le-Sec.
119 Chantiers Rochebrune, menuiserie, ébénisterie, 11 *bis*, rue Rochebrune, à Montreuil-sous-Bois.
128 Société française de pavage, 15, rue des Graviers, à Puteaux.
129 L'Avenir de la route, travaux publics, 60, rue Hoche, à Drancy.
131 Monteurs-Levageurs, entreprise de montage de charpente et manutention, 31, rue Eugène-Pelletan, à Villejuif.
132 La Moderne, travaux publics, 169, rue de Paris, à Bagneux.
135 Le Parquet et tout le travail du bois, 2, rue du Maréchal-Lyautey, au Perreux-sur-Marne.
136 Société d'étude et d'entreprise de travaux publics, électricité, 51-53, rue Pierre-Poli, à Issy-les-Moulineaux.
137 La Seine, bâtiment et travaux publics, 26, rue du Docteur-Thore, à Sceaux. Bureaux: 13, rue de Sévigné, à Paris (4e).
141 Société nouvelle d'entreprise générale de peinture, La Renove, 9, rue des Parisiens, à Asnières.
142 Somodel, société moderne d'équipement électrique, 153, rue Anatole-France, à Drancy.
145 Société parisienne de taille de pierres et travaux publics, 52, avenue Gabriel-Péri, à Cachan.
146 Chantiers (entreprise générale), 49, rue Ledru-Rollin, à Ivry-sur-Seine.
148 Société coopérative ouvrière des peintres associés de Clichy (S. C. O. P. A. C.), 9, rue de Paris, à Clichy.

SEINE-ET-MARNE

2 Routes et carrières (travaux publics et particuliers), 1, route de Nangis, à Melun.
5 S. E. T. R. E. C. O., société d'études et de réalisations de logements économiques, 1, rue des Fossés, à Melun.

SEINE-ET-OISE

4 La Laborieuse, peinture, 16, rue du Peintre-Lebrun, à Versailles.
13 Société nouvelle des ouvriers paveurs, 57 à 65, rue du Général-Leclerc, à Livry-Gargan.
34 Les Peintres vitriers mantais, rue de Buchelay, à Mantes-la-Ville. Bureaux: rue du Val-Notre-Dame, à Mantes-Gassicourt.
35 Le Progrès électrique, 4, rue de Verdun, à Villeneuve-Saint-Georges.
36 Les Terrassiers paveurs versaillais, 50, rue Alexis-Maneyrol, à Chaville.
41 L'Avenir du bâtiment, entreprise de serrurerie, 15, rue Colbert, à Versailles.
45 Coopérative versaillaise de carrelage, 25, rue Yves-le-Coz, à Versailles.

46 La Plomberie sartrouvilloise, 11, rue Martial-Déchard, à Sartrouville.
49 Les Paveurs de l'Ile-de-France (travaux publics), 6, avenue de la Pépinière, à Morsang-sur-Orge.
50 Société d'entreprise pour l'équipement du bâtiment, S. E. E. B. A., 3, rue Racine, à Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

SEINE-MARITIME

2 La Peinture, 20, rue Jean-Jaurès, à Elbeuf.

SEVRES (DEUX-)

1 L'Avenir des ouvriers charpentiers-menuisiers, 145, avenue de Paris, à Niort.

SOMME

3 Serrurerie picarde, 15, rue Marc-Sangnier, à Amiens.
4 Société L'Espérance, charpente, menuiserie, 46 à 52, rue des Marissons, à Amiens.
7 L'Union des Peintres, 27, rue du Général-Leclerc, à Amiens.
10 Société picarde de chauffage, 33, rue des Otages, à Amiens.
15 Coopérative d'entreprise générale de bâtiments et transports, à Soyecourt.
17 Menuiserie et ameublement picards, 15, rue du Bellay, à Amiens.
19 L'Avenir du bâtiment, 169-171, route de Paris, à Amiens.
26 La Renaissance picarde, bâtiment, 251-281, rue du Faubourg-de-Hem, à Amiens.
30 Electriciens picards réunis, 135, rue Jules-Barni, à Amiens.

VAR

10 Entreprise méridionale de travaux publics et de bâtiment, 133, route du Cap-Brun, à Toulon. Bureaux commerciaux: 40, rue de la République, à Toulon.

VAUCLUSE

3 Coopérative orangeoise du bâtiment, 34, rue Saint-Martin, à Orange.
7 Coopérative ouvrière de production du bâtiment de la Durance, boulevard de la Liberté, à Cadenet.

VIENNE

1 Le Progrès, menuiserie, charpente, 33, rue des Petites-Vallées, à Poitiers.
2 La Fraternelle, entreprise générale, 9-11, rue de Chilvert, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE-)

5 Société des ouvriers plombiers, couvreurs, zingueurs de Limoges, 12, rue Armand-Barbès, à Limoges.
6 Le Travail, plâtre et ciment, 57 *bis*, avenue Garibaldi, à Limoges.
12 L'Avenir électrique de Limoges, 31, avenue du Général-Leclerc, à Limoges.
13 La Fraternelle, menuiserie, charpente, 6, rue Jarjavay, à Limoges.
14 L'Espérance, menuiserie, charpente, boulevard Adrien-Pressemane, à Saint-Léonard-de-Noblat.
18 La Concorde, menuiserie, charpente, 95, avenue de Naugeat, à Limoges.
23 Société des ouvriers menuisiers de Limoges, 2, rue Cruveilhier, à Limoges.
24 Le Progrès, peinture, vitrerie, 17, rue Pasteur, à Limoges.
28 Le Meuble, ébénisterie, menuiserie, charpente en bois, 28, rue de la Mauvendière, à Limoges.

YONNE

2 Les Maçons d'Auxerre, 13 *bis*, rue Haute-Perrière, à Auxerre.
7 Hygiène et confort, couverture, plomberie, 12, rue de Preuilly, à Auxerre.

Liste de sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice du décret du 1er octobre 1931.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 3 août 1956, ont été inscrites sur la liste des sociétés coopératives ouvrières de production pouvant prétendre au bénéfice de l'article 2 du décret du 1er octobre 1931 relatif à la participation des sociétés françaises d'ouvriers aux adjudications et marchés passés au nom de l'Etat, les sociétés dont la désignation suit.

Sous réserve des radiations qui pourraient intervenir ultérieurement, ces inscriptions sont valables jusqu'au 31 août 1957.

AIN

3 Imprimerie coopérative, 5, rue Littré, à Bourg-en-Bresse.

AISNE

3 La Saint-Quentinoise, entreprise de bâtiment, 25, rue de Florimond, à Saint-Quentin.
7 L'Espoir, imprimerie, 56, rue Camille-Desmoulins, à Guise.
10 La Carrière, la route, le bâtiment, à Fontaine-les-Vervins.

ALLIER

1 Imprimerie ouvrière montluçonnaise, 1, rue Saint-Jean, à Montluçon.

ALPES (BASSES-)

2 La Bas-Alpine, travaux publics et particuliers, avenue Gaston-Boyer, à Digne.

ALPES-MARITIMES

5 Imprimerie Aegitna, 27, rue Jean-Jaurès, à Cannes.

ARIEGE

5 Coopérative ouvrière du bâtiment, 25, rue Frédéric-Soulié, à Pamiers.

AUBE

3 Société troyenne de menuiserie, 1, rue du Cloître-Saint-Etienne, à Troyes.
4 Les Maçons de Troyes, 5, rue Geoffroy-de-Villehardouin, à Troyes.

AUDE

3 Les Ouvriers spécialistes de l'aviation légère et du yachting (O. S. A. L. Y.), 5, rue de Dunkerque, à Castelnaudary.

AVEYRON

1 Coopérative ouvrière d'ameublement et menuiserie, 12, avenue de Calès, à Millau.

BOUCHES-DU-RHONE

1 Imprimerie nouvelle de Marseille, 120, rue Sainte, à Marseille (1er).
8 L'Entreprise électrique, 1, rue d'Anthoine, à Marseille (2e).
11 Société coopérative ouvrière de plâtrerie, S. C. O. P., 16, avenue du Prado, à Marseille.
19 L'Entreprise générale, 93, boulevard Camille-Flammarion, à Marseille. Bureaux: 24, rue Edouard-Delanglade, à Marseille (6e).
28 Sud-Travaux, bâtiment, 4, cours Pierre-Puget, à Marseille (6e).
31 La Concorde, construction et travaux publics, 58, avenue de la Timone, à Marseille (10e).
32 Les Coopérateurs du Sud-Est, travaux publics et bâtiment, 16, rue Berlioz, à Marseille.
33 Coopérative de travaux industriels, 113, boulevard de Paris, à Marseille (2e).
44 Coopérative marseillaise des charpentiers de Haute-Futaie, 22 et 24, avenue Roger-Salengro, à Marseille (3e).
54 C. O. C. I. (Coopérative ouvrière de construction immobilière), 11, rue Briffaut, à Marseille (5e).
58 C. O. M. A. D. (Coopérative ouvrière de menuiserie, ameublement, décoration), 26, rue des Abeilles, à Marseille.
62 Les Fils d'André Corsiglia, confiserie, confiturerie, 13 et 15, rue Xavier-Progin, à Marseille (1e).
65 Société coopérative ouvrière provençale du bâtiment et des travaux publics, 10, boulevard Chave, à Marseille.
70 Coopérative des techniciens de la radio et ouvriers réunis (C. O. T. O. R.), 2, rue Chevalier-Roze, à Marseille.
71 Entreprise générale de travaux de peinture industriels et maritimes, 22, rue Méry, à Marseille.
77 Le Bâtiment moderne, bâtiments et travaux publics, 11, rue Briffaut, à Marseille (5e).
79 SOCOMA (Société coopérative de manutention), 4, rue Breteuil, à Marseille (1er).
81 Entreprise générale coopérative du bâtiment (E. G. C. B.), 14, chemin de Pont-de-Vivaux, à Saint-Tronc, Marseille (10e).
82 Entreprise coopérative moderne, bâtiment et travaux publics, 26, cours Franklin-Roosevelt, à Marseille.
83 Société de travaux métalliques, 18, boulevard du Progrès, à Marseille (14e).
84 C. E. M. M. (Coopérative d'entreprise méditerranéenne de manutention, 8, rue de Belloi, à Marseille.
86 Société coopérative ouvrière du Sud-Est du bâtiment et des travaux publics, 84, boulevard Rabatau, à Marseille (8e).
87 Coopérative d'entreprise générale de peinture du Midi, rue du Bon-Pasteur, n° 1, à Marseille.
88 Imprimerie Minerva, 20, la Canebière, à Marseille (1er).
89 Coopérative de peinture et travaux annexes « Coptra », 32, cours Honoré-d'Estienne-d'Orves, à Marseille (1er). Bureaux: 7, route Commandant-Lamy, à Marseille (7e).

CANTAL

1 L'Union ouvrière, bâtiment et travaux publics, route des Camisières, à Aurillac.

CHARENTE-MARITIME

4 Coopérative rochelaise, charpente et menuiserie, 11, avenue Coligny, à la Rochelle.

CORREZE

2 Aux Galochiers réunis, 21, rue Général-Dalton, à Brive.

CORSE

1 Coopérative d'entreprise générale du bâtiment et des travaux publics, à Propriano.

COTE-D'OR

1 Imprimerie coopérative ouvrière, 18, rue de la Manutention, à Dijon.
2 Société française des Nouvelles carrières de Comblanchien, à Comblanchien.
13 La Constructive, bâtiment et travaux publics, chemin Saint-Martin, impasse des Plantes, Fontaine-lès-Dijon.
14 Les Peintres de Bourgogne réunis, 6, rue des Grands-Champs, à Dijon.

COTES-DU-NORD

6 La Perrosienne, bâtiment et travaux publics, à la Clarté-Ploumanach. Bureaux: 7, rue Jules-Favre, à Brest (Finistère).
7 Entreprise générale de bâtiment et travaux publics des Côtes-du-Nord), 35, rue Lafayette, à Saint-Brieuc.
8 Imprimerie moderne, 27, rue Saint-Benoît, à Saint-Brieuc.
9 Imprimerie Armor, rue de l'Eperonnerie, à Pontrieux.
11 Le Granit bleu, exploitation de carrières en granit bleu et gris, le Hingle.

CREUSE

4 Société des granits de la Creuse, 39, rue de Londres, à Guéret.
6 Entreprise générale du bâtiment, 72, avenue du Docteur-Manouvrier, à Guéret.

DORDOGNE

4 Les Peintres plâtriers de la Dordogne, à Thenon.

DOUBS

2 Imprimerie Néo-Typo, 6 et 8, rue Gambetta, à Besançon.
8 Le Comtois, éditions, 20, rue Gambetta, à Besançon.
10 Société coopérative de zinguerie, plomberie et couverture, 9, rue Pasteur, à Besançon.

DROME

3 Boimondau, boîtiers de montres du Dauphiné, 41 à 47, rue Montplaisir, à Valence.
4 Coopérative montilienne du bâtiment, 31, rue Saint-Gaucher, à Montélimar.
7 Cadreclair, fabrique de cadrans, Hautes-Faventines, à Valence.
8 Centralor, boîtiers de montres en métaux précieux, Hautes-Faventines, à Valence.

EURE

1 Travaux routiers coopératifs, 2, rue des Saules, à Saint-Just, par Vernon.

FINISTERE

2 L'Ameublement et le Bâtiment, 5, place Cornic, à Morlaix.
3 L'Union des ouvriers couvreurs, 39, rue Ange-de-Guernisac, à Morlaix.
5 La Fraternelle, plâtrerie, fumisterie, ciment, 55 et 57, rue de Brest, à Morlaix.
6 La Laborieuse, peinture et vitrerie, 27, place des Halles, à Morlaix.
7 Imprimerie nouvelle, 18, rue de Paris, à Morlaix.
10 La Fourmilière, zinguerie, plomberie, 11, rue de Brest, à Morlaix.
18 Aux Ouvriers réunis, bâtiment et travaux publics, Kérellé, au Grand-Kerzu, route de Pontanézen, à Brest.
19 Chauffage et ventilation, rue Albert-Louppe (Prat Ar Raty), à Brest.

GARD

8 L'Aiguille, manufacture de vêtements, 2, rue des Tilleuls, à Nîmes.
9 Société coopérative ouvrière Entreprise et Bâtiment, 22, rue de la Treille, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE-)

5 Imprimerie ouvrière, 6, rue Bayard, à Toulouse.
9 Le Mutile, manufacture de prothèse, 38, rue Pharaon, à Toulouse.
10 Les Plâtriers de Toulouse, 8, rue Quilmery, à Toulouse.
15 Le Cadre, encadrement et miroiterie, 6, rue Kléber, à Toulouse.
15 L'Union générale électrique, 12, rue des Amidonniers, à Toulouse.
20 L'Avenir du bâtiment, 97, rue Bonnat, à Toulouse.
26 L'Union des peintres, 25, rue Pargaminières, à Toulouse.
27 Les Parqueteurs et Replanisseurs réunis, 76, chemin Saint-Roch (Saint-Agne), à Toulouse. Bureaux: 31, chemin de la Flambère, à Toulouse (Purpan).
30 La Construction économique, 57, avenue Honoré-Serres, à Toulouse.
35 Société coopérative des grands travaux du Languedoc, 16, rue de Châteaudun, à Toulouse. Bureaux: 70, chemin du Sang-de-Serp, à Toulouse.
36 Les Spécialistes du carrelage, 71, avenue Etienne-Billières, à Toulouse.
39 Société coopérative de transports fluviaux, 8, rue de Valenciennes, à Toulouse.
40 Coopérative ouvrière carbonnaise du bâtiment et des travaux publics, à Carbonne.
42 Les Peintres réunis, 15, rue Palaprat, à Toulouse.
43 Les Bois ouvrés, menuiserie, charpente, escaliers, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
44 Languedoc, matériaux, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
45 Les Constructeurs modernes, bâtiment et travaux publics, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
46 Le Fer, serrurerie, sanitaire, chauffage central, 103, rue Bonnat, à Toulouse.
48 Les Plombiers couvreurs-zingueurs de Toulouse, 23, rue Danielle-Casanova, à Toulouse.

GERS

2 Gers-Constructions, bâtiment et travaux publics, rue de l'Amiral-Bugard, à Auch.

GIRONDE

15 L'Entreprise générale, à Hourtin. Correspondance: rue de Bretagne, à Bretteville-sur-Odon (Calvados).
18 La Construction moderne française, 88, rue Judaïque, à Bordeaux.

HERAULT

11 L'Abeille, imprimerie, 14, avenue Georges-Clemenceau, à Montpellier.
13 Coopérative ouvrière de reconstruction et d'urbanisme, 11, rue Sérane, à Montpellier.
14 Société coopérative ouvrière de la Mare, bâtiment, à Saint-Gervais-sur-Mare.
15 Société ouvrière méridionale de construction, villa Val-Marie, avenue Xavier-de-Ricard, à Montpellier.

ILLE-ET-VILAINE

1 Association coopérative des ouvriers menuisiers et ébénistes, 22, rue de Mauconseil, à Rennes.
4 Imprimeries réunies, 22, rue de Nemours, à Rennes.
5 Carrosserie ouvrière, 32, rue des Polieux, à Rennes.
7 L'Avenir, carrières, à Louvigné-du-Désert.
10 L'Ebénisterie ouvrière, 46 *bis*, boulevard de Chézy, à Rennes.
13 La Construction dinardaise, 59, rue des Vergers, à Dinard.
14 Les Graniliers réunis, à Saint-Marc-le-Blanc.
17 Chaussures l'Aube, 7, place Carnot, à Fougères.
24 La Persévérance, carrières et travail du granit, à Saint-Hilaire-des-Landes.
29 L'Abeille, charpente, menuiserie et serrurerie, 22, boulevard Gambetta, à Saint-Malo.
31 L'Aurore malouine, bâtiment et travaux publics, rue Waldeck-Rousseau, à Saint-Malo.
36 L'Espérance, carrières, bâtiment et travaux publics, à la Fontenelle.
37 Le Grand Feu, céramique d'art, 21, rue Saint-Mélaine, à Rennes.

INDRE

3 La Concorde des ouvriers maçons et similaires de Châteauroux, à Déols.
6 Association des ouvriers carriers et terrassiers, à Dun-le-Poëlier.
7 Les Travailleurs, travaux publics et bâtiment, place de l'Eglise, à Chabris.
8 Grands travaux du centre, travaux publics et travaux particuliers, chemin de Vernusse, à Châteauroux.
10 Association ouvrière des brasseurs et similaires, le Montet, à Déols.

INDRE-ET-LOIRE

1 Imprimerie centrale de Touraine, 10, rue de Metz, à Tours.
6 Coopérative générale d'entreprise du bâtiment et travaux publics, 155, rue du Rempart, à Tours.

JURA

3 La Tournerie ouvrière, à Lavans-les-Saint-Claude.

LOIRE

3 Union typographique et lithographique, 8, rue Lavoisier, à Saint-Etienne.
12 Neufodepar, confections, 6, rue Emile, à Saint-Etienne.
13 Coopérative atelier-école des aveugles travailleurs civils et militaires de la Loire et de la Haute-Loire, brosserie, vannerie, 24, rue Rouget-de-Lisle, à Saint-Etienne.
14 L'Aurore, bâtiment et travaux publics, 55, rue Jean-Allemane, à Saint-Etienne.

LOIRE-INFERIEURE

1 La Fraternelle, déchargement, manutention, bâtiment, centre commercial maritime, quai Pereire, à Saint-Nazaire.
6 Routes et bâtiments de l'Ouest, 26, rue Louis-Blanc, à Nantes.
7 Nantes-Installations, menuiserie, charpente, mobilier et installations, 12 *bis*, rue La-Tour-d'Auvergne, à Nantes.
9 Les Chantiers de l'Ouest, bâtiment, quai Pereire, à Saint-Nazaire.
13 Les Ouvriers du bâtiment réunis, avenue Jeanne-d'Arc, à Saint-Brévin-les-Pins. Bureaux: 481, rue de Courbevoie, à Nanterre (Seine).
15 La Régionale électrique, 41, avenue de Beauséjour, à Saint-Herblain.
16 Menuisiers et charpentiers nantais, avenue des Champs-Renaudin, à Pont-Rousseau.

LOIRET

1 La Laborieuse, imprimerie, 7, rue du Gros-Anneau, à Orléans.
4 Ateliers électriques et métallurgiques du Loiret, 18, quai du Mail, à Meung-sur-Loire.
5 Le Bâtiment de Pithiviers, bâtiment et travaux publics, 1 *bis*, boulevard Pasteur, à Pithiviers.

LOIR-ET-CHER

5 Fonderie métallurgique l'Equitable, à Cormenon, près Mondoubleau.

MAINE-ET-LOIRE

1 Imprimerie angevine, 8, rue Boisnet, à Angers.
4 Les Travailleurs angevins réunis, bâtiment et travaux publics, 59, rue Lionnaise, à Angers.
5 Construction-Fer, charpente en fer, serrurerie, menuiserie métallique, 16, rue du Vieux-Pont, à Chalonnes-sur-Loire.
6 Les O. R. B., ouvriers réunis du bâtiment, 79, rue Sadi-Carnot, à Cholet.

MANCHE

1 La Fraternelle, menuiserie, charpente, ébénisterie, 1, rue des Banques, à Saint-Lô.

MARNE

1 L'Emancipatrice du bâtiment, 151, avenue du Général-Sarrail, à Châlons-sur-Marne.
8 Entreprise générale de travaux publics de la Champagne, 27, rue Boucher-de-Perthe, à Reims.
12 Enseignes, décoration, peinture, drain, 50 et 52, rue Croix-Saint-Marc, à Reims.

MARNE (HAUTE-)

2 Etablissements R. Roussel, instruments de chirurgie et de coutellerie, nickelage, cuivrage et chromage, rue Carnot prolongée, à Nogent-en-Bassigny.

MARTINIQUE

1 Unité des ouvriers en bâtiment, rive droite, rivière Levassor, à Fort-de-France.

MEUSE

2 Coopérative ouvrière de construction de Verdun, rue de Souville, à Verdun.

MORBIHAN

1 Imprimerie ouvrière vannetaise, 1, rue Saint-Gildas, à Vannes.

MOSELLE

3 Est-Construction, 24, rue des Jardins, à Clouange.

NIEVRE

1 Imprimerie nouvelle l'Avenir, 1, rue du Rivage, à Nevers.

NORD

3 L'Union des menuisiers, 131, rue du Luxembourg, à Roubaix.
6 Le Projet, entreprise générale de peinture, 22, boulevard de l'Egalité, à Tourcoing.
8 Les Carreleurs réunis, 2, rue de la Vigne, à Tourcoing.
9 La Laborieuse, charpente, menuiserie, 116, rue Jules-Lebleu, à Armentières.
10 L'Union-Confection, 12, rue de la Vignette, à Lille.
11 La Renaissance, peinture, décors, vitrerie, 3 *bis*, rue de Flandre, à Roubaix.
26 Société coopérative de peinture, 146, rue de la Mitterie, à Lommes-les-Lille. Bureaux: 16, rue Philippe-de-Comines, à Lille.
29 La Ruche, travaux publics, voies ferrées, 139, rue Saudeur, à Valenciennes.
33 Coopérative ouvrière de constructions et réparations de bateaux, charpente et menuiserie du bâtiment, rue du Fay, à Cambrai.
34 Coboitex, coopérative des ouvriers du bois et du textile, 42, rue Emile-Zola, à Halluin.
35 La Seve, sièges, 11 à 15, rue de la Libération, à Halluin.
36 La Menuiserie industrielle lilloise, 1, rue de Châteaubriand, à Lille.
39 Société coopérative ouvrière des paveurs dunkerquois, 171, rue H.-Ghesquière, à Coudekerque-Branche.
40 Coopérative des aveugles travailleurs de Roubaix et du Nord, brosserie, vannerie, 25, boulevard d'Halluin, à Roubaix.
41 Coopérative ouvrière de menuiserie, ébénisterie, charpente, C. O. M. E. C., 72, rue du Général-de-Gaulle, à Merville.

OISE

2 Imprimerie nouvelle, 1, rue Benjamin-Raspail, à Creil.
4 La Victorieuse, entreprise générale, 55, rue de Paris, à Ribécourt.
5 A la bastille, installations intérieures, comptoirs, 25, avenue des Déportés, à Clermont-de-l'Oise.
6 Constructions de l'Oise picarde, rue Adrien-Maitre, à Breteuil-sur-Noye.

PAS-DE-CALAIS

5 La Coopération ouvrière, bâtiment, travaux publics, menuiserie, ameublement, 191, route Nationale, à Billy-Montigny.
6 Fer-Art, 18, rue de l'Abattoir, à Béthune.
9 La Route artésienne, 16, rue Outrebon, à Béthune.
10 Routes et bâtiments du Nord, 40, rue de Doullens, à Frévent.
11 Société coopérative ouvrière du bâtiment, S. C. O. B. A. T., 8, quai du Commerce, à Saint-Omer.
15 Coopérative des ouvriers réunis, (Coop. D. O. R.), menuiserie, charpente, 30, rue des Communes, à Calais.

PUY-DE-DOME

6 Coopérative d'ameublement de Châteldon, Au Noyer Massif, place Jean-Jaurès, à Châteldon.
7 Consortium électrique du Centre, 32, rue Balainvilliers, à Clermont-Ferrand.
8 Coopérative ouvrière radioélectrique d'Auvergne, C. O. R. A., à Enval, près Riom. Bureaux: 10, place J.-B.-Laurent, à Riom.

PYRENEES (BASSES-)

3 Le Travail, fabrique d'espadrilles, cité Saint-Jean, à Mauléon.

PYRENEES-ORIENTALES

1 L'Union sandalière, à Saint-Laurent-de-Cerdans.

RHIN (BAS-)

5 Coopouv, bâtiment, 9 *bis*, route des Romains, à Strasbourg-Koenigshoffen.
6 Coopcouv, couverture, 5, rue Zellenberg, à Strasbourg-Neudorf.

RHIN (HAUT-)

1 L'Alsacienne, entreprise de bâtiment et de travaux publics, rue de l'Ecluse, à Mulhouse-Bourtzwiller.
2 L'Effort alsacien, bâtiment et travaux publics, 92, rue de Nambsheim, à Balgau.

RHONE

1 Imprimerie nouvelle lyonnaise, 3, rue Sainte-Catherine, à Lyon.
42 La Prévoyance, vêtements et uniformes, 9 et 11, rue Salomon-Reinach, à Lyon.
14 L'Industrie mécanique lyonnaise, 3, cours du Docteur-Jean-Damidot, à Villeurbanne.
15 Union des charpentiers du Rhône, 69, cours Richard-Vitton, à Lyon.
16 Les menuisiers du Rhône, 34 *bis*, cours de la République, à Villeurbanne.
18 L'Avenir, maçonnerie et travaux publics, 2, rue de l'Ordre, à Lyon (3e).
21 Union des travailleurs de la pierre et du marbre, 207, avenue Berthelot, à Lyon.
22 Les plombiers-zingueurs réunis, 4, rue Molière, à Lyon.
23 Avenir métallurgique, 31, rue Charles-Lyonnet, à Villeurbanne.
25 Le Roc, constructions et travaux publics, 74, rue Francis-de-Pressensé, à Villeurbanne.
26 L'électricité, 100, rue Henri-Rolland, à Villeurbanne.
27 Les serruriers de Lyon, 75, boulevard de Stalingrad, à Villeurbanne.
28 Association typographique lyonnaise, 75 *bis*, cours Tolstoï, à Villeurbanne.
29 Les plâtriers-peintres réunis, 6, rue Molière, à Lyon.
31 Les carreleurs de Lyon, 2 *bis*, rue Riboud, à Lyon (3e).
33 Les transporteurs lyonnais, 387, rue Garibaldi, à Lyon.
34 Les asphalteurs réunis, 124, rue des Culattes, à Lyon.
42 Association des techniciens en téléphonie et signalisation, 68, rue Pierre-Corneille, à Lyon.
43 Coopérative des aveugles travailleurs de Lyon et du Sud-Est, brosserie, vannerie, 149, Grande-Rue-de-La-Guillotière, à Lyon.
45 L'Habitat, bâtiment, 23, rue François-Peissel, à Caluire. Bureaux: 16, avenue Pierre-Terrasse, à Caluire.
47 Les charpentiers de Lyon, 7, avenue Platon, à Villeurbanne.
48 Technic-Photo, photographie industrielle et publicitaire, 77, rue Pierre-Corneille, à Lyon.
50 Geberbois, menuiserie, charpente, 16, avenue Pierre-Terrasse, à Caluire. Bureaux: 91, rue Bataille, à Lyon.

SAONE-ET-LOIRE

3 Groupement industriel coopératif autunois, ameublement, rue du Théâtre-Romain, à Autun.

SAONE (HAUTE-)

3 Coopbois d'Essertenne, exploitations forestières, travaux forestiers, à Essertenne.

SARTHE

5 La Laborieuse, bois de sciage et caisses, à Vibraye.
6 L'avenir du bâtiment, 30, rue des Vieux-Ponts, à Connerré.

SAVOIE

4 L'Avenir savoyard, bâtiment et travaux publics, 90, faubourg de la Madeleine, à Moutiers.
5 Société coopérative chambérienne de construction, 9, rue Sommeiller, à Chambéry.

SEINE (PARIS)

1 Société générale des ouvriers ferblantiers réunis, Vallette et compagnie, 15, rue des Trois-Bornes, à Paris (11e).
2 Imprimerie nouvelle, 53, quai de la Seine, à Paris (19e).
3 Association corporative des ouvriers tapissiers, 60, rue Joseph-de-Maistre, à Paris (18e).
7 Association des ouvriers plombiers, couvreurs, zingueurs, A. O. P. C. Z., 2 *bis*, quai de Seine, à Paris (19e).
8 La Mécanique générale du bois, 13, rue des Pavillons, à Paris (20e).
9 L'Avenir du bâtiment, entreprise de serrurerie, 239, avenue Daumesnil, à Paris (12e).
12 Association des ouvriers en instruments de précision, A. O. I. P., 8 à 14, rue Charles-Fourier, à Paris (13e).
14 La Lutèce, couverture, plomberie, 67, rue de Buffon, à Paris (5e).
16 Association des ouvriers grillageurs, 45, rue des Poissonniers, à Paris (18e).
17 L'Emancipatrice, imprimerie, 3, rue de Pondichéry, à Paris (15e).
18 Aux Professionnels réunis, déménagements, 59, rue Cambronne, à Paris (15e).
19 Boulangerie ouvrière « La Fraternelle », 33 *bis*, rue Doudeauville, à Paris (18e).
20 L'Industrie mécanique, 70, rue Brillat-Savarin, à Paris (13e).
21 Société ouvrière d'entreprises, stuc, maçonnerie, staff, 283, rue Lecourbe, à Paris (15e).
23 Les Charpentiers français, 28, rue des Peupliers, à Paris (13e).
25 La Productrice, imprimerie, 51, rue Saint-Sauveur, à Paris (2e).
29 La Persévérante, brochure, reliure, 24, impasse de l'Amiral-Roussin, à Paris (15e).
40 Union des ouvriers souffleurs de verre, 32, rue des Rosiers, à Paris (4e).
44 Les Poseurs spécialistes et carreleurs marbriers de Paris, 41, boulevard Henri-IV, à Paris (4e).
53 Union et Travail, confections, 23, boulevard Bessières, à Paris (17e).
57 La Mécanique moderne, 59, rue de la Convention, à Paris (15e).
59 La Française, entreprise générale, 56 *bis*, rue Eugène-Carrière, à Paris (18e).
60 L'Essor, entreprise générale de peinture et vitrerie, 194, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris (10e).
64 Le Travail mécanique du bois, 80, rue Léon-Frot, à Paris (11e).
68 Institut de comptabilité, 9, boulevard Raspail, à Paris (7e).
72 Les Compagnons menuisiers réunis, 158, rue de Tolbiac, à Paris (13e).
74 L'Hirondelle, bâtiment et travaux publics, 19, rue du Renard, à Paris (4e).
75 Les Puisatiers réunis, 87, rue du Théâtre, à Paris (15e).
82 Le Coloris, 31, rue des Francs-Bourgeois, à Paris (4e).
93 Coopérative ouvrière de T. S. F., 192, rue La Fayette, à Paris (10e).
99 Association corporative des ouvriers et ouvrières de la literie, 75, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris (11e).
102 Le Travail, peinture, 8, rue Leibnitz, à Paris (18e).
105 Les Plombiers-Fontainiers de Paris, 14, rue du Saint-Gothard, à Paris (14e).
109 La Collaboratrice, service des porteurs, gare Montparnasse-annexe, à Paris (15e).
112 L'Arc-en-Ciel, entreprise générale de peinture, 327, rue de Belleville, à Paris (19e).
116 Les Charpentiers de Paris, 24, rue Labrouste, à Paris (15e); correspondance: 15, rue Saint-Amand, à Paris (15e).
125 Association coopérative d'ouvriers en matériel électrique, A. C. O. M. E., 14, rue de Marignan, à Paris (8e).
129 Union technique ouvrière, couverture, plomberie, électricité, chauffage central, 26, boulevard Beaumarchais, à Paris (11e).
134 Urbaine carrelage, 26, rue de Chazelles, à Paris (17e).
143 Entreprise de travaux coopératifs, bâtiment, 26, rue de Chazelles, à Paris (17e).
181 Coopérative de travaux publics de l'Ile-de-France, 11, rue Edmond-Roger, à Paris (15e).
191 Technique et pratique réunies, bâtiment et travaux publics, 106, rue de l'Abbé-Groult, à Paris (15e).
192 G. F. M., grès, faïence, mosaïque, 35, rue de Mouzaïa, à Paris (19e).
203 Film E. A. C., équipe d'art cinématographique, 42, rue Fontaine, à Paris (9e).
207 La Lithographie parisienne, 27 *bis*, rue Jacques-Louvel-Tessier, à Paris (10e).
213 A. T. O. S. et Energie électrique réunies, 15, rue de Malte, à Paris (11e).
215 Les Afficheurs réunis, 31, rue Violet, à Paris (15e).
216 « Enduitoit », couverture, plomberie, 14, boulevard Edgar-Quinet, à Paris (14e).
220 Les Couvreurs réunis, 161 *bis*, rue Marcadet, à Paris (18e); bureaux: 11, rue Ausone, à Metz (Moselle).
221 La Guilde des techniciens, 8, rue Catulle-Mendès, à Paris (17e).
225 Aux Nettoyeurs-Encaustiqueurs réunis, 9, rue Alfred-Stévens, à Paris (9e).
227 L'Equipe, cinéma, 54, rue de Prony, à Paris (17e).
228 Société parisienne de mécanographie, 15, rue de Buffon, à Paris (5e).
234 Association des techniciens, géomètres et topographes, 85, avenue Ledru-Rollin, à Paris (12e).
235 L'Audacieuse, nettoyage, 20, rue du Terrage, à Paris (10e). Bureaux: 25, rue Claude-Tillier, à Paris (12e).
242 La Sanitaire, bâtiment, plomberie, 6, rue Louis-Thuillier, à Paris (5e).
243 Société de travaux publics et d'entreprises électriques, 14, rue Saint-Georges, à Paris (9e).
254 Paris-Peinture, 143, rue de Charonne, à Paris (11e).
265 Art et menuiserie, 38, rue des Blancs-Manteaux, à Paris (4e).
274 Société française du bâtiment et des travaux publics, 6, boulevard de Reuilly, à Paris (12e).

277 Société coopérative ouvrière de production A.M.A.S. (articles mé'alliques et appareils scientifiques), 30, rue Bergère, à Paris (9e).
278 Union des plombiers, couvreurs, monteurs (U. P. C. M.), 5, rue de la Mouzaïa, à Paris (19e).
280 Communauté de travail Réal XII, traitement des moteurs, réalésage, rectifications, etc., 72 cours de Vincennes, à Paris (12e).
282 La Productrice du bâtiment, France et colonies, 12, rue Blanche, à Paris (9e).
283 La Familiale, entreprise générale, 2, ci'é d'Austerlitz, à Paris (5e).
284 Les Porteurs de gare, 17, rue d'Amsterdam, à Paris (8e).
285 Société auxiliaire de travaux ferroviaires, portage de bagages, 7, rue Gonnet, à Paris (11e).
287 Chantiers et constructions, 174, rue Lecourbe, à Paris (15e).
289 Union des techniciens et installateurs de s'ockage et distribution des fluides (UNIT), 19, boulevard Haussmann, à Paris (9e).
290 Société nouvelle des entreprises électriques « Coopelec » (S. N. E. E. C.), 40 ter, rue Saint-Didier, à Paris (16e).
291 L'Equipement technique moderne, chauffage central et industriel, plomberie, sanitaire, fumisterie, ven'ilation, tôlerie, électricité, 14, rue Emile-Lepeu, à Paris (11e).
292 Le Bâtiment et voies ferrées, 38, quai de la Marne, à Paris (19e).
293 Les Techniciens associés du bâtiment (T. A. B.), bureau d'études techniques de constructions, 12, rue Lagarde, à Paris (5e).

SE NE (COMMUNES)

3 La Cootypographie, imprimerie, 11, rue de Me'z, à Courbevoie.
4 Les Jardiniers de Paris, 31, rue de Fontenay, à Bourg-la-Reine.
7 Biscuiterie l'Idéale, 46 et 48, rue Auguste-Blanqui, à Gentilly.
11 Union des charpentiers, 143, avenue Gallieni, à Bagnolet.
18 L'Union des ouvriers en limes, 40, rue Le Gallcu, à Ivry-sur-Seine.
31 Les Maçons parisiens, 167 *bis*, avenue Aristide-Briand, à Cachan.
32 L'Union des électriciens, 4, rue Franklin, à Bagnolet.
35 Ateliers de serrurerie de la Seine, 151, rue de Paris, à Bobigny.
42 « Construire », entreprise générale, 10, rue de l'Alouet'e, à Saint-Mandé.
43 L'Union, taxis, 11 et 13, rue d'Alsace, à Levallois-Perret.
45 Le Carrelage, 19, rue Aristide-Briand, à Vanves.
51 Société ouvrière d'entreprise du bâtiment (S. O. E. B.), 10, rue des Capucines, à Villemomble. Bureaux: 67, allée Colonel-Fabien, aux Pavillons-sous-Bois.
58 Les Spécialistes réunis, couverture, plomberie, élec'ricité, chauffage central, 49, rue des Meuniers, à Bagneux.
60 Les Selliers coopérateurs, 37, rue François-Arago, à Montreuil.
71 L'Union des paveurs, 3, rue des Œillets, à Saint-Denis.
76 La Productrice, travaux publics, 18 à 24, rue du Parc-prolongée, à Saint-Ouen.
78 La Typo-litho, 11, rue Danicourt, à Malakoff.
79 Entreprise économique, maçonnerie, 176, rue des Champarons, à Colombes. Correspondance: 72, rue des Sazières, à Colombes.
80 Les Travaux publics réunis, 22, rue Pierre-Sémart, à Châtillon-sous-Bagneux.
83 Association professionnelle du bâtiment, 2, rue des Huissiers, à Neuilly-sur-Seine.
90 Société M. A. F. C. A., manufacture de coussins, sièges et matelas à ressorts, 31 à 35, rue Arago, à Puteaux.
94 L'Avenir de Drancy, bâtiment et travaux publics, 17, rue Ambroise-Croizat, à Drancy. Correspondance: 35, rue de l'Espérance, à Drancy.
97 Les Professionnels du bâtiment réunis, 26, rue Nungesser, à Montreuil-sous-Bois. Bureaux: rue de l'Asile-Maritime, à Berck-Plage (Pas-de-Calais).
99 Etudes et travaux de constructions métalliques, chemin des Petits-Marais, à Gennevilliers.
100 Les Techniciens du bâtiment, 91, rue Camille-Groult, à Vitry-sur-Seine.
102 La Rénovatrice, bâtiment et travaux publics, 21, avenue Pasteur, à Cachan.
107 Association ouvrière optique et précision, A. O. O. P., 13, rue Romain-Rolland, à Bagneux.
113 Société ouvrière nogentaise, bâtiment, 6 *bis*, rue Pasteur, à Nogent-sur-Marne.
115 L'Union-Travaux, entreprise de travaux publics et constructions, 121, avenue d'Alsace-Lorraine, à Noisy-le-Sec.
116 Aux Professionnels de l'emballage, manutention, emballages, 19-21, rue Raspail, à Puteaux.
118 L'Union des compagnons paveurs, 15, rue Kruger, à Saint-Maur.
119 Chantiers Rochebrune, menuiserie, ébénisterie, 11 *bis*, rue Rochebrune, à Montreuil-sous-Bois.
128 Société française de pavage, 15, rue des Graviers, à Puteaux.
129 L'Avenir de la route, travaux publics, 60, rue Hoche, à Drancy.
131 Monteurs-levageurs, entreprise de montage de charpente et de manutention, 31, rue Eugène-Pelletan, à Villejuif.
132 La Moderne, travaux publics, 169, rue de Paris, à Bagneux.
135 Le Parquet et tout le travail du bois, 2, rue du Maréchal-Lyautey, au Perreux-sur-Marne.
136 Société d'études et d'entreprises, travaux publics, électricité, 51-53, rue Pierre-Poli, à Issy-les-Moulineaux.
137 La Seine, bâtiment et travaux publics, 26, rue du Docteur Thore, à Sceaux. Bureaux: 12, rue de Sévigné, à Paris (4e).
141 Société nouvelle d'entreprise générale de peinture La Rénove, 9, rue des Parisiens, à Asnières.
142 Somodel, société moderne d'équipement électrique, 153, rue Anatole-France, à Drancy.
143 L'Union des forgerons, pièces de forage, estampage, matriçage, 71, avenue Danielle-Casanova, à Ivry-sur-Seine.
145 Société parisienne de taille de pierres et travaux publics, 52, avenue Gabriel-Péri, à Cachan.
146 Chantiers, entreprise générale, 49, rue Ledru-Rollin, à Ivry-sur-Seine.
148 Société coopérative ouvrière des peintres associés de Clichy, S. C. O. P. A. C., 9, rue de Paris, à Clichy.

SEINE-ET-MARNE

2 Routes et Carrières, travaux publics et particuliers, 1, route de Nangis, à Melun.
5 S. E. T. R. E. C. O., Société d'études et de réalisations de logements économiques, 1, rue des Fossés, à Melun.

SEINE-ET-OISE

2 La Gutenberg, imprimerie, 18, avenue de Paris, à Versailles.
3 L'Union typographique, 26, rue Jules-Guesde, à Villeneuve-Saint-Georges.
4 La Laborieuse, peinture, 16, rue du Peintre-Lebrun, à Versailles.
13 Société nouvelle des ouvriers paveurs, 57 à 65, rue du Général-Leclerc, à Livry-Gargan.
29 Usinage et revisions mécaniques, 2, route de Corbeil, à Montgeron.
34 Les Peintres vitriers mantais, rue de Buchelay, à Mantes-la-Ville. Bureaux: rue du Val-Notre-Dame, à Mantes-Gassicourt
35 Le Progrès électrique, 4, rue de Verdun, à Villeneuve-Saint-Georges.
36 Les Terrassiers-paveurs versaillais, 50, rue Alexis-Maneyrol, à Chaville.
41 L'Avenir du bâtiment, entreprise de serrurerie, 15, rue Colbert, à Versailles.
45 Coopérative versaillaise de carrelage, 25, rue Yves-Le Coz, à Versailles.
46 La Plomberie sartrouvilloise, 11, rue Martial-Déchard, à Sartrouville.
47 Association ouvrière des poseurs de voies, 24, rue Kléber, à Houilles.
48 E. T. M., Etude et travail des métaux, barrages, vannes, travaux métalliques et mécaniques, avenue Carnot, à Massy.
49 Les Paveurs de l'Ile-de-France, travaux publics, 6, avenue de la Pépinière, à Morsang-sur-Orge.
50 Société d'entreprise pour l'équipement du bâtiment (S. E. E. BA.), 3, rue Racine, à Saint-Rémy-les-Chevreuse.
51 La Manut, manutention, entretien, nettoyage, 44, avenue Anatole-France, à Beauchamp.

SEINE-MARITIME

2 La Peinture, 20, rue Jean-Jaurès, à Elbeuf.
11 La Chemiserie elbeuvienne, 16, rue Cousin-Corblin, à Elbeuf.

SEVRES (DEUX-)

1 L'Avenir des ouvriers charpentiers-menuisiers, 145, avenue de Paris, à Niort.

SOMME

1 Imprimerie nouvelle, 7, rue Léon-Blum, à Amiens.
3 Serrurerie picarde, 15, rue Marc-Sangnier, à Amiens.
4 Société l'Espérance, charpente, menuiserie, 46 à 52, rue des Marissons, à Amiens.
7 L'Union des peintres, 27, rue du Général-Leclerc, à Amiens.
10 Société picarde de chauffage, 33, rue des Otages, à Amiens.
15 Coopérative d'entreprise générale de bâtiments et transports, à Soyecourt.
17 Menuiserie et ameublement picards, 15, rue du Bellay, à Amiens.
18 Ateliers de mécanique et forges d'Amiens-Boutillerie (A.M.F.A.B.), chemin des Vignes, à Boutillerie-lès-Amiens. Bureaux: 163, rue La Fayette, à Paris (10e).
19 L'Avenir du bâtiment, 169-171, route de Paris, à Amiens.
26 La Renaissance picarde, bâtiment, 254-284, rue du Faubourg-de-Hem, à Amiens.
28 L'Habillement moderne, travail des étoffes, 103, rue Baudrez, à Rivery.
29 Le Courrier picard, journaux, 14, rue Alphonse-Paillat, à Amiens.
30 Electriciens picards réunis, 135, rue Jules-Barni, à Amiens.

TARN

1 La Verrerie ouvrière, avenue Dembourg, à Albi.

VAR

10 Entreprise méridionale de travaux publics et du bâtiment, 133, route du Cap-Brun, à Toulon. Bureaux commerciaux: 40, rue de la République, à Toulon.

VAUCLUSE

1 Société centrale de cartonnages et d'imprimerie, cours Victor-Hugo, à Valréas.

3 Coopérative orangeoise du bâtiment, 34, rue Saint-Martin, à Orange.

6 Imcarvau, cartonnages, gainerie, étalage, rue Flavien-Lemoine, à Valréas.

7 Coopérative ouvrière de production du bâtiment de la Durance, boulevard de la Liberté, à Cadenet.

VIENNE

1 Le Progrès, menuiserie, charpente, 33, rue des Petites-Vallées, à Poitiers.

2 La Fraternelle, entreprise générale, 9-11, rue de Chilvert, à Poitiers.

10 La Viennoise, fabrique de balais, 108, avenue de Nantes, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE-)

5 Société des ouvriers plombiers, couvreurs, zingueurs de Limoges, 12, rue Armand-Barbès, à Limoges.

6 Le Travail, plâtre et ciment, 57 *bis*, avenue Garibaldi, à Limoges.

10 Société ouvrière d'ameublement, 54, rue Montmaillier, à Limoges.

12 L'Avenir électrique de Limoges, 31, avenue du Général-Leclerc, à Limoges.

13 La Fraternelle, menuiserie, charpente, 6, rue Jarjavay, à Limoges.

14 L'Espérance, menuiserie, charpente, boulevard Adrien-Pressemane, à Saint-Léonard-de-Noblat.

15 La Concorde, menuiserie, charpente, 95, avenue de Naugeat, à Limoges.

23 Société des ouvriers menuisiers de Limoges, 2, rue Cruveilhier, à Limoges.

24 Le Progrès, peinture, vitrerie, 17, rue Pasteur, à Limoges.

27 Ganterie, coopérative de Saint-Junien, à Saint-Junien.

28 Le Meuble, ébénisterie, menuiserie, charpente en bois, 28, rue de la Mauvendière, à Limoges.

VOSGES

1 L'Emancipatrice, fabrique de sièges, à Liffol-le-Grand.

YONNE

1 L'Universelle, imprimerie, 12, place Saint-Amâtre, à Auxerre.

2 Les Maçons d'Auxerre, 13 *bis*, rue Haute-Perrière, à Auxerre.

3 La Fonderie auxerroise, rue Thomas-Ancel, à Auxerre.

7 Hygiène et confort, couverture, plomberie, 12, rue de Preuilly, à Auxerre.

8 Imprimerie coopérative Chevillon, 19, rue de l'Ecrivain, à Sens.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Inspection de la population et de l'aide sociale.

Par arrêté en date du 8 août 1956, M. Bornet (Gilbert), inspecteur divisionnaire, directeur départemental de la population et de l'aide sociale de la Haute-Garonne, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 25 septembre 1955.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux importateurs de matériels d'équipement, de demi-produits, de petit outillage, d'ouvrages en métaux et de pièces détachées originaires et en provenance des Etats-Unis et du Canada.

Des crédits en dollars sont ouverts pour l'importation de produits originaires et en provenance des Etats-Unis et du Canada, reconnus nécessaires à l'économie française et figurant dans les listes ci-après:

I. — *Matériels pour lesquels les demandes peuvent être déposées au fur et à mesure des besoins.*

POSTES	NUMÉROS du tarif douanier.	MATÉRIELS
5	84-61 A, 90-23 A, B, C, 90-24 A, B, C, D, E, F, 90-25 A, B, 90-26 A, B, ex 90-29.	Appareils de contrôle et de régulation.
25	85-01 Cc, D, 85-19 Ab, ex Ac, ex Ad, Eb.	Petit appareillage électrique.
30	84-18 Ba, ex 90-01 B, ex 90-02 B, 90-12, ex 90-14 B, E, 90-16 Bb, 90-22 A, B, 90-25 C, E, 90-28 Cx.	Instruments scientifiques, de géophysique et machines d'essai.
31	68-15 B, 85-01 Ca, b, d, ex 85-13 à 85-16, ex 85-17 à 85-19, 85-22 AD, ex 85-23, 85-28, 90-20 B, Cb, Cc, ex 90-27, 90-29, 92-11 Bd, C.	Equipements électriques autres que moteurs.
32	Divers.	Matériels divers.
33	Divers.	Demi-produits, ouvrages en métaux et petit outillage.
34	Divers.	Pièces détachées et ce montage de matériel électrique.
35	Divers.	Pièces détachées autres que les pièces détachées de matériel agricole, automobile ou électrique.
36	Divers.	Pièces de rechange de matériel agricole.

Par dérogation aux dispositions ces articles 2 et 3 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les demandes de licences portant sur les produits énumérés au paragraphe I ci-dessus établies sur formule AC en six exemplaires, pourront être déposées à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris, à partir du 27 août 1956.

Les demandes de licences concernant les matériels énumérés au paragraphe I ci-dessus déposées antérieurement qui n'auront pas été retournées aux importateurs dans les dix jours de la publication du présent avis sont caduques.

II. — *Matériels soumis à la procédure de l'examen simultané des demandes de licences.*

POSTES	NUMÉROS du tarif douanier.	MATÉRIELS
1	73-20 C, 74-03, 75-01 B, 76-07, 79-01 B, 80-05 B, 84-61 B.	Accessoires de tuyauterie autres qu'en fonte. Robinetterie.
2	84-06 D, ex E 84-08 E.	Moteurs fixes et marins.
3	Ex 84-10 F, G.	Pompes et moto-pompes autres qu'à mazout.
4	84-11 Ca.	Compresseurs frigorifiques destinés à être montés sur des armoires et des appareils exportés hors du territoire métropolitain.
6	Ex 84-13 Aa.	Gicleurs.
7	84-14 B, ex 84-21 D, 84-13, 84-41, 84-59 G.	Matériel pour les industries métallurgiques.
8	Ex 84-17 Da, Dc, Ea, I, J.	Appareils et dispositifs, mêmes chauffés électriquement pour le traitement des matières par des opérations impliquant un changement de température (à l'exception des matériels destinés aux travaux publics repris au poste 14 ci-dessous).
9	Ex 84-17 Eh, ex 84-18 Ab, 84-59 Aa, Ba, C.	Matériel pour l'industrie du caoutchouc et des matières plastiques.
10	Ex 84-17 Eh, ex 84-18 Ab, ex 84-59, A, B, C, H.	Matériel pour les industries chimiques.

POSTES	NUMÉROS du tarif douanier.	MATÉRIELS
11	84-17 D, E, ex 84-18 Ab, 84-29, 84-30, ex 84-59 A, b, c, Bb, C.	Matériel pour les industries alimentaires.
12	84-17 Eg, 84-31, ex 84-32, ex 84-33.	Matériel pour les industries des pâtes et papiers.
13	84-21 A, 84-22 Ma, 84-24, 84-25, 84-28.	Machines agricoles
14	82-05 Fc, ex 84-17 Dc, 84-18 c, 84-22 (sauf Ba et Ma, les monte-charges à fonctionnement électrique et les treuils de labourage), ex 84-23, 84-56, 84-59 Ac, D, 87-01 Cb, ex 87-02 B, ex 87-03, ex 87-07, 87-14 Bc, C.	Matériel de génie civil. Matériel de levage et de manutention. Matériel de broyage. Matériel de mines. Matériel pour le sondage autre que pour le pétrole.
15	Ex 84-34, ex 84-35, 84-40 E, F.	Matériel pour l'imprimerie.
16	84-36, ex 84-37, ex 84-38, 84-39, 84-40 A	Matériel pour les industries textiles (sauf platines et aiguilles).
17	84-40 B ex a, Bb.	Matériel de blanchisserie industrielle.
18	84-41 Ac.	Machines à coudre industrielles.
19	84-41 Aa, Bc, 84-42.	Machines pour l'industrie du cuir et machines pour chaussures.
20	84-20 A, Ba, c, d, 90-15.	Appareils et instruments de pesage.
21	84-45 A, B (sauf 84-45 Bab, Baf), 84-45 C (sauf 84-45 Cb) 84-47, 84-49, 85-05, 84-59 E, a, b, F.	Machines électriques portatives. Machines-outils travaillant par enlèvement ou par déformation du métal. Machines-outils pneumatiques portatives. Machines à bobiner.
22	84-46 A, ex 84-57.	Matériel de verrerie.
23	Ex 85-01 A, B.	Moteurs électriques.
24	Ex 85-03, ex 85-04.	Piles et accumulateurs électriques spéciaux.
26	Ex 83-07 Ba, Bb, ex 85-10, ex 85-20, ex 90-13 A.	Lampes spéciales (éclairage scialitique). Lampes de mineurs.
27	Ex 85-22 A, 90-11, 90-28 A, B, Cb et c.	Appareils de mesure électriques et radioélectriques, microscopes électroniques.
28	84-17 B, 90-17 Ba, Bb, Bc, Bd, Be, Bf, ex 90-18 Bb, 94-02 A, B.	Matériel médico-chirurgical.
29	Ex 90-16 Bd, ex 90-16 Be.	Instruments de mesure.

Les demandes de licences d'importation portant sur les produits énumérés au paragraphe II ci-dessus, établies sur formules AC en six exemplaires, devront être déposées à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris, avant le 8 septembre 1956, à onze heures trente. Elles feront l'objet d'un examen simultané.

Il ne sera plus reçu après cette date et ce jusqu'à la parution d'un nouvel avis aux importateurs annonçant de nouveaux crédits, de demandes pour les produits figurant au paragraphe II, sauf pour les besoins essentiels et urgents. Les demandes, dans ce cas, ne pourront être reçues que selon les modalités prévues à l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 28 avril 1956, et pour des montants n'excédant pas 10 p. 100 des crédits ouverts aux importateurs lors des comités techniques.

Les demandes de licences concernant les matériels énumérés au paragraphe II ci-dessus, déposées antérieurement, qui n'auront pas été retournées aux importateurs dans les dix jours de la publication du présent avis seront annulées.

Indépendamment des indications habituelles, chaque demande de licence devra comporter, en caractère très apparents, en haut et à gauche de la chemise dossier, une référence au présent avis ainsi que le numéro de poste auquel elle se rapporte.

Ministère de la France d'outre-mer.

Avis de délibérations du conseil général de la Nouvelle-Calédonie.

DÉLIBÉRATION DU 8 JUIN 1956, MODIFIANT LA DÉLIBÉRATION DU 23 NOVEMBRE 1953 PORTANT EXONÉRATION DE DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION POUR CERTAIN MATÉRIEL MINIER

Le conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances,

Délibérant conformément à l'article 11 du décret n° 46-2377 du 25 octobre 1946,

Vu la délibération du 23 novembre 1953 portant exonération de droits de douane à l'importation pour certains matériels miniers;

Vu le décret du 9 avril 1954, promulgué en Nouvelle-Calédonie par arrêté n° 565 du 23 avril 1954, annulant en partie la délibération précitée,

A adopté dans sa séance du 8 juin 1956 les dispositions dont la teneur suit:

Article unique. — L'article 4 de la délibération du 23 novembre 1953 portant exonération de droits de douane à l'importation pour certains matériels miniers, est, en ce qui concerne les seuls matériels pour lesquels cette délibération n'a pas été annulée par le décret du 9 avril 1954, annulé et remplacé par le suivant:

« *Art.* 4 nouveau. — La présente délibération est valable jusqu'au 31 décembre 1958. Toutefois, les matériels figurant sur la liste annexée à la présente délibération qui seront importés postérieurement au 31 décembre 1958 sous le couvert d'une autorisation délivrée dans les conditions prévues à l'article 2 ci-dessus à la suite d'une demande antérieure au 31 décembre 1958 continueront, dans un délai de trois mois à compter de la date de la demande, à bénéficier de l'admission en franchise. »

DÉLIBÉRATION DU 8 JUIN 1956 MODIFIANT LA DÉLIBÉRATION DU 10 MAI 1954 PORTANT EXONÉRATION DE DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION SUR LES TRACTEURS A CHENILLES DE PLUS DE 70 CV DESTINÉS A DES TRAVAUX MINIERS

Le conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances,

Délibérant conformément à l'article 11 du décret n° 46-2377 du 25 octobre 1946,

Vu la délibération du 23 novembre 1953 portant exonération de droits de douane à l'importation pour certains matériels miniers;

Vu le décret du 9 avril 1954, promulgué en Nouvelle-Calédonie par arrêté n° 565 du 23 avril 1954, annulant en partie la délibération précitée;

Vu la délibération du 10 mai 1954 rendue exécutoire par arrêté n° 861 du 30 juin 1954,

A adopté dans sa séance du 8 juin 1956 les dispositions dont la teneur suit:

Art. 1er. — La délibération du 10 mai 1954 portant exonération des droits de douane à l'importation sur les tracteurs à chenilles de plus de 70 CV destinés à des travaux miniers est annulée.

Art. 2. — Les tracteurs à chenilles de toute puissance supérieure à 70 CV (ex. numéro 856 du tarif local des douanes) destinés à des travaux miniers, mais à l'exception des lames bulldozers, sont exonérés du droit de douane d'importation dans les conditions de la délibération du 23 novembre 1953 portant exonération de droits de douane sur le matériel minier modifiée par la délibération du 8 juin 1956.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernière cours cotée en Bourse.	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotée à la Bourse du 14 août 1956.	
330 ..	Etats-Unis	1 $ U.S.A	330 ..(1)	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
336 70	Canada	1 $ Can.	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
162 10	Côte Fse Somalis	100 F Djib.	164 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
2802 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
8393 50	Allemagne occid.	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 ..	.... ..	.... ..
705 25	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	.... ..	.... ..
5075 50	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	.... ..	.... ..
982 05	Gde-Bretagne...	1 liv. st.	980 ..	972 63	987 38	.... ..	.... ..
56 18	Italie	100 lire.	56 008	55 39	56 43	.... ..	.... ..
4916 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	.... ..	.... ..
9225 ..	Pays-Bas	100 fl.	9240 52	9141 60	9279 80	.... ..	.... ..
6816 50	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	.... ..	.... ..
8063 50	Suisse	100 f. s.	8063 98	7944 ..	8064 ..	.... ..	.... ..
1336 25	Autriche	100 sch.	1346 13	1336 05	1356 25	.... ..	.... ..
999 ..	Egypte	1 liv. ég.	1005 04	997 ..	1013 ..	.... ..	.... ..
1222 ..	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	.... ..	.... ..
4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs.	4861 11	4824 50	4897 50	.... ..	.... ..
117 40	Yougoslavie.....	100 din.	116 666	115 70	117 60	.... ..	.... ..

Zone C. F. A.....	100 F C. F. A	200
Zone C. F. P.....	100 F C. F. P.....	550
Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam...	100 piastres.....	1000

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société Immobilière de la Société d'Electro-Chimie, d'Electro-Métallurgie et des Aciéries Electriques d'Ugine

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 350.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 10, RUE DU GÉNÉRAL-FOY, PARIS

R. C. : Seine n° 56-B 2838.

Obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1945).

Amortissement du 1er septembre 1956 (11e année).

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F, la société a utilisé, par rachats en Bourse, pour l'amortissement du 1er septembre 1956, la totalité de la somme prévue pour le service de l'emprunt.

Les amortissements précédents ont été effectués également par rachats en Bourse.

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel *du 17 octobre 1945.)*

Caisse Centrale de Crédit Hypothécaire

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 30, RUE BOISSIÈRE, PARIS (16e)

R. C : Seine n° 54-B 10389 ; I. B. F. n° 456.

Obligations 5 1/2 0/0 1930 (anciennes, nouvelles 4 0/0 1930).

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé au rachat en Bourse d'une partie des obligations 5 1/2 0/0 1930 à amortir le 1er septembre 1956.

Ces 410 obligations, jointes aux 1.190 tirées au sort ci-dessous, forment la totalité des 1.600 obligations amortissables à cette date.

80 — 87 à 89 — 170 à 172 — 175 à 179 — 380 à 389 — 433 à 443 — 447 à 449 — 510 à 519 — 570 à 579 — 684 à 689 — 713 à 729 — 1.171 à 1.176 — 1.223 et 1.224 — 1.226 à 1.229 — 1.320 à 1.329 — 1.353 à 1.358 — 1.464 à 1.468 — 1.640 à 1.649 — 1.700 et 1.701 — 1.920 à 1.926 — 1.928 et 1.929 — 2.110 à 2.119 — 2.222 à 2.226 — 2.350 et 2.351 — 2.356 à 2.359 — 2.612 à 2.619 — 3.350 à 3.355 — 3.760 à 3.764 — 3.820 — 3.880 et 3.881 — 3.887 et 3.888 — 4.360 à 4.367 — 4.369 — 4.471 à 4.477 — 4.520 à 4.525 — 4.580 à 4.589 — 5.350 à 5.359 — 5.370 à 5.379 — 5.833 et 5.834 — 5.836 à 5.839 — 6.470 à 6.476 — 6.947 à 6.949 — 6.980 à 6.984 — 7.109 — 7.246 à 7.249 — 7.272 — 7.640 à 7.642 — 8.132 à 8.139 — 8.950 à 8.959 — 8.981 et 8.982 — 8.985 à 8.988 — 9.587 — 9.980 à 9.984 — 10.070 — 10.078 — 10.131 et 10.132 — 10.390 — 10.398 et 10.399 — 10.690 et 10.691 — 10.780 à 10.785 — 10.817 à 10.819 — 10.868 et 10.869 — 10.920 à 10.936 — 11.010 — 11.022 à 11.026 — 11.029 — 11.958 et 11.959 — 11.990 à 11.997 — 12.414 à 12.419 — 12.637 à 12.639 — 12.745 à 12.749 — 13.280 à 13.289 — 13.340 à 13.349 — 13.380 à 13.388 — 13.390 à 13.399 — 13.411 — 13.416 à 13.419 — 13.758 et 13.759 — 13.910 à 13.919 — 14.300 à 14.302 — 14.410 à 14.412 — 14.419 — 14.910 — 14.913 et 14.914 — 14.916 à 14.919 — 14.982 à 14.969 — 15.000 à 15.009 — 15.020 à 15.023 — 15.029 — 15.440 à 15.449 — 15.493 à 15.499 — 15.574 et 15.575 — 15.618 et 15.619 — 15.648 — 15.736 à 15.747 — 15.749 — 15.800 à 15.808 — 15.850 et 15.851 — 15.857 et 15.858 — 16.302 — 16.307 à 16.309 — 16.342 à 16.349 — 16.380 — 16.383 et 16.389 — 16.490 à 16.492 — 16.493 et 16.499 — 16.680 — 16.684 à 16.689 — 17.140 à 17.148 — 17.151 à 17.159 — 17.170 à 17.176 — 17.182 à 17.189 — 17.251 à 17.253 — 17.258 et 17.259 — 17.364 à 17.369 — 17.390 à 17.394 — 17.396 et 17.397 — 17.512 à 17.516 — 17.722 à 17.729 — 17.786 à 17.789 — 18.030 à 18.036 — 18.039 — 19.391 à 19.409 — 19.520 à 19.525 — 19.529 — 19.590 à 19.599 — 19.970 à 19.989 — 20.000 à 20.011 — 20.159 — 20.242 à 20.249 — 20.300 à 20.304 — 20.525 — 20.527 et 20.528 — 20.540 et 20.541 — 20.548 à 20.559 — 20.880 et 20.881 — 20.900 à 20.902 — 21.077 à 21.079 — 21.230 à 21.239 — 21.344 à 21.348 — 21.721 à 21.723 — 21.726 — 22.060 à 22.079 — 22.235 — 22.410 à 22.412 — 22.694 et 22.695 — 22.980 — 22.984 à 22.988 — 23.050 à 23.055 — 23.170 à 23.174 — 23.177 à 23.189 — 23.330 — 23.334 — 23.337 à 23.340 — 23.440 à 23.449 — 23.500 — 23.690 à 23.693 — 23.826 à 23.829 — 23.953 et 23.959 — 24.000 à 24.009 — 24.169 à 24.179 — 24.340 — 24.472 à 24.479 — 24.620 à 24.629 — 25.200 à 25.207 — 25.228 et 25.229 — 25.250 à 25.259 — 25.291 à 25.295 — 25.397 à 25.399 — 25.420 à 25.429 — 25.620 — 25.733 à 25.739 — 26.440 à 26.443 — 26.445 à 26.447 — 26.580 et 26.581 — 26.584 à 26.588 — 26.616 à 26.619 — 26.780 à 26.788 — 26.950 et 26.951 — 26.956 et 26.957 — 26.982 à 26.939 — 27.063 à 27.066 — 27.380 à 27.383 — 27.850 — 27.946 à 27.949 — 27.218 et 28.219 — 28.251 — 28.253 à 28.257 — 28.282 — 28.412 — 28.974 à 28.978 — 29.142 à 29.149 — 29.244 à 29.249 — 29.561 à 29.565 — 29.660 à 29.669 — 29.754 à 29.763 — 29.822 et 29.823 — 29.848 — 29.860 — 30.010 et 30.011 — 30.014 à 30.019 — 30.150 à 30.154 — 30.440 à 30.447 — 30.600 à 30.603 — 30.610 — 30.747 à 30.749 — 30.870 à 30.879 — 31.070 à 31.079 — 31.360 à 31.366 — 31.369 — 31.440 à 31.443 — 31.449 — 31.540 — 31.715 à 31.717 — 31.870 à 31.879 — 32.120 à 32.129 — 32.240 et 32.241 — 32.248 et 32.249 — 32.319 — 32.353 et 32.354 — 32.370 — 32.375 à 32.379 — 32.520 à 32.522 — 32.984 — 32.986 — 32.988 et 32.989 — 33.061 — 33.064 et 33.065 — 33.200 à 33.202 — 33.330 à 33.335 — 33.350 à 33.359 — 33.460 à 33.469 — 33.607 à 33.609 — 33.660 à 33.670 — 33.674 à 33.679 — 33.970 à 33.979 — 34.900 à 34.909.

Le remboursement sera fait à raison de 850 F en capital contre remise des obligations 5 1/2 0/0 anciennes, coupon n° 33 attaché ; 5 1/2 0/0 nouvelles recouponnées, coupon n° 35 attaché ; 4 0/0 1930 recouponnées, coupon n° 3 attaché.

Il sera effectué au siège social ou dans les banques chargées du service des titres.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachat.

Le conseil d'administration.

SOCIETE HOTCHKISS-DELAHAYE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.750 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 3, AVENUE DE FRIEDLAND, A PARIS (8e)

Registre du commerce : Seine 54-B 11054.

Obligations de 2.000 F 4 1/4 0/0 1942 de l'ancienne société Automobiles Delahaye.

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 805 obligations échangées sorties au troisième tirage au sort du 30 juillet 1956 formant, avec les titres rachetés en Bourse, la totalité de l'annuité à amortir au 1er septembre 1956.** Ces obligations seront remboursables à 2.000 F ;

2° **Des séries sorties aux tirages précédents, et parmi lesquelles figurent des obligations échangées et non échangées, non encore présentées au remboursement.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
OBLIGATIONS ÉCHANGÉES		16.912 à 18.803	55
		18.804 à 19.997	56
15.403 à 15.838	56		
15.839 à 16.370	54	OBLIGATIONS NON ÉCHANGÉES	
16.371 à 16.911	56	3.259 à 4.345	55

BILANS

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

Situation au 30 juin 1956.

ACTIF

Espèces en caisse et à la Banque de France						297.125.359
Portefeuille des effets						54.320.226.458
Portefeuille des titres						5.064.994.099
Avances sur dépôts de titres						17.599.251
Correspondants						26.308.134.126
Fonds national d'amélioration de l'habitat. Effets et valeurs en dépôt						7.722.587.510
Emprunteurs. Prêts fonciers. Ordinaires. Sur obligations			36.478.943.609			
Sur avance de l'Etat			283.360.165			
Sur fonds de développement économique et social			3.608.093.284	40.383.208.913 (1)		
Sur capital social et réserves			18.840.455		40.829.135.913	
(1) Dont 1.982.105.000 à l'état d'actes conditionnels.						
Crédits consolidables du Sous-Comptoir des entrepreneurs (opérations liées)				445.927.000		
Ouvertures de crédit hypothécaire avec compte courant				1.401.437.000	7.102.851.652 (2)	
Réparation de dommages de guerre				4.782.146.999		
Court terme mobilisables				919.247.653		
(2) Dont 46.500.000 à l'état d'actes conditionnels.						
Amélioration de l'habitat. Prêts directs				696.909.894	856.004.894	676.929.676.394
Dont 147.153.000 à l'état d'actes conditionnels.						
Crédits consolidables du Sous-Comptoir des entrepreneurs				220.125.000		
Spéciaux Construction. Directs. Métropole. Logements ordinaires			14.562.263.463			
Logements économiques et familiaux			2.205.641.250	16.708.904.715 (3)		
(3) Dont 538.001.000 à l'état d'actes conditionnels				25.106.854.877		
Afrique du Nord			8.397.950.162		628.140.904.125	
Crédits consolidables du Sous-Comptoir des entrepreneurs (opérations liées). Logements ordinaires			395.670.356.485	603.634.139.238		867.470.837.945
Logements économiques et familiaux			207.963.782.775			
Prêts maritimes						10.363.707
Prêts aux collectivités publiques. Sur obligations					139.108.441.676	
Sur avance de l'Etat					1.344.033.622	
Sur fonds de développement économique et social					41.913.052.034	190.530.507.644
Sur capital social et réserves, sur effets et sur ressources diverses					8.165.400.312	
Débiteurs divers						6.650.052.869
Compte d'ordre et divers						11.527.375.806
Immeubles						1.942.675.463
Résultats						»
						981.291.909.986

PASSIF

Dépôts de fonds en comptes courants						12.981.270.404
Correspondants						19.581.341.079
Fonds national d'amélioration de l'habitat. Compte des départements					6.754.580.286	9.435.579.974
Réserves					2.680.999.688	
Fonds forestier national						182.611.619
Versements différés. Sur prêts fonciers. Autres que les prêts spéciaux construction. Réalisés et en réalisation				409.148.448		
A l'état d'actes conditionnels (prêts du Crédit foncier et crédits consolidables du Sous-Comptoir des entrepreneurs)				2.841.810.000	3.250.958.448	
Spéciaux construction. Réalisés et en réalisation				391.200.250		637.215.198.936
A l'état d'actes conditionnels (prêts du Crédit foncier et crédits consolidables du Sous-Comptoir des entrepreneurs)				603.964.240.508		640.232.562.926
Sur prêts aux collectivités publiques					3.017.363.970	
Trésor public : son compte avance de 3 milliards (convention du 3 décembre 1936)						1.680.336.582
Trésor algérien : son compte avance de 3 milliards 300 millions (convention des 2 et 29 juillet 1952)						4.371.609.673
Trésor chérifien : son compte avance de 1 milliard (conventions de décembre 1954 et de septembre-octobre 1955)						972.068.057
Fonds de développement économique et social						46.022.210.172
Obligations foncières. Montant au pair en circulation					70.129.427.500	69.043.765.316
A déduire : primes à amortir					1.115.662.184	
Obligations communales. Montant au pair en circulation					147.948.875.750	146.175.612.767
A déduire : primes à amortir					1.743.262.983	
Bons à lots en circulation						2.270.051.328
Obligations et bons à lots à rembourser, intérêts, lots et dividendes échus à payer						2.880.665.413
Créditeurs divers						8.261.632.514
Comptes d'ordre et divers						37.725.706.375
Provisions pour l'amortissement des emprunts						1.957.768.607
Fonds de garantie des prêts spéciaux à la construction						944.126.133
Réserve spéciale de réévaluation						1.299.802.605
Réserves et provisions diverses						4.106.647.392
Capital social						1.200.000.000
Résultats						»
						981.291.909.986

HORS BILAN

I. — Engagements de mobilisation d'effets représentatifs de crédits à court et à moyen terme	79.334.281.635
II. — Effets représentatifs de crédits à court et à moyen terme circulant sous l'endos du Crédit foncier de France	487.622.043.981

Certifié conforme aux écritures: *Le Gouverneur*, ADÉODAT BOISSARD

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Birnbaum (Michel), né le 18 juin 1930 à Paris (13e), demeurant 25, rue Montbrun, Paris (14e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Brun, ou subsidiairement ceux de Maubrin ou Bibeau.

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture du Gard.

AVIS

Demande de permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux

Par pétition en date du 23 juillet 1956 adressée au préfet du Gard, la Compagnie d'exploration pétrolière, société anonyme dont le siège social est à Paris (7e), 12, rue Jean-Nicot, sollicite à son profit l'octroi d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux portant sur environ 270 hectares situés sur le territoire de la commune de Vauvert (Gard).

Le périmètre en cause est défini par les lignes suivantes :

	Coordonnées Lambert. III Zone Sud.	
	X	Y
Au Nord, la ligne droite joignant le point A pont centre..... (passage supérieur du chemin reliant le mas Tardine au mas Roubaud au-dessus de la voie ferrée de Lunel à Arles).	756.475	152.065
Au point B, passage à niveau centre..... (voie ferrée de Lunel à Arles et route départementale n° 779).	758.065	151.868
A l'Est, la ligne droite joignant le point B ci-dessus désigné au point C, ponceau centre.. (passage supérieur de la route départementale n° 779 et axe de la rigole Nord latérale au canal du Rhône à Sète).	758.270	150.605
Au Sud, l'axe de la rigole Nord latérale au canal du Rhône à Sète depuis le point C ci-dessus défini jusqu'au point D, passerelle centre ..... (passage supérieur du chemin de terre conduisant du mas Tessier au canal du Rhône à Sète et axe de la rigole Nord latérale du canal du Rhône à Sète).	756.630	149.860
A l'Ouest, la ligne droite joignant le point D au point A.		

Une enquête sur cette demande est ouverte à la préfecture du Gard du 13 août au 13 septembre 1956.

Pendant la durée de l'enquête la pétition et ses annexes resteront déposées à la préfecture où le public pourra en prendre connaissance en vue des observations ou oppositions auxquelles cette demande pourrait donner lieu. Les demandes en concurrence ne sont pas recevables. Les oppositions, qui doivent suivre les dispositions de l'article 7 du décret du 12 octobre 1955 sur les permis d'exploitation, ne peuvent être formulées que devant le préfet et avant la clôture de l'enquête. Les observations peuvent être soit consignées au procès-verbal de l'enquête, soit présentées par lettre recommandée adressée au préfet.

Le préfet du Gard, officier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 21 avril 1810 sur les mines modifiée ;

Vu le décret n° 55-590 du 20 mai 1955 relatif aux permis d'exploitation de mines ;

Vu le décret n° 55-1154 du 27 août 1955 portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux et sur les permis d'exploitation ou les concessions de ces substances accordés à des titulaires de permis exclusifs de recherches ;

Vu le décret n° 55-1343 du 12 octobre 1955 portant règlement d'administration publique pour l'application du décret n° 55-590 du 20 mai 1955,

Arrête :

L'avis dont le texte précède restera affiché pendant la durée d'un mois, du 13 août au 13 septembre 1956, à la préfecture du Gard, à Nîmes, à la mairie de Vauvert ainsi qu'à celle du 7e arrondissement de Paris.

Il sera inséré, pendant la première quinzaine de l'enquête, au *Journal officiel* de la République française ainsi que dans un journal du département.

Fait à Nîmes, le 7 août 1956.

Pour le préfet :
Le secrétaire général,
P.-J. CAZEJUST.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

24 juillet 1956. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Cantine scolaire de Saint-Mathurin.** But : organiser le service des repas pris en commun par les élèves de l'école. Siège social : école des garçons, route des Sables, Saint-Mathurin (Vendée).

27 juillet 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Nautique-Club de Cagnes.** But : promouvoir et faciliter l'accès et la pratique des sports nautiques. Siège social : Paddock-Hotel, boulevard de la Plage, Cros-de-Cagnes (Alpes-Maritimes).

27 juillet 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand-Montrond. **Comité des fêtes de Cours-les-Barres.** But : organiser toutes manifestations de réjouissances populaires, concours, attractions, fêtes sportives, musicales, etc. Siège social : ancienne mairie de Cours-les-Barres (Cher).

30 juillet 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Amicale des étudiants de Bergerac.** But : culturel, artistique, littéraire, sportif et social. Siège social : café Tortoni, 4, rue des Carmes, Bergerac (Dordogne).

31 juillet 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Camp musical et centre d'accueil cévenol Vincent-d'Indy.** But : vacances musicales et d'art réservées aux jeunes musiciens et artistes. Siège social : 17, boulevard Gambetta, Alès (Gard).

31 juillet 1956. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Syndicat des chasseurs et propriétaires de la commune d'Epinoy.** But : exercice de la chasse et répression du braconnage. Siège social : mairie d'Epinoy.

1er août 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Florac. **Centre d'études techniques agricoles du Collet-de-Dèze.** But : fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social : la Devèze, Collet-de-Dèze (Lozère).

MODIFICATIONS

18 juillet 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. La **Mission protestante franco-suisse du Tchad (Mission unie du Soudan)** transfère son siège social du 3, boulevard du Roy-René, Aix-en-Provence, à la villa Saint-Roch, avenue Jules-Ferry, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

26 juillet 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **La Claire cité sparnacienne** transfère son siège social du 72, avenue Jean-Jaurès, à Dizy-Magenta, chez M. Suisse, rue de la Barbière, aux Bosses, Epernay (Marne).

30 juillet 1956. Déclaration à la préfecture des Vosges. **L'Amicale des gais loisirs** modifie ses statuts et transfère son siège social du café Marius Martin, à Zainvillers, au lieudit « Le Daval », salle des activités masculines, Zainvillers.

6 août 1956. Déclaration à la préfecture de Belfort. **L'Amicale du personnel municipal de la ville de Belfort** change son but qui devient : aide mutuelle, et transfère son siège social de la mairie de Belfort au 25, rue Jules-Ferry, Belfort (territoire).

6 août 1956. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. L'Amicale athlétique rochelaise change son titre qui devient : **Club haltérophile rochelais.** Son but, anciennement : pratique des sports, devient : pratique de l'haltérophilie, culture physique et lutte. Siège social : chez le président, M. Tavera, 207, rue Emile-Normandin, la Rochelle.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.